

4^e congrès

**Saint-Jean-de-Monts
juin 2008**

Bilan d'activité	5
Résolutions	61
Résolution 1 partie 1	
Contexte international et national	62
Résolution 1 partie 2	85
Résolution 2 partie 1	103
Les axes revendicatifs de Solidaires	104
Résolution 2 partie 2	125
Résolution 3	167
Les enjeux écologiques : notre syndicalisme face aux dangers pour la planète	
Résolution 4	185
Un outil interprofessionnel au service de notre projet syndical	
Motions	201
Face aux contre-réformes libérales, il faut une riposte à la hauteur !	202
Statuts et règlement intérieur	213
Congrès extraordinaire	227
Annuaire	235

Bilan d'activité

Le 4^e congrès national de l'Union syndicale Solidaires s'est tenu en juin 2008 à Saint-Jean-de-Monts (Vendée). Il a fixé un cadre d'analyse pour notre intervention syndicale, des axes revendicatifs et des priorités de développement. L'objet de ce bilan d'activité est d'analyser le contexte dans lequel nous avons agi depuis trois ans, comment nous avons mis en œuvre les orientations du 3^e congrès et comment nous avons développé et construit l'Union syndicale Solidaires, avec l'ensemble des structures qui composent notre organisation.

1 - La situation internationale

Une organisation syndicale ne peut faire l'économie d'une analyse de la situation internationale, et ce pour une raison fondamentale dans la période actuelle: la globalisation du capital, qui veut mettre en concurrence les salariés sur toute la planète, rend nécessaire la construction de stratégies de mobilisation à l'échelle mondiale. Comprendre les mécanismes à l'œuvre comme les évolutions en cours, permet de mieux appréhender la construction des rapports de forces.

Quatre crises qui se cumulent

Crise financière, crise sociale, crise alimentaire et crise écologique convergent pour rendre notre monde encore plus dur et plus incertain pour les peuples. La crise financière actuelle n'est pas première. Depuis 1987, une crise a eu lieu, en moyenne tous les deux ans, avec des conséquences de plus en plus importantes sur l'économie mondiale. Partie d'un secteur a priori marginal dans l'économie mondiale, les prêts immobiliers pour les ménages les plus pauvres aux Etats-Unis, la crise actuelle s'est répandue sur toute la planète par les mécanismes propres aux marchés financiers (titrisation des crédits) et par la liberté de circulation des capitaux. Cette crise a ceci de particulier qu'elle touche directement le système bancaire, raréfiant le crédit et ayant donc des conséquences sur l'économie réelle. La récession frappe à la porte. Non seulement les ménages américains concernés sont aujourd'hui ruinés, mais les peuples du monde vont payer au prix fort les folies de la finance. Le néolibéralisme, que l'on peut résumer à l'abolition des bornes mises à l'activité du capital, en est le premier responsable.

Cette crise financière va donc aggraver la crise sociale mondiale. La croissance mondiale de ces dernières années s'est accompagnée d'une précarisation accrue de grandes parties de la population et de la remise en cause des protections sociales là où elles existaient. Les inégalités, la pauvreté et les discriminations se développent. Cependant, les luttes des salariés, notamment dans les pays émergents, tendent à remettre en cause la course sans fin au moins disant social en réclamant hausses de salaires et meilleures conditions de travail. Malgré leur répression souvent féroce, une nouvelle phase est peut-être en train de s'ouvrir.

La crise alimentaire est l'élément nouveau de ces dernières années et va aggraver de façon considérable la crise sociale, comme le montre la multiplication des émeutes de la faim. La très forte hausse des produits agricoles s'explique en premier lieu par une spéculation généralisée sur le marché des matières premières qui a vu affluer des masses de capitaux qui ont déserté les marchés financiers suite à la crise. De plus, le développement des agrocarburants, pour le

plus grand bénéficiaire des multinationales, a pour conséquence de diminuer les terres disponibles pour l'alimentation humaine dans une conjoncture où la demande mondiale s'accroît, ce qui pousse les prix agricoles vers la hausse. Mais au-delà de ces deux facteurs, des raisons plus fondamentales expliquent la situation actuelle. Les pays du Nord, et les institutions internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce) ont poussé les pays du Sud à réorienter leur agriculture en vue de l'exportation, délaissant ainsi les cultures vivrières et à démanteler les protections dont les agricultures locales étaient pourvues. Au lieu de nourrir leur population, ces pays se sont tournés vers le marché mondial. Le prix de ces politiques se paye aujourd'hui.

L'existence de la crise écologique est aujourd'hui admise. Devant un fait que plus personne ne peut nier, les multinationales et les organismes internationaux mettent en place une «écologie de marché» essayant, à la fois, de résoudre les problèmes écologiques par les mécanismes du marché (marché des droits à polluer) et à créer de nouveaux marchés porteurs pour les entreprises. Face à cette tentative, l'affirmation d'une écologie solidaire, capable de faire le lien entre la crise écologique et les autres crises, tarde à voir le jour.

La situation géopolitique évolue

Elle reste marquée par une série de tensions dont le Proche-Orient est un exemple emblématique. Si les droits du peuple palestinien sont maintenant reconnus à l'échelle internationale, la colonisation israélienne continue malgré la réouverture de négociations entre l'Autorité palestinienne et l'Etat d'Israël. L'Union syndicale Solidaires a participé aux initiatives de soutien à la lutte du peuple palestinien sur la base du droit international qui implique la double reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et de l'Etat d'Israël dans les frontières de 1967.

Au-delà, elle est marquée par un double mouvement. D'une part une crise de l'hégémonie des Etats-Unis, due à son embourbement en Irak et en Afghanistan, à une contestation de sa domination en Amérique latine avec l'apparition de gouvernements voulant rompre avec l'ordre néolibéral (Venezuela, Bolivie, Equateur), à l'apparition de concurrents commerciaux nouveaux en Asie (Chine et Inde). D'autre part une crise des institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OMC), qui pour des raisons propres à chacune d'entre elles, s'avèrent de moins en moins aptes à remplir leur rôle de promoteur des règles néolibérales à l'échelle mondiale.

Cependant, cette double crise ne permet pas, pour le moment, que soit remis en cause l'ordre néolibéral. Les Etats-Unis restent militairement la puissance hégémonique et l'alignement des gouvernements européens sur Washington

IV^e Congrès Solidaires

s'est renforcé avec l'élection de N. Sarkozy en France et S. Berlusconi en Italie. Mais surtout, ils ont su faire de leur faiblesse commerciale et financière une force. Ainsi, par exemple, la baisse du dollar touche en premier lieu les pays possédant de fortes réserves en dollars qui ont ainsi intérêt à injecter des masses de liquidités aux Etats-Unis pour éviter son effondrement financier. Le monde entier finance ainsi les déficits américains.

La crise des institutions internationales n'a pas débouché sur une régulation publique mondiale qui permettrait de limiter l'activité du capital, mais a permis le développement d'accords bilatéraux entre pays du Nord et du Sud qui ne le cèdent en rien en matière de néolibéralisme.

Des défis pour le mouvement social et citoyen mondial

Le mouvement altermondialiste est apparu sur la scène publique à Seattle en 1999 lors de la manifestation contre l'ouverture du « cycle du millénium » de l'OMC. Par ses manifestations de masse contre les institutions internationales et contre le G8 (Prague, Barcelone, Gènes, Cancun, Hong-Kong, Rostock...) il a délégitimé l'ordre néolibéral et l'action des gouvernements. La mise en place du Forum social mondial (FSM) a permis de stabiliser et d'amplifier cette apparition, d'élargir son assise et de créer un lieu de débats permettant de construire des alternatives. Huit ans après sa première session, le FSM touche de nouveaux continents (Asie, Afrique) et incorpore encore de nouvelles forces.

Cependant, cet élargissement du FSM ne s'est pas accompagné de la mise en œuvre de stratégies efficaces permettant de peser durablement sur l'organisation du monde. Les propositions alternatives qui sont issues des Forums n'ont pas débouché sur des campagnes d'action à front large permettant d'enfoncer des coins dans l'ordre néolibéral mondial. Le bilan de la « journée mondiale d'action » du 26 janvier 2008 décidée par le Conseil international du FSM a illustré cette difficulté. Malgré la multiplicité des initiatives et le nombre total de participants, cette journée n'a pas réussi vraiment à être un « jour d'action » et s'est souvent transformée en forum social décentralisé. La question du passage à l'action est aujourd'hui le défi majeur auquel est confronté le FSM qui doit être utile pour aider à la construction d'un mouvement social et citoyen mondial, tout en maintenant sa diversité actuelle. La difficulté réside dans la combinaison de ces deux aspects.

Solidaires a participé à la constitution, lors du FSM de Nairobi en 2007, du réseau « Travail et globalisation » dont l'objectif est de construire une réflexion commune internationale entre syndicalistes et mouvements sociaux, et d'essayer d'avancer vers des concepts communs, voire des campagnes communes. Le mouvement syndical international a connu une évolution majeure avec la création de la Confédération syndicale internationale (CSI). L'objectif de la CSI

n'est pas de procéder à une simple fusion entre les deux confédérations existantes, la CMT et la CISL, mais se fixe pour ambition une refondation du syndicalisme mondial. Une refondation organisationnelle d'abord puisqu'elle veut intégrer des confédérations nationales qui ne sont membres d'aucune organisation mondiale, refondation politique ensuite puisqu'il s'agit explicitement pour la CSI de répondre «aux défis de la mondialisation». S'il est encore trop tôt pour tirer un bilan de la nouvelle confédération mondiale, le processus de réunification qui a été engagé dans une perspective de rendre plus efficace le syndicalisme face à la mondialisation néolibérale doit être regardé avec attention, au vu des prises de position et des campagnes qui seront celles de la CSI dans l'avenir.

L'Europe

L'Union syndicale Solidaires a fait de la question européenne une priorité, car les modalités de la construction européenne surdéterminent largement la vie de nos concitoyens et des salariés. Cela l'a amenée à participer activement à la préparation du Forum social européen (FSE), aux manifestations européennes, aux campagnes contre le projet de Traité constitutionnel européen (TCE) et contre la directive Bolkestein.

La construction néolibérale de l'Europe s'accroît

L'élargissement de l'Union européenne (UE) en 2004 a accéléré la transformation de l'Union européenne en simple zone de libre-échange. L'intégration des pays dont le niveau de développement est très différent de celui de l'UE à 15 s'est faite sans la mise en place de réelles politiques de cohésion sociale et territoriale. Le refus d'augmenter significativement le budget européen, notamment de la part des gouvernements allemand et français, est la marque de cette orientation qui aboutit à faire du dumping social et fiscal la règle du jeu européen. Cette orientation a été prolongée par le projet de directive Bolkestein qui voulait faire du «principe du pays d'origine» (PPO) un principe régulateur de l'UE.

La campagne européenne contre cette directive a permis cependant de la vider en partie de son contenu et notamment du PPO. Ce succès n'a cependant pas empêché la Cour européenne de justice de légitimer le dumping social et de condamner récemment l'action syndicale dans trois arrêts successifs (Viking, Laval, Rüffert) au nom de la «liberté de prestation de service». Le double non français et néerlandais au projet de Traité constitutionnel européen en 2005 n'a pas empêché que soit adopté, début 2008, le traité de Lisbonne qui en est le frère jumeau. Il en reprend les principales dispositions qui confirment l'orientation néolibérale de la construction européenne.

IV^e Congrès Solidaires

Fin 2006, la Commission rendait public un livre vert intitulé *Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI^e siècle*. Ce livre vert fut suivi en juin 2007 d'une Communication de la Commission « *Vers des principes communs de flexicurité* ». Pour la Commission, la notion de « flexicurité » signifie visiblement flexibilité pour les salariés et sécurité pour les entreprises : il s'agit de supprimer les normes de protection de l'emploi, d'assouplir les règles d'embauche et de licenciement, de généraliser la flexibilité et la précarité du travail... le tout au nom de la lutte contre le chômage et la précarité.

Les services publics continuent d'être l'objet de mise en concurrence alors même que le bilan des libéralisations s'avère catastrophique. Energie, rail, activités postales... rien ne doit échapper aux règles du marché intérieur.

Des mobilisations européennes encore insuffisantes

Alors que le cours néolibéral de l'UE s'est accentué depuis notre dernier Congrès, les mobilisations européennes sont restées en deçà de ce qui serait nécessaire. Certes la manifestation du 19 mars 2005 à Bruxelles a été un moment fort qui a permis d'exprimer dans la rue le rejet du TCE et, dans la foulée, la campagne unitaire contre la directive Bolkestein a montré qu'il était possible de peser sur le contenu d'une directive. De même, l'action déterminée des dockers a permis que soit repoussée au même moment la directive portuaire. Par ailleurs, les politiques de dumping social trouvent leurs limites avec les mobilisations des salariés des pays à bas coût salarial qui commencent à se développer. La lutte victorieuse des ouvriers roumains de chez Dacia au printemps 2008 contre la multinationale française Renault est probablement un tournant en la matière.

Les problèmes rencontrés par le FSE (Forum social européen) sont significatifs des difficultés actuelles. Ils sont l'expression amplifiée de ceux du FSM. Le succès des deux premiers FSE à Florence en 2002 et à Paris en 2003 pouvait laisser penser que la dynamique créée permettrait de dépasser les divergences d'analyse sur la construction européenne et ainsi de construire des stratégies communes d'action. Il n'en a rien été et la campagne contre la directive Bolkestein en a été l'illustration puisqu'elle s'est conclue en février 2006 par deux manifestations séparées, à quelques jours d'intervalle, l'une de la CES et l'autre des mouvements sociaux européens.

Le dépassement des divergences actuelles, notamment sur l'analyse de la construction européenne, la construction d'alliances larges, la capacité à faire vivre un véritable débat à l'échelle européenne sur l'avenir et les orientations de l'Union européenne sont aujourd'hui les conditions pour que soient construits les rapports de forces permettant à une Europe solidaire, démocratique et sociale de voir le jour.

Solidaires a été partie prenante de ces différentes mobilisations, en particulier avec une bonne apparition lors de la manifestation de Bruxelles en mars 2005 ou lors du Forum social européen d'Athènes où nous avons largement contribué à la mise sur pied d'un Réseau européen pour la défense des Services publics. Dans le même sens, Solidaires est partie prenante du réseau européen «Charte de principes pour une autre Europe» qui vise à préciser une série de mesures alternatives aux politiques actuelles de l'Union européenne.

2 - La situation en France

Après l'échec des importantes mobilisations du printemps 2003, l'année 2004 avait été marquée par une difficulté à construire des mobilisations. A partir de 2005, si des difficultés demeurent, le climat social va être marqué par une remobilisation sur différents terrains face à la poursuite de politiques libérales mises en œuvre par le gouvernement Raffarin, puis par le gouvernement Villepin, sous la présidence de Jacques Chirac.

L'année 2005 a été marquée par des mobilisations sociales fortes : la manifestation de Guéret en mars pour la défense des services publics, les grèves le lundi de pentecôte contre cette mesure injuste, les manifestations et grèves très importantes de la journée interprofessionnelle du 4 octobre, mais aussi le mouvement de la SNCM et de la RTM à Marseille à l'automne...

Mais ce qui aura marqué la situation en France, c'est la victoire du Non lors du référendum sur le projet de Traité constitutionnel européen le 29 mai 2005.

La mobilisation de la jeunesse

La jeunesse va se mobiliser à plusieurs reprises : mouvement lycéen du printemps 2005, mouvement contre le CPE et la loi dite «égalité des chances» en 2006, mouvement contre la loi LRU d'autonomie des universités à l'automne 2007 et récemment la mobilisation des lycées et collèges contre les suppressions de postes. Si la jeunesse scolarisée a été particulièrement mobilisée depuis trois ans, au-delà de son opposition à tel ou tel projet de loi ou mesure gouvernementale, c'est l'expression d'un malaise très fort d'une jeunesse qui n'entrevoit pas d'avenir... Mais sous des formes différentes, de façon plus violente et plus désespérée, l'explosion de certains quartiers populaires à l'automne 2005 a aussi exprimé cette situation.

Fin octobre 2005 des affrontements se sont déroulés dans les quartiers populaires. L'élément déclencheur a été la mort par électrocution de deux adolescents de Clichy-sous-Bois poursuivis par la police. Ces émeutes ont été le révélateur de la crise sociale qui s'est développée dans ces quartiers et des discriminations que la jeunesse subit au jour le jour. La réponse du gouvernement

IV^e Congrès Solidaires

Villepin, et de son ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, a été la répression avec l'installation de l'état d'urgence et la stigmatisation des populations. L'Union syndicale Solidaires a rapidement pris position sur ce sujet en demandant, outre l'établissement de la vérité sur le drame de Clichy, la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour permettre que les habitants de ces quartiers puissent avoir accès aux droits fondamentaux (emplois, logements, éducation, santé, transport, culture...). Force est de constater que peu de choses ont été faites depuis cette date malgré l'abondance de discours compassionnels. Le dernier « plan banlieues » mis en œuvre par le gouvernement Sarkozy/Fillon se situe dans la lignée des précédents, des moyens inexistantes au service de mesures marginales.

La campagne contre le Traité constitutionnel européen (TCE)

La campagne référendaire sur le projet de traité constitutionnel (TCE) a été un moment fort de la vie politique française. Le TCE avait été rédigé par une Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing qui avait consulté nombre d'acteurs de la société civile. Si cette méthode semblait rompre avec la diplomatie du secret qui préside à l'élaboration des traités européens, cette rupture n'était que d'apparence. Dans les faits, c'est le présidium de la Convention qui a rédigé le TCE, en liaison étroite avec la Commission européenne et les gouvernements de l'Union européenne. La rédaction du TCE n'a donc pas été le résultat d'un véritable débat public dans les pays concernés.

Lors du 3^e Congrès de décembre 2004, l'Union syndicale Solidaires « se prononce contre ce traité constitutionnel (...) et s'engage dans une campagne pour le refus de cette constitution libérale (...) afin de promouvoir ses valeurs et les fondements d'une autre Europe, démocratique qui conserve au cœur de son projet les services publics et qui garantit les droits de ses habitants-e-s ». C'est sur cette base que nous avons participé à la campagne unitaire. Celle-ci a regroupé syndicats, associations et partis politiques et s'est déroulée au plus près des populations. Nos concitoyens se sont emparés du sujet qui devient pendant quelques mois le point de focalisation politique. Des milliers de réunions publiques se sont déroulées dans toute la France, Internet jouant un rôle clef dans le débat public. Ainsi, alors que le Non était donné par les sondages à 35 % au début de la campagne, il l'emporta le 29 mai 2005 à 55 %. Ce succès s'explique par le fait que les électeurs de gauche ont à plus de 60 % voté non, contre l'avis de leurs partis. Quelques jours plus tard, les Pays-Bas faisaient de même.

Au lendemain de ce résultat, le cadre unitaire du Collectif du 29 mai s'est maintenu, comme de nombreux collectifs unitaires locaux. Ce cadre a notamment permis la production d'une « Charte anti-libérale » préparée par de nombreux débats locaux et deux réunions nationales.

Mais les difficultés sont apparues rapidement dans la perspective des élections

présidentielles du fait que les forces politiques qui en étaient parties prenantes sont entrées en concurrence ; et le succès du Non n'a pas débouché sur des perspectives anti-libérales crédibles. De même, il faut reconnaître que le mouvement altermondialiste, et plus largement le mouvement social et citoyen, n'ont pas été capables, dans cette période, de s'appuyer sur ce double refus pour prendre l'offensive à l'échelle européenne et proposer aux peuples européens une alternative crédible. Cette incapacité a laissé le champ libre aux manœuvres diplomatiques et aux initiatives politiques des gouvernements et de la Commission européenne qui ont abouti en 2007 au Traité de Lisbonne, frère jumeau du TCE même si le terme « constitution » a entre-temps disparu.

L'année 2006

La mobilisation contre le CPE est celle qui marquera le plus l'année 2006. Mais nous pouvons aussi rappeler plusieurs faits qui ne sont pas de même nature, mais dans lesquels l'Union syndicale Solidaires se sera impliquée.

En mars 2006, se tiennent les Etats Généraux du ministère du Travail, à l'appel de la quasi-totalité des syndicats : c'est une très grande mobilisation de la profession, dans lesquels Sud Travail est largement impliqué, qui met en avant la nécessité de défendre l'Inspection du travail comme mission de service public essentielle pour faire respecter les droits des salariés.

En juin 2006, pour la première fois, l'Union syndicale Solidaires appelle à la Marche des Fiertés LGBT (lesbiennes - gay- bisexuelles - transsexuelles) affichant ainsi clairement la volonté de lutter contre toute forme de discrimination. L'été 2006 est marqué par l'invasion par Israël du Sud-Liban et un regain de tension dans cette région. Solidaires a participé aux rassemblements unitaires sur le principe de privilégier une solution politique garantissant aux peuples de la région, et en particulier palestinien et israélien, à avoir un état reconnu, à la sécurité garantie.

Mais l'été 2006 sera aussi marqué en France par la question du « squat de Cachan », ancienne Cité universitaire occupée par des familles mal-logées, dont une partie est en situation irrégulière mais salariée... Ces familles vont résister des semaines, malgré une répression policière très violente, et obtenir une négociation qui permettra de trouver une solution pour la plupart des familles.

Cette question du droit au logement va revenir fin 2006 avec l'initiative prise par l'association des « Enfants de Don Quichotte » qui a installé des sans-logis sous des centaines de tentes au bord du Canal Saint Martin à Paris. Cette action, très médiatisée, contribuera dans la suite des actions menées depuis des années par Droit au logement, à la décision de Jacques Chirac d'inscrire dans la loi la notion de « droit au logement opposable ». Au-delà du principe, la mise en œuvre de cette loi va se heurter à l'absence de politique ambi-

IV^e Congrès Solidaires

tieuse en matière de logement social et au fait que rien n'est fait contre la spéculation immobilière... Un an après, la mobilisation de la rue de la Banque, près de la Bourse à Paris, va durer plusieurs semaines et donner lieu, à nouveau, à des interventions policières très dures envers les familles qui montreront une détermination exemplaire. Cette détermination et le soutien large ont contraint le gouvernement à conclure un accord prévoyant le relogement des familles concernées. Des mobilisations sur cette question du logement ont eu lieu aussi en province.

L'Union syndicale Solidaires a apporté un soutien important à ces différentes actions. En septembre 2006, se sont tenus les premiers « États généraux pour une information et des médias pluralistes » dans lesquels sont parties prenantes deux organisations de Solidaires : Sud Culture et le SNJ.

Enfin, en 2006, Solidaires a organisé un débat national, sur la Charte d'Amiens et son actualité auquel nous avons invité les différentes organisations nationales, ainsi que René Mouriaux, sociologue, spécialiste de l'histoire du mouvement syndical : seules la FSU et l'Unsa ont répondu positivement. Ce débat aurait dû donner lieu à la publication d'une plaquette de compte-rendu qui n'a pas été réalisée, faute de temps.

La mobilisation contre le CPE et la loi « Egalité des chances » au printemps 2006

Au-delà du mot d'ordre fédérateur sur le retrait du CPE, l'ampleur de ce mouvement témoignait d'un refus, de plus en plus partagé au sein de la population, d'une précarisation sans cesse accrue de l'ensemble du monde du travail et de la société. Pendant plus de deux mois, la jeunesse a joué un rôle décisif dans le déclenchement et le développement de ce mouvement qui marquera cette génération. Cette lutte illustre une nouvelle fois la crise sociale dans la jeunesse au même titre (même si ce ne sont pas forcément les mêmes acteurs) que les mouvements du printemps 2005 contre la Loi Fillon et de novembre 2005 dans certaines banlieues. Si le mot d'ordre fédérateur et voulu par l'intersyndicale était centré sur le retrait du CPE, ce mouvement dans la jeunesse a porté aussi plus largement sur la loi « Egalité des chances » qui prévoit l'apprentissage dès 14 ans, la sanction financière des familles d'enfants qui font preuve d'absentéisme...

Au-delà des organisations syndicales étudiantes et lycéennes, le mouvement des jeunes s'est également structuré sur des bases d'auto-organisation très développées : assemblées dans les lycées et les universités, désignation de délégué-e-s tournants, création d'une coordination nationale, qui ont eu du mal à se faire reconnaître, au plan national, par le gouvernement et par les autres organisations syndicales.

La question du nombre de manifestants a été déterminante dans ce conflit, plus que les grèves qui sont restées limitées : souvent peu de grévistes mais beau-

coup de manifestants, dans les grandes journées interprofessionnelles de mobilisation. On a vu de nombreux salariés prendre des jours de congés ou faire grève seulement quelques heures pour participer aux manifestations mais il n'a pas été possible de développer un mouvement de grève générale durable dans aucun secteur professionnel contrairement à 1995 ou 2003.

Les raisons de cette impossibilité sont sans doute multiples : pas d'appel fort des organisations syndicales à la grève, pas de point d'ancrage de celle-ci sur un secteur « locomotive », poids persistant de l'échec de la grève de 2003 et des sanctions financières très lourdes qui en ont découlé, crainte de la nécessité d'un rapport de force trop important pour réussir à bloquer le pays.

Toutes les stratégies gouvernementales habituelles pour casser un mouvement social ont échoué : tentative de jouer le pourrissement dans la durée en espérant décourager les manifestants, utilisation de certains débordements pour discréditer le mouvement, violences policières, répression... Il aura fallu attendre un mois et demi pour qu'une instruction judiciaire soit enfin ouverte sur les faits ayant plongé notre camarade Cyril, adhérent de Sud PTT, dans un coma de trois semaines après les très graves blessures qui lui avaient été infligées lors de violentes charges de police à l'issue de la manifestation du 18 mars, place de la Nation à Paris.

Le gouvernement, face à ce qui devenait une crise sociale et politique importante, a fini par céder de peur que cette mobilisation se poursuive et s'élargisse au-delà du seul retrait du CPE.

Cette mobilisation aura permis de mettre la question de la précarité, et plus globalement les questions sociales, au centre des débats à la place des seules questions sécuritaires...

L'unité de cette intersyndicale intergénérationnelle regroupant l'ensemble des organisations de salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, Unsa, FSU, Solidaires), ce qui ne s'était jamais fait au niveau national avant cette lutte, et organisations de jeunes, a constitué un élément essentiel dans cette mobilisation. Cette unité a connu une durée de vie exceptionnelle qui s'explique notamment par l'intransigeance gouvernementale et l'ampleur de la mobilisation de la jeunesse (facteurs qui rendaient suicidaire toute « trahison ») et par la mise en avant d'un mot d'ordre unitaire exigeant limité à une seule revendication claire et nette : le retrait du CPE. Ce travail unitaire a constitué un point d'appui pour les salariés mais sa déclinaison est souvent restée tributaire des réalités locales ou sectorielles et il a été quasiment impossible de transposer celui-ci au niveau même des entreprises. Ce mot d'ordre unique a constitué dans le même temps une limite de cette intersyndicale, faute notamment d'avoir pu étendre celui-ci au CNE et à la loi sur l'égalité des chances.

Contrairement aux mobilisations antérieures, notre Union syndicale n'a pas été

IV^e Congrès Solidaires

marginalisée au niveau interprofessionnel national et aucune difficulté spécifique n'est à signaler à notre rencontre lors des réunions de l'intersyndicale... même si l'unité d'action constitue forcément un combat et renvoie aux rapports de force pour faire passer ses positions propres.

L'élection présidentielle de 2007

L'élection présidentielle représente en France l'élection politiquement décisive, l'inversion du calendrier électoral entre législatives et présidentielle opérée par Lionel Jospin accentuant encore cet aspect. Elle devrait donc être un moment de débat politique sur les grandes orientations proposées à nos concitoyens. Force est de constater qu'elle n'a qu'imparfaitement rempli cette fonction. Dans cette période, l'Union syndicale Solidaires a essayé de faire entendre sa voix et de porter sur la scène publique ses exigences. Nous avons ainsi édité une brochure reprenant nos analyses et nos propositions, «2007, les vrais enjeux», qui a été tirée à 30 000 exemplaires et nous avons demandé à rencontrer les candidats, à l'exception du FN. Nous avons eu une réponse du Modem, de la LCR, du PC, du PS et des Collectifs unitaires.

Entre les deux tours, après débat au BN, l'Union syndicale Solidaires prenait, dans un communiqué, la position suivante: *«Comme lors du premier tour, l'Union syndicale Solidaires continuera à affirmer ses exigences en matière d'emploi, de salaires, de protection sociale, de services publics et à pointer la nécessité d'une refondation de l'union européenne pour construire une Europe démocratique, garantissant des droits sociaux de haut niveau à tous ses habitants et solidaire avec le reste du monde. Face à la crise sociale actuelle, l'Union syndicale Solidaires lutte contre les discriminations, contre la financiarisation de l'économie, se bat pour un nouveau partage de la richesse produite et pour une société plus solidaire. L'Union syndicale Solidaires combat fortement toute tentative de limiter le droit de grève, les libertés syndicales et plus largement les droits démocratiques. Si l'Union syndicale Solidaires ne peut se satisfaire du programme de Ségolène Royal, elle constate que celui de Nicolas Sarkozy est en totale contradiction avec les revendications qu'elle porte. S'il n'appartient pas à une organisation syndicale de donner des consignes de vote, l'Union syndicale Solidaires demande aux salariés de se déterminer en fonction de ces exigences. L'Union syndicale Solidaires met en garde les candidats contre toute tentation de discours xénophobe et sécuritaire pour essayer de récupérer les voix du Front national et leur demande de faire en sorte que les valeurs républicaines d'égalité, de solidarité et de justice sociale soient au cœur de la campagne électorale.»*

Peu après le cycle électoral de 2007, l'Union syndicale Solidaires a publié un quatre pages de contribution au débat analysant la victoire de Nicolas Sarkozy. Extraits: «La présidentielle s'est déroulée dans une situation assez contradictoire: crise des idées néolibérales, mais angoisses profondes et forte demande

d'ordre, capacités de résistances des salariés, mais incapacité à imposer de nouvelles orientations. Dans cette situation dominait cependant une idée centrale : «ça ne peut plus continuer comme cela». Cette idée était présente, pour des raisons différentes, dans tous les secteurs de la société : la classe dominante voulait en finir avec les «rigidités» de la société française, les salariés voulaient un changement de leur situation, les personnes âgées la garantie pour leurs retraites et de l'ordre dans la rue et la majorité de la population être protégée.

L'habileté de Nicolas Sarkozy est d'avoir tenu un discours capable de répondre à ces attentes. Il a réussi à être porteur de la «rupture» alors même qu'il était une pièce maîtresse du gouvernement précédent. Il est apparu comme un candidat antisystème alors même qu'il en est le pur produit. Il est apparu voulant défendre «la valeur travail» alors même qu'il défend les intérêts directs des plus grands groupes capitalistes français. Il a critiqué la construction européenne actuelle alors qu'il en a été un des promoteurs les plus ardents (...) La force de Nicolas Sarkozy a été d'être capable de réunir dans son discours des aspirations diverses et partiellement contradictoires. Il est significatif que la tonalité ultra-libérale de ses premiers discours ait été gommée au profit de déclarations couvrant un large spectre idéologique. Il a réussi ainsi dans le même mouvement à siphonner les voix du FN, axant une partie importante de son discours sur l'identité nationale et l'immigration, tout en faisant des références à Jaurès et Blum et en se présentant lui-même comme un fils d'immigré. Il a réussi ainsi à capter une partie non négligeable du vote des classes populaires tout en s'assurant du soutien des classes dominantes. Nicolas Sarkozy a endossé les habits du «sauveur», celui certes des classes dominantes, qui malgré leurs efforts n'ont pas réussi à imposer totalement la purge néolibérale, et qui lui ont donné mandat pour la mener à bien, mais aussi celui d'une partie des classes populaires sensible à une rhétorique marquée par l'ordre et la sécurité et qu'il s'engageait à protéger.

Si le caractère attrape-tout du discours de Nicolas Sarkozy allait perdurer un certain temps, la politique concrète mise en œuvre allait se révéler assez classiquement néolibérale et sécuritaire. La méthode employée par le nouveau président de la République a consisté à multiplier les effets d'annonces sur toute une série de sujets pour saturer le champ politique et médiatique et paralyser ainsi les réactions possibles. Le «paquet fiscal» de 15 milliards d'euros, décidé dès son élection, allait essentiellement profiter aux plus riches. Le premier affrontement d'ampleur eut lieu sur les régimes spéciaux de retraites. Dans ce conflit, l'Union syndicale Solidaires a essayé de poser la question de l'avenir du système de retraite de tous les salariés et de se saisir de ce conflit pour construire une convergence des mobilisations des secteurs attaqués par la politique gouvernementale. Cette stratégie n'a pas été suivie par nos partenaires syndicaux. Le mou-

vement des salariés des régimes spéciaux fut un échec même si quelques petites avancées ont pu être obtenues dans les négociations entreprise par entreprise et si le gouvernement ne peut se prévaloir d'une victoire en rase campagne.

La «modernisation du droit du travail» fut l'occasion pour le gouvernement de tester sa méthode concernant le dialogue social. Le gouvernement annonce l'objectif à atteindre, fixe le calendrier des négociations et menace de légiférer si un accord n'est pas conclu dans les délais. Force est de constater que ce cadre a été accepté par les confédérations traditionnelles et que les organisations syndicales parties prenantes de la négociation n'ont ni informé réellement les salariés de ses enjeux ni cherché à créer un rapport de force minimal pour peser sur son contenu. Le résultat en a été un accord signé par toutes les confédérations, sauf la CGT, qui remet en cause des éléments essentiels de la protection des salariés. Malgré de grandes difficultés, l'Union syndicale Solidaires a travaillé avec un certain nombre d'associations pour informer les salariés et essayer de les mobiliser. Un appel de personnalités a servi d'appui à cette campagne.

Le «rendez-vous» de 2008 sur les retraites veut être pour le gouvernement l'occasion d'allonger encore la durée de cotisation. Face à cette menace, l'Union syndicale Solidaires a essayé de construire le front unitaire le plus large. Une première journée de manifestation a eu lieu le 29 mars appelée par la CGT, la FSU et Solidaires. Elle a obtenu un succès limité. Outre les problèmes d'unité syndicale, le poids de la défaite de 2003, puis celle des régimes spéciaux en 2007 pèsent de façon importante sur les capacités de mobilisations des salariés.

Au-delà même des politiques mises en œuvre, le style ostentatoire du nouveau président de la République, le caractère souvent narcissique de ses interventions, la mise en scène de ses relations privilégiées avec les puissants, n'ont pu que choquer une majorité de nos concitoyens englués dans les difficultés de la vie quotidienne. La conjonction d'orientations tournées contre les classes populaires et du comportement de président de la République explique sa chute dans les sondages et la débâcle de la majorité présidentielle aux élections municipales.

Sur le terrain des libertés syndicales, un des premiers actes de ce gouvernement a été de voter, fin juillet 2007, une loi instaurant une obligation de service minimum dans les transports, montrant ainsi clairement sa volonté de s'affirmer intransigeant sur ce terrain et de restreindre le droit de grève, même si les modalités étaient renvoyées aux entreprises concernées, avec un certain nombre de difficultés pour concrétiser cette posture...

En novembre 2007, Le Grenelle de l'environnement a été l'occasion d'un grand show médiatique de la part du gouvernement. Il a cependant été l'indice que les questions écologiques devenaient maintenant incontournables. Face à la crise écologique, le déni de la réalité n'est plus possible. Les résultats de ce

Grenelle ont été largement en trompe-l'œil, comme l'a montré quelques mois plus tard, la loi sur les OGM qui marque un recul par rapport aux engagements du gouvernement. Lors de ce Grenelle, l'Union syndicale Solidaires a approfondi ses relations avec les associations écologiques par un travail en commun, notamment en participant à un « Grenelle citoyen »

3 - La démarche de Solidaires et nos principaux axes d'intervention

La démarche générale

Dans cette période, Solidaires a essayé de construire les conditions de larges mobilisations sociales pour faire échec aux politiques anti-sociales, aux politiques libérales et sécuritaires. Cette démarche a été faite au plan national interprofessionnel mais aussi dans les mobilisations sectorielles et dans les luttes locales. Sur les projets gouvernementaux et patronaux, nous avons fait un travail d'analyse de ces projets tout en essayant de montrer que d'autres choix étaient possibles.

Solidaires a eu la volonté de travailler à construire l'unité d'action, localement comme nationalement. Les choses ont progressé depuis le dernier congrès national : présence dans les intersyndicales départementales, participation à l'intersyndicale Fonction publique, participation à l'intersyndicale CPE en 2006... Mais des exclusives demeurent et les confédérations considèrent toujours qu'elles ont une légitimité à se réunir à cinq comme encore récemment sur la question des retraites. Pour autant, lorsque des propositions de mobilisation nationale dans un cadre unitaire ont été lancées, nous nous sommes inscrits dedans pour répondre au souci unitaire des salariés. Mais nous l'avons fait sur nos positions et revendications, en essayant de développer notre stratégie d'action et de mettre en avant la nécessité de la grève reconductible quand nous pensions que cela se posait. Plus globalement, il nous faudra, notamment à partir des bilans collectifs que nous avons pu tirer des principales mobilisations de ces dernières années, poursuivre notre réflexion et approfondir notre stratégie collective pour l'avenir. Nous avons aussi travaillé à la recherche de convergences avec les autres mouvements : que ce soit sur la question des services publics, la protection sociale, la question européenne, le contrat de travail, les lois sécuritaires ou les droits des immigrés par exemple... Nous avons essayé de donner une dimension internationale à notre syndicalisme, notamment en participant aux mobilisations altermondialistes, contre la guerre et pour la paix, car nous sommes convaincus que l'engagement syndical ne peut limiter son intervention à l'espace national, que les rapports de force mondiaux ont des conséquences dans chacun des pays et que les orientations libérales dictées par les institutions internationa-

IV^e Congrès Solidaires

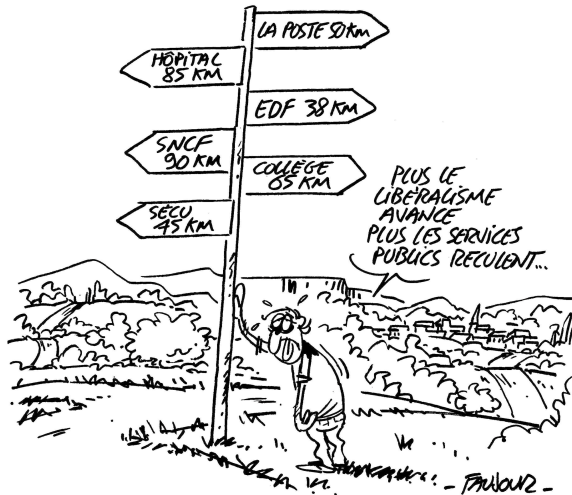
les ont des conséquences concrètes sur les peuples mais aussi dans les entreprises et dans les services publics.

Les services publics

Beaucoup d'organisations de Solidaires au plan national sont porteuses de revendications importantes pour la défense des services publics face aux attaques incessantes sur ce terrain-là menées par les gouvernements successifs. Solidaires a participé ou relayé des campagnes initiées par des organisations nationales, comme l'initiative menée par Sud Rail à Dugny (Meuse) en septembre 2005 contre la privatisation, la campagne de Sud Energie contre la privatisation d'EDF-GDF, ou plus récemment la campagne pour la défense du Livret A et du logement social qui concernent directement Sud PTT et Sud Caisse d'Épargne, mais constitue bien un enjeu interprofessionnel.

D'un point de vue interprofessionnel, Solidaires s'est engagée dans les mobilisations initiées par le réseau «Convergences». Ce réseau s'est développé nationalement à partir de la manifestation nationale pour la défense des services publics qui s'est tenue à Guéret (Creuse) le 5 mars 2005, à l'initiative du Collectif de la Creuse. Cette manifestation réussie, 7 000 manifestants malgré la neige et les routes bloquées, a été le point d'appui pour la construction du réseau national «Convergences», qui a pris plusieurs initiatives depuis cette période: manifestation à Paris le 19 novembre 2005, débats publics, états généraux...

Solidaires est présent dans un certain nombre de collectifs locaux de ce réseau mais sans véritable coordination nationale de son intervention.



Le suivi est irrégulièrement fait par le secrétariat national ces derniers temps et ne repose que sur l'investissement d'un camarade de Sud PTT.

Solidaires s'est impliqué dans la mise en place du Réseau européen pour la défense des services publics lié au FSE. Mais comme pour Convergences la participation se limite au Secrétariat national et à un camarade de Sud PTT.

Peu de matériel a été sorti sur les services publics depuis notre dernier Congrès. Il est vrai que la commission Services publics de Solidaires a connu un fonctionnement très irrégulier. Ainsi, une campagne décidée par la commission et validée par le Bureau national devait voir le jour sur le thème de la place des usagers dans les services publics ; elle devait se faire en partenariat avec l'association AITEC. Elle n'a pas été menée à bien faute de suivi de notre part.

Ce travail devra être relancé. Un lien devra être établi régulièrement avec la commission Fonction publique. Pour cela, il faudra une meilleure prise en charge de la part du Secrétariat national et une plus grande implication des organisations.

Récemment, un appel « Service public, notre richesse » vient d'être lancé, avec des associations, des réseaux et, côté syndical, Solidaires, CGT et FSU. Il a pour objectif de servir de base à de nombreuses réunions unitaires larges dans toute la France et permettre ainsi de construire une mobilisation citoyenne dans tout le pays et d'appuyer les luttes dans les services publics, notamment contre la RGPP (Révision générale des politiques publiques).

La protection sociale

L'assurance maladie

Depuis l'échec de la mobilisation du printemps 2004 contre la loi Douste-Blazy, qui ouvrait un peu plus encore le champ de l'assurance maladie aux assureurs privés, les contre-réformes se sont succédé : remboursements de médicaments, augmentation du forfait hospitalier, forfait de 1 euro sur chaque boîte de médicament, nous avons essayé d'articuler les analyses de fond et la préparation de la mobilisation, notamment à travers la commission « protection sociale » de Solidaires. Nous nous sommes investis dans l'initiative initiée par Attac : « Les états généraux de la santé », en considérant que c'était le cadre approprié pour créer un front large regroupant syndicats de salariés et des professions médicales, associations citoyennes, associations de malades... Cette dynamique a permis que se tiennent de nombreuses réunions tant en Ile-de-France qu'en province pour refuser ensemble la mise en place d'une assurance maladie à deux vitesses et l'ouverture aux assurances privées de la gestion de la sécurité sociale, la réduction de la prise en charge des soins par l'assurance maladie, d'exiger le renforcement des moyens donnés à l'hôpital public et un contrôle plus important sur le coût des médicaments et l'activité des grands

IV^e Congrès Solidaires

trusts. De nombreux collectifs locaux se sont également créés, organisant la résistance contre les fermetures de services, d'hôpitaux, de maternités.

Le candidat Sarkozy annonçait dans son programme la mise en place d'une franchise médicale à la charge des assurés. Un collectif contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous s'est constitué dans lequel Solidaires a pris toute sa place. Dans ce cadre unitaire et malgré l'absence des confédérations, nous avons tenté de construire une mobilisation à la hauteur des enjeux. Le point d'orgue de la mobilisation a été la journée d'action du 29 septembre 2007, durant laquelle de nombreuses réunions publiques se sont tenues dans toute la France, comme celle du gymnase Japy à Paris. Le collectif a également organisé une journée de manifestations le 10 octobre, coordonnée avec la manifestation des associations d'accidentés du travail. Mais cette mobilisation est restée trop faible. Une journée d'action contre les franchises, organisée le 12 avril 2008, a permis de rendre visible la colère des malades et de leurs associations.

L'Assemblée nationale a adopté, dans le cadre de la loi de Financement de la Sécurité Sociale, le principe de la franchise le 26 octobre 2007. Pour autant nous devons continuer à dénoncer cette mise à mal de la protection sociale solidaire et organiser la riposte contre les nouvelles attaques qui se profilent : « privatisation » du système hospitalier, abandon de secteurs entiers de l'assurance maladie à l'assurantiel privé (optique, dentaire...)

Nous devons reprendre une campagne d'information, de sensibilisation, de mobilisation, de réactivation des collectifs locaux. Il nous faut également élargir l'arc unitaire dans le collectif et convaincre les organisations encore absentes de la nécessité de leur mobilisation.

Les retraites

Après l'échec des mobilisations de 2003 contre la loi Fillon qui constituait la deuxième étape (après la réforme Balladur de 1993 pour le secteur privé) de la remise en cause des 37,5 annuités et de baisse du niveau des pensions, il fallait, pour le gouvernement, en finir avec les régimes spéciaux pour mieux préparer de nouveaux reculs en 2008 pour tous les salariés.

Dans cette situation, Solidaires, avec ses syndicats directement concernés (Sud Rail, Sud Energie, Sud RATP, Sud Spectacle et Sud Culture Solidaires) a essayé de construire la mobilisation en articulant différents aspects ; travail d'explication sur les enjeux pour les personnels concernés mais aussi sur les enjeux de fond pour tous les salariés, construction du rapport de forces dans les secteurs concernés, recherche de l'unité d'action en s'appuyant sur les salariés pour développer la grève reconductible face à l'intransigeance du gouvernement, coordination et stratégies communes des différents secteurs concernés, recherche des convergences avec la mobilisation Fonction publique... Les syn-

dicats de Solidaires concernés par les régimes spéciaux ont publié plusieurs tracts et communiqués communs pour montrer cette cohérence de l'analyse et de la stratégie de Solidaires. Le diaporama « questions-réponses » sur le dossier des retraites, initié par Sud Rail, a été bien reçu par les équipes de Solidaires. Solidaires a appuyé et relayé cette démarche.

Mais le choix fait par la CGT au niveau national d'accepter les négociations par entreprise, et sur d'autres sujets que ceux qui étaient portés dans la plateforme intersyndicale et par les personnels, a permis au gouvernement de gagner sur son objectif central : en finir avec les 37,5 annuités, même si pour cela, les directions des entreprises concernées ont dû céder quelques mesures à la marge. Ce mouvement a été l'occasion d'une bonne apparition de Solidaires dans les médias, notamment grâce à Sud Rail, qui a fortement progressé aux élections au conseil d'administration de la SNCF qui sont intervenues au lendemain de cette lutte (en février 2008) : Sud Rail a largement conforté sa 2^e place avec 18,65 % des voix et une progression de 5,23 %.

Les salaires

Dans la situation de mondialisation et d'ouverture des économies nationales de ces dernières décennies, les entreprises utilisent largement cette situation pour mener une offensive générale contre les salariés, et notamment sur le niveau des salaires. La tendance à faire baisser la part de la richesse créée affectée aux salaires s'est poursuivie. Cela s'est traduit par une très forte augmentation des inégalités, dans l'augmentation du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, y compris des salariés, dont de nombreuses femmes. Dans le secteur privé, comme dans le secteur public, les patrons ont mis en œuvre un blocage salarial important, utilisant à leur profit le poids du chômage, du développement de la précarité... La logique de l'individualisation des salaires et des rémunérations annexes s'est poursuivie au détriment du plus grand nombre et des recettes de la sécurité sociale.

Cette question des salaires a donné lieu, régulièrement, à des mobilisations, plus ou moins importantes dans la Fonction publique. Mais le secteur privé s'est aussi mobilisé comme nos camarades de PSA-Citroën Aulnay au printemps 2007 ou à La Redoute il y a quelques semaines : dans ces luttes, les syndicats de Solidaires ont été très actifs. Récemment, des mobilisations importantes ont eu lieu, souvent à l'occasion des négociations annuelles obligatoires, y compris dans des secteurs où il n'est pas facile de faire grève, comme la grande distribution.

Solidaires a mis en avant cette question dans ses revendications et a élaboré, depuis le dernier congrès, une plateforme revendicative plus précise et qui est reprise dans les orientations de ce 4^e congrès national.

Mais il nous faut reconnaître la difficulté d'unifier les actions sur ce thème, au-

IV^e Congrès Solidaires

delà d'une analyse et d'une revendication générale, notamment parce que les périodes de négociation ne sont pas au même moment.

Emploi, précarité, chômage

Depuis quatre ans, sur ces thématiques comme sur d'autres, nous sommes confrontés à la difficulté d'articuler les luttes défensives face aux multiples attaques gouvernementales et patronales et la nécessité d'apporter des réponses alternatives de transformation sociale. Nous sommes également en butte à la frilosité du mouvement syndical pour s'inscrire dans la convergence des mouvements sociaux. Exceptée la mobilisation victorieuse sur le CPE, nous avons échoué à faire émerger des mobilisations de même ampleur sur les droits des salariés et des chômeurs (CNE, modernisation du marché du travail, licenciements et restructuration d'entreprises, convention assurance-chômage, fusion ANPE-ASSEDIC).

Chômage, précarité et droits des chômeurs et chômeuses

Sur ce terrain, la mobilisation et la question de la structuration d'un grand mouvement de chômeurs sont toujours aussi problématiques.

En 2005, nous avons tenté de construire, avec les associations de chômeurs, une mobilisation prolongée sur le thème de la «précarisation de nos vies». Des Marches en avril et mai ont eu un succès très limité. Cette initiative s'est conclue par une semaine de débat en juillet qui n'a pas ouvert de perspectives satisfaisantes même si cela a permis de maintenir les liens entre syndicats et associations de chômeurs.



A la même période, le lancement par la fondation Copernic d'un appel «Personne ne peut vivre avec moins de 1200 euros par mois», au regard de la convention UNEDIC en cours de renégociation, est resté sans concrétisation.

Malgré ces difficultés, d'autres initiatives ont été prises. En décembre 2006, nous avons participé à la manifestation contre la précarisation, organisée par les associations de chômeurs et le réseau Convergences des mouvements sociaux, et février 2007 au Tintamarre des mouvements sociaux. La bataille sur les chiffres du chômage par le collectif ACDC, créé en 2007, a par ailleurs permis d'enfoncer un coin dans la propagande gouvernementale, à semer le doute sur la fiabilité des statistiques officielles et a mis en lumière la réalité de la situation de l'emploi en France.

Suite aux orientations du dernier congrès national, nous avons eu à plusieurs reprises des débats sur l'organisation des chômeurs et des précaires, notamment lors d'un Comité national en octobre 2005, sur la prise en charge par les syndicats de leur structuration. Ces débats montrent plusieurs problèmes : outre les moyens à mettre en œuvre pour organiser durablement les chômeurs, se pose la nécessité de revendications unifiantes entre chômeurs, précaires et salariés, mais aussi d'avoir des axes porteurs de transformation sociale. La plateforme unitaire sur la garantie de revenus et la continuité des droits sociaux, à laquelle nous avons participé, est un premier pas. Nous devons poursuivre le débat avec les associations de chômeurs car l'ambiguïté demeure entre revendication d'un revenu universel et celle d'un nouveau statut du salarié.

Notre matériel Solidaires (tracts et journal) a synthétisé à plusieurs reprises nos positions en la matière, en revanche l'engagement de rédaction d'une brochure n'a pas été tenu.

Licenciements, restructurations d'entreprises, «modernisation» du marché du travail

Face aux licenciements, aux restructurations et délocalisations des entreprises, qui se poursuivent, l'impuissance du mouvement syndical reste préoccupante. Le rouleau compresseur de la mondialisation et la domination du capitalisme financier, modifient considérablement les conditions de construction des rapports de force. La carence d'analyse du mouvement syndical de ces mutations économiques, l'abandon progressif d'objectifs de transformation sociale, nourrissent le fatalisme des salariés. Les précédentes tentatives de collectifs des salariés touchés par les licenciements ont échoué et ne sont même plus discutées aujourd'hui. Lors de Comités et Bureaux nationaux, lors de la rencontre nationale Solidaires en C. E, dans nos résolutions de congrès, nous avons abordé ces questions sous plusieurs angles (crise économique et financière, délocalisations, statut du salarié). Si nous progressons dans nos analyses, nous ne sommes pas en mesure de

IV^e Congrès Solidaires

peser sur les rapports de force, d'impulser des initiatives sur ces questions, même si la volonté existe comme ce fut le cas au moment de la restructuration d'EADS. Incontestablement, notre faiblesse d'implantation dans le secteur privé et dans le champ interprofessionnel limite nos possibilités d'action pour l'instant.

La bataille contre la loi dite de « Modernisation du marché du travail », issue de l'accord interprofessionnel signé le 11 janvier 2008, par quatre organisations syndicales et le Medef, n'a pas eu l'écho espéré. Après la défaite sur la fusion Anpe/Assedic, la recodification du Code du travail passée dans l'indifférence générale, nous avons été dans l'incapacité de bloquer la régression sociale que représente cet accord.

Si le collectif, regroupant CGT, FSU, Solidaires, syndicats étudiants, organisations de chômeurs, et soutenus par des partis, représentait un cadre assez large, cela n'a pas suffi pour enclencher une dynamique de lutte nationale. Sans doute, nous n'avons pas fait suffisamment le travail élémentaire d'explication auprès des salariés du contenu et des dangers de l'accord ni su ou pu construire des cadres unitaires dans tout le pays.

La dimension européenne des luttes s'impose de plus en plus, d'autant que la Commission européenne et la jurisprudence de la Cour européenne sont à l'offensive sur la libéralisation du marché du travail et les attaques contre les droits des chômeurs.

Dans Solidaires, l'absence d'une commission « Emploi » permanente est un obstacle à la centralisation de la réflexion, la mutualisation des expériences, et à l'impulsion d'une intervention prolongée sur ces questions. Même si une commission ne résout pas les difficultés de mobilisation, elle est indispensable pour favoriser la prise en compte de ces questions comme une priorité pour Solidaires.

Fiscalité

Depuis le dernier congrès, les choix gouvernementaux en matière de fiscalité ont continué à être déterminés par l'idéologie libérale dominante : poursuite du discours contre les « prélèvements obligatoires » pour mieux faire adopter des budgets, des lois de finances et tout un ensemble de mesures venant tout à la fois priver les administrations et les services publics des moyens de fonctionnement et d'intervention et accentuer les inégalités en réduisant très largement les contributions des classes sociales favorisées et des grosses entreprises aux financements publics.

Les mensonges et les contrevérités ont continué d'être véhiculés pour alimenter des idées reçues et le dogme du « moins d'impôt, moins de charges », en s'appuyant sur des comparaisons hasardeuses et des affirmations fausses. Les derniers gouvernements, et particulièrement le tandem Sarkozy/Fillon, n'ont eu de cesse de laisser entendre que les « prélèvements obligatoires » seraient

forcément néfastes à l'économie, donc à la croissance, donc à l'emploi, comme si les contributions et les cotisations allaient vers des trous sans fonds alors qu'elles deviennent souvent des investissements publics, des aides à des activités économiques, des salaires, et donc du pouvoir d'achat.

Au sein de l'Union européenne, et plus particulièrement depuis l'Acte unique de 1986, les Etats se sont engagés progressivement dans une spirale à la « concurrence fiscale et sociale ». Dans chaque pays, les discours gouvernementaux sont bien rodés à l'égard de leurs opinions publiques : le maintien d'un chômage de masse permet toujours d'affirmer abusivement que l'emploi est la priorité gouvernementale, et qu'il faut donc favoriser la croissance, et qu'il faut donc que le territoire national soit attractif pour les « investisseurs » et les « créateurs ». Partout, l'imposition des « bases mobiles » (entreprises et investisseurs) a été réduite : baisse de l'imposition des bénéficiaires des sociétés, baisse de la taxation des patrimoines des entreprises et des particuliers, baisse de l'impôt sur le revenu pour les revenus les plus élevés. En contrepartie, les impôts sur la consommation, la TVA et l'imposition locale des ménages ont été augmentés. Ces choix conduisent partout au maintien d'un déficit public important qui sert ensuite d'argument pour faire de nouvelles coupes claires dans certaines dépenses publiques. L'équipe Sarkozy/Fillon, en une seule année de pratique, nous a déjà montré son excellence pour agir en ce sens. Dès son arrivée un très généreux « paquet fiscal » (15 milliards par an) a été accordé, profitant principalement aux catégories sociales les plus riches et venant pratiquement réduire à peu l'impôt de solidarité sur la fortune. A l'époque le gouvernement prétendait que tout ceci, bien entendu, serait « favorable à la croissance, donc à l'emploi ». Evidemment, l'essentiel des revenus supplémentaires laissé à la disposition des particuliers aisés est allé « s'investir » sur les marchés financiers, immobiliers ou des œuvres d'art. Six mois plus tard les mêmes gouvernants mettent en avant l'insuffisance des recettes fiscales pour comprimer de nouveau des dépenses publiques (moins d'agents publics, blocage des salaires et des dépenses de fonctionnement, réduction ou suppression d'aides ou d'allocations allant aux plus pauvres, etc.). Alors que la politique budgétaire et la politique fiscale pourraient être un outil pour réduire les inégalités, elles sont ouvertement utilisées pour conforter les inégalités premières nées de l'inégale répartition des richesses entre le capital et le travail. Ainsi l'insuffisance des rentrées fiscales qui résulte de l'accumulation des exonérations et des réductions mises en place pour les catégories sociales privilégiées favorise le maintien ou l'augmentation du déficit budgétaire qui « oblige » ensuite l'Etat à emprunter sur les marchés financiers, lesquels seront alimentés par celles et ceux qui disposent de revenus à placer, c'est-à-dire, en grande partie, ceux qui ont bénéficié des réductions d'impôts. C'est aussi une façon de transférer des fonds des pauvres vers les riches : les emprunts publics ne sont

IV^e Congrès Solidaires

pas un endettement qui serait mis sur les épaules de « nos enfants » ; en face il y a des créanciers qui bénéficient tout de suite des remboursements de l'Etat.

Cette politique de la concurrence fiscale entre les Etats au niveau européen est donc bien utile pour permettre à chaque gouvernement de dire qu'il est contraint de mener cette politique budgétaire dès lors que les autres Etats la pratiquent aussi. Au plan mondial l'existence, tolérée, voire favorisée, des places off shore et des paradis fiscaux, permet à tous les gouvernements de s'adresser à leurs opinions publiques pour expliquer leurs politiques budgétaires et fiscales.

Il est manifeste que les organisations syndicales doivent mener une bataille idéologique plus déterminée sur les raisons d'être des contributions communes et des cotisations obligatoires, au niveau national, mais aussi de façon coordonnée au plan européen et mondial, contre l'idée de « concurrence » qui, partout, nuit, aux plus pauvres et réduit les solidarités. Parallèlement nous devons continuer d'agir au quotidien pour faire en sorte que l'outil fiscal cesse d'être un élément supplémentaire d'inégalité et devienne un instrument collectif créateur de lien social. Au sein des instances de Solidaires, nous avons mené, en s'appuyant notamment sur les réflexions du SNUI, plusieurs débats d'explication sur les politiques fiscales, les crises financières et leurs conséquences... Mais sur ce terrain, un travail très important de « vulgarisation » reste à faire pour déconstruire cette idéologie libérale martelée à longueur de journées par le gouvernement, le patronat et les médias.

Immigration et sans-papiers

L'acharnement gouvernemental à l'encontre des étrangers n'a cessé de s'accroître ces dernières années. Les lois se sont multipliées et chacune d'entre elles a laminé encore plus le droit des étrangers. Celles-ci vont toujours dans le même sens : restreindre au maximum le regroupement familial et le droit d'asile ; limiter l'immigration à des quotas de travailleurs en fonction des besoins du marché du travail ; jeter ceux-ci dès lors qu'ils ne sont plus nécessaires. En France, comme dans les autres pays riches, les gouvernants entendent faire appel à une immigration « choisie » et pouvoir sélectionner dans les pays pauvres la seule main-d'œuvre dont ils ont besoin.

A l'évidence, la multiplication de ces lois vise avant tout à flatter les réflexes racistes et xénophobes d'une partie de la population et à exacerber la division des salarié-e-s. Les étrangers sont stigmatisés et utilisés comme des boucs émissaires afin de détourner l'opinion des véritables problèmes actuels : emploi, précarité, pouvoir d'achat, protection sociale...

Cette politique indigne s'est intensifiée depuis l'élection à la présidence de la République de N. Sarkozy et la création d'un « ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire ». Cette créa-

tion marque un retour au goût du jour d'une idéologie qui s'inscrit de plain-pied dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité à l'encontre des étrangers en période de crise. Ce «super-ministère de l'Intérieur» – dont l'activité principale consiste à traquer, mettre en rétention et expulser les femmes, hommes et enfants sans-papiers – n'a de cesse de rappeler à l'ordre préfets, policiers et gendarmes pour qu'ils atteignent les objectifs chiffrés en matière d'expulsions. Contrôles au faciès, convocations piège en préfectures, rafles, non-respect des voies et délais de recours, marquage de sans-papiers au feutre indélébile dans le Nord, mise en place de camps d'enfermement aux frontières de l'Europe... Chaque jour la descente dans l'ignominie s'accélère. Cet acharnement répressif brise et tue des êtres humains qui, pour échapper aux expulsions, prennent des risques parfois mortels.

Dans le même temps, le gouvernement s'efforce d'entretenir un climat de suspicion et de peur à l'égard des étrangers et de leurs soutiens : criminalisation de la solidarité, multiplication des poursuites judiciaires, utilisation des services publics, services sociaux et des inspecteurs du travail comme auxiliaires de police... Cette politique répressive touche non seulement les sans-papiers mais aussi les étrangers ayant un titre de séjour et les Français «issus de l'immigration» qui se voient régulièrement humiliés.

Notre Union syndicale a régulièrement dénoncé cette politique honteuse et elle s'est pleinement inscrite dans les différentes initiatives unitaires qui ont marqué la période – notamment sous l'impulsion du collectif Uni(e)s contre une immigration jetable et du Réseau éducation sans frontières. Si ces mobilisations n'ont pas réussi à engendrer un rapport de forces suffisant pour stopper la politique gouvernementale, elles ont cependant notamment permis, au-delà des victoires ponctuelles au cas par cas, d'arracher en 2006 une mesure globale – évidemment injuste dans sa limitation et son application - de régularisation pour un certain nombre d'étrangers sans-papiers parents d'enfants scolarisés. En tant qu'organisation syndicale, notre responsabilité dans les domaines liés à l'immigration est directement engagée. Ces questions sont pleinement au cœur des préoccupations de certaines organisations membres de Solidaires, notamment celles qui y sont directement confrontées dans le cadre de leur activité (personnels de certains secteurs comme le nettoyage, restauration, gardiennage..., enfants scolarisés de parents sans-papiers...). Mais plus globalement, ce sont bien les salarié-es de tous les secteurs qui sont quotidiennement confrontés à la question des immigrés, avec ou sans-papiers : conditions de travail et de recrutement, inégalités de traitement à compétences égales, pressions hiérarchiques à la délation, accès aux droits sociaux, à la formation, à l'éducation, à la santé... A ce titre, notre Union syndicale doit se donner les moyens de mieux appréhender collectivement ces questions afin d'échanger sur l'expérience syn-

dicale des uns et des autres et de trouver des axes de campagne pour Solidaires dans la défense des droits des travailleurs migrants, avec ou sans papiers.

Politiques sécuritaires et répression des mouvements sociaux



La régression anti-sociale généralisée s'accompagne logiquement d'un politique sécuritaire de plus en plus grave et de tentatives de criminalisation des luttes sociales et de ceux et celles qui les mènent.

Depuis l'an 2000, on a assisté à la mise en place d'un véritable arsenal sécuritaire avec une succession de lois : loi Sécurité quotidienne, loi Perben I, loi Sécurité intérieure, loi Perben II, Les derniers outils de cet arsenal ont été la loi de prévention de la délinquance et la loi sur les récidives (instaurant les peines planchers) adoptées en 2007, la

loi sur la rétention de sûreté promulguée en 2008.

Toutes ces attaques aux libertés individuelles et collectives ont donné lieu à la mise en place de Collectifs unitaires auxquels Solidaires a participé à chaque fois. Le Collectif anti-délitance s'est constitué en 2003, suite à la présentation par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur de Raffarin, d'un projet de loi visant à endiguer la délinquance des mineurs.

Entre-temps, en marge de ce projet de loi, de nombreuses « expériences » de ciblage des populations ont été menées dans une vingtaine de quartiers-sensibles de banlieues françaises, expériences que le collectif n'a eu de cesse de dénoncer et de combattre. Ce collectif a été à l'initiative de nombreuses actions au niveau local comme au niveau national, rassemblant les professionnels des secteurs concernés (social, santé, justice, enseignement, pénitentiaire...) mais aussi tous les citoyenne-s mobilisés. Le point culminant de la mobilisation ayant été la manifestation nationale à Paris le 18 novembre 2006. Un collectif contre la rétention de sûreté s'est également constitué autour du Syndicat de la Magistrature. Ce collectif s'est donné pour objet de dénoncer le contenu totalitaire de cette loi et d'organiser la résistance. La première apparition publique de ce collectif a eu lieu lors de la Nuit des Libertés organisée le 20 mars 2008 à Paris pour exiger l'abrogation de la loi.

Parallèlement un cadre plus large a vu le jour, baptisé « Collectif Liberté, Egalité,

Justice» (CLEJ), lieu de réflexion, de débats, d'échanges et d'initiatives sur toutes les attaques sécuritaires qui ne manqueront pas d'accompagner la régression des droits sociaux.

Parallèlement à cet arsenal de loi, la répression contre les mouvements sociaux s'est développée. Lors des grèves dans les entreprises, le patronat utilise de plus en plus fréquemment un arsenal juridique pour briser ces mouvements : constats d'huissier, recours à des salariés intérimaires ou d'autres entreprises du groupe, référés juridiques, poursuites judiciaires contre des militants... Les mises à pied, les licenciements contre les délégués syndicaux ne sont pas en reste. Au sein de Solidaires, plusieurs syndicats ont été touchés : SnCF, Poste, Télécom, Education, Etudiants, Autoroutes, ED... Les révoltes des quartiers à l'automne 2005, les luttes de la jeunesse scolarisée (en 2005, en 2006, automne 2007) ont donné lieu, à chaque fois, à de nombreux procès et de nombreux jeunes ont été condamnés à de lourdes peines, avec mise à l'épreuve et casier judiciaire. Cette répression a touché plus largement les mouvements sociaux qui résistent à ces politiques libérales, que ce soient les actions des faucheurs volontaires contre les OGM ou les actions de militants de la Confédération paysanne qui luttent contre la multinationale Monsanto ou bien encore des militants de RESF (Réseau éducation sans frontière) qui deviennent des « délinquants de la solidarité »... Solidaires a condamné cette répression et a soutenu les militants concernés et a appuyé les mobilisations qui ont pu se construire.

Plus récemment, Solidaires s'est impliquée dans le soutien au syndicat Kanak USTKE, victime d'une répression extrêmement violente et marquée par le rapport colonial entretenu par la France. Plusieurs militants viennent d'être condamnés à de la prison ferme, dont le secrétaire général du syndicat, dans le cadre d'un conflit du travail qui dure depuis plus d'un an et qui implique la multinationale Veolia

L'intervention de Solidaires dans Attac

L'Union syndicale Solidaires est membre fondateur d'Attac. Cet engagement renvoie d'abord à la prise de conscience de l'impact de la globalisation du capital sur les conditions de vie et de travail des salariés et de l'importance prise par le processus de marchandisation de toutes les activités humaines. La lutte contre la mondialisation libérale devient une activité à part entière du syndicalisme et la construction de rapports de force à l'échelle internationale l'une des conditions pour améliorer ceux construits à l'échelle nationale.

Mais cet engagement plonge aussi ses racines dans notre projet syndical. Pour l'Union syndicale Solidaires, la défense au jour le jour des intérêts des salariés suppose d'inscrire ce combat dans une perspective plus vaste, celle de transformer la société pour faire en sorte que les droits des êtres humains l'empor-

tent sur la logique du profit. Un tel projet ne peut se déployer que dans le cadre d'une action commune avec d'autres mouvements sociaux qui partagent cet objectif. C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires pratique un syndicalisme ouvert sur la société et essaye de construire des cadres d'alliances larges permettant d'avancer vers cet objectif.

Notre investissement dans Attac s'inscrit dans cette perspective. Attac a permis de regrouper des individus et des mouvements très divers, tant par leurs préoccupations que par leurs orientations, mais déterminés à lutter ensemble contre la mondialisation libérale. Créé en 1998, Attac a connu un développement important qui lui a fait atteindre plus de 30 000 adhérents en 2003 avec plus de 200 comités locaux. Focalisée à sa naissance sur la spéculation financière, l'association a élargi considérablement son champ d'activité pour embrasser aujourd'hui l'ensemble des questions liées à la mondialisation libérale.

Attac a joué un rôle décisif dans le combat idéologique contre le libéralisme. L'association a réussi à faire le lien entre le global et le local en s'investissant sur des terrains aussi divers que le combat pour les taxes globales, la défense des retraites ou la lutte contre l'OMC.

Cependant Attac a connu et continue de connaître un certain nombre de difficultés. Une crise interne d'une très grande violence s'est déclenchée dès juin 2005 alors que se profilait l'échéance du renouvellement du conseil d'administration. Plusieurs facteurs se sont combinés pour donner aux affrontements internes un caractère de crise très sérieuse. D'une part, des divergences politiques sur la nature de l'association, la direction sortante voulant, de fait, transformer Attac en une organisation politique traditionnelle. Pour cela, le noyau directionnel autour du président sortant a remis en cause la présence des membres fondateurs de l'association et a voulu transformer Attac en une simple organisation d'adhérents individuels. D'autre part, des comportements bureaucratiques et autoritaires visant à écarter toute divergence d'opinion et à mettre en place un fonctionnement de type clientéliste. Cette crise, qui a duré plus de deux ans, a atteint son paroxysme en juin 2006 avec une fraude électorale au profit de la présidence sortante. Elle a été résolue par le vote des adhérents en décembre 2006 qui a balayé la direction sortante et a renouvelé considérablement le conseil d'administration.

Cette crise a eu des conséquences dramatiques sur l'association qui a vu ses effectifs divisés par deux et son tissu militant réduit. Cette crise interne est rentrée en résonance avec les difficultés de la situation générale et des rapports de force sociaux. Attac s'est trouvée confrontée aux mêmes problèmes que les autres mouvements sociaux dans une situation de crise interne qui ne lui a pas permis d'y faire face. Cependant, comme l'a montré la campagne contre le traité modificatif européen et les nombreuses publications de qualité sor-

ties par l'association, Attac reste un outil indispensable dans la lutte contre la mondialisation néolibérale.

Solidaires s'est beaucoup investie dans l'activité d'Attac, dans la résolution de la crise, par une présence au bureau, au conseil d'administration, dans le Conseil scientifique, en animant de nombreux débats publics...

4 - La construction de l'Union syndicale Solidaires

Depuis le 3^e congrès, l'Union syndicale Solidaires s'est développée numériquement, géographiquement et dans les secteurs professionnels.

Le développement général

Solidaires regroupe aujourd'hui 43 organisations nationales, syndicats ou fédérations. Le SNMSAC, qui représentait 1 000 adhérents, est parti en 2005. Cinq organisations nous ont rejoints: le SNUPFEN, la FAE, Sud GFI, Sud Autoroutes et Sud Aviation civile. Le nombre d'adhérents en 2004, lors du congrès précédent était de 74 000. En 2008, en prenant en compte le total des adhérents des organisations nationales (sur la base des cotisations payées à l'Union syndicale Solidaires) et les adhérents des syndicats locaux non rattachés à des organisations nationales jusqu'à ce jour (comme le nettoyage, les syndicats commerces et services, les transports urbains, et d'autres entreprises du privé non encore affiliés nationalement) représentent aujourd'hui 90 000 adhérent-e-s: soit une progression de 21 % sur ces trois années. Cette progression est importante même si nous devons noter la baisse du nombre d'adhérents dans certaines organisations nationales; cela renvoie aux baisses d'effectifs dans diverses administrations ou entreprises nationales, mais nous devons dans l'avenir avoir une réflexion interprofessionnelle sur la syndicalisation.

Solidaires a fait le choix d'organiser en son sein les étudiant-e-s, avec la Fédération Sud Etudiant. Si Sud Etudiant, notamment à travers son engagement important dans les mobilisations qui ont eu lieu dans la jeunesse depuis 2005, a développé son audience, son implantation et son apparition, le lien avec les structures nationales de Solidaires reste trop aléatoire. Les engagements de travail, au sein de Solidaires, sur la question de la précarité des étudiant-e-s salariés ne se sont pas concrétisés, à part avec Sud Rail. A travers les mobilisations de la jeunesse, nous avons aussi eu des contacts et des débuts de structuration de la jeunesse lycéenne, à travers la constitution de quelques syndicats locaux Sud - Lycéen-ne-s, qui ont reçu l'appui de Solidaires locaux. Mais ce sont des structures fragiles, souvent temporaires: il faudra dans l'avenir regarder cette question et voir le lien avec Sud Etudiant.

Depuis le dernier congrès, nous avons été confrontés à différents problèmes

IV^e Congrès Solidaires

touchant aux champs de syndicalisation dans l'Union syndicale Solidaires. Ces problèmes peuvent relever des évolutions des secteurs professionnels, des redécoupages ministériels ou des décisions politiques d'affectation des personnels mais aussi des évolutions syndicales, des histoires syndicales particulières à tel ou tel secteur professionnel, de l'histoire de notre propre implantation. Nous avons essayé de chercher des solutions qui permettent de « sortir par le haut » des tensions plus ou moins importantes engendrées au sein de Solidaires par ces évolutions. Nous avons pu avancer positivement sur certains dossiers comme des listes communes Spasmet-Solidaires/Sud Aviation civile, Sud Rural/Sud Equipement pour des élections; ce sera aussi le cas pour la nouvelle entité ministérielle MEDAD pour les élections en juin prochain. C'est un des enjeux, lié à la décentralisation des personnels TOS, pour Sud Collectivités Territoriales et Sud Education pour les élections dans la Fonction publique territoriale en novembre 2008. La question est aussi posée dans le secteur privé avec la cohabitation au sein de Solidaires de syndicats nationaux d'entreprise et la mise en place de « branches » professionnelles. Sur le secteur des médias, des tensions sont apparues, au sein de Solidaires entre les deux syndicats concernés, malgré des analyses communes sur l'analyse de l'évolution de ce secteur professionnel, leur participation commune aux Etats généraux pour le pluralisme des médias. Nous n'avons pas réussi à avancer jusqu'à maintenant vers un espace Solidaires médias prenant en compte la place du Snj dans Solidaires, sa légitimité chez les journalistes et la demande de salariés non journalistes de ce secteur, dont certains se sont structurés de façon intercatégorielle dans quelques entreprises de presse et sont adhérents de Sud-Culture Solidaires. Cette situation, inédite dans Solidaires, devra trouver dans l'avenir des réponses adaptées à la diversité de ces situations et efficaces pour le développement de Solidaires dans ce secteur.

Les structures locales interprofessionnelles

La création récente de plusieurs Solidaires locaux (Orne, Yonne...) démontre que la construction interprofessionnelle au niveau départemental continue. Aujourd'hui Solidaires est présente sur tout le territoire hormis la Guadeloupe, la Martinique et la Corse, même si les réalités de construction restent très variables d'un département à l'autre. Si la proportion de Solidaires se réunissant régulièrement et ayant une véritable vie interprofessionnelle augmente, il reste que trop de Solidaires locaux n'arrivent pas à mettre en place un fonctionnement régulier, les réunions restent trop espacées et parfois aléatoires. C'est d'ailleurs souvent lié à la possibilité d'avoir de vrais locaux et une trésorerie propre et suffisante ainsi qu'à une reconnaissance par les instances politiques.

S'il reste des inégalités importantes dans l'engagement des syndicats et des fédérations nationales dans leur implication, il y a un progrès important de la participation, et on peut noter un plus grand développement et une plus grande participation de syndicats du privé qui ne sont pas toujours représentés au niveau national.

La reconnaissance de Solidaires Fonctions publiques a favorisé la mise en place de coordinations régionales Solidaires. La désignation d'élus dans les Sections régionales interministérielles d'Actions Sociales (SRIAS) a participé à cette évolution, le combat pour la représentativité (démarches pour obtenir des locaux, des subventions, bataille pour obtenir notre participation au CESR) aussi.

La participation des Solidaires locaux aux instances nationales (Comité) reste trop faible (cf. : bilan des instances nationales). Si la demande de participation de membres du secrétariat national aux AG ou congrès de Solidaires locaux a augmenté, si le lien entre niveau local et national se fait plus régulièrement notamment avec la campagne prud'homme ou les démarches à entreprendre pour la représentativité, celui-ci est encore insuffisant pour le suivi des campagnes et des mobilisations quand des initiatives nationales sont lancées.

La question des moyens financiers des Solidaires locaux a été régulièrement évoquée lors des Comités nationaux sans trouver de réponse unifiée sur l'ensemble du territoire; mais depuis le dernier Congrès, la plupart des Solidaires locaux se sont dotés de cotisations locales et certains bénéficient de subventions publiques. Le budget national de Solidaires a intégré chaque année une ligne budgétaire pour l'aide aux Solidaires locaux: la demande a été moins importante en 2007 que les années précédentes, ce qui s'explique sans doute, non par une moindre activité, mais par des ressources propres.

Le secteur Fonction publique

L'intervention de Solidaires dans la Fonction publique a été fondamentalement transformée avec l'acquisition de la représentativité fin 2006 et celle d'un siège au sein du Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat (CSFPE).

Si la commission s'est réunie régulièrement (tous les 3 mois environ) entre 2004 et 2007, son fonctionnement ne reposait que sur la participation de quelques organisations. Si divers matériels ont été diffusés, ils sont restés encore trop rares. Le journal *Fonctions publiques* diffusés par voie électronique a connu quatre parutions en 2006. Le travail de la commission a permis de dégager des premières pistes de réflexion sur un revendicatif commun. Mais peu de publications spécifiques Fonction publique ont été produites sur la période.

A cette période, nos relations avec les autres organisations syndicales étaient quasiment inexistantes et les relations institutionnelles se résumaient à de rares rencontres avec des conseillers sociaux.

IV^e Congrès Solidaires

La décision du Conseil d'Etat qui nous a permis de siéger au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat a changé complètement la vie du secteur Fonction publique de Solidaires

Le décret sur notre participation au CSFPE est paru le 1^{er} mars 2007. Il a fallu entre décembre 2006 et le 1^{er} mars 2007 mettre en place une équipe et chercher des personnes pour siéger dans les différentes instances découlant du Conseil supérieur. Cette mise en place ne s'est pas faite facilement et n'est d'ailleurs pas totalement terminée un an plus tard.

Le dégagement de deux permanents sur la Fonction publique a été indispensable. Une équipe de coordination a été créée et est aujourd'hui opérationnelle. Le déménagement dans de nouveaux locaux a permis une meilleure répartition des tâches (même si celle-ci doit être améliorée) entre les différents membres de la coordination.

La commission se réunit tous les mois et la participation des organisations nationales est largement satisfaisante (entre 12 et 15 en moyenne). Chaque organisation doit maintenant avoir un référent à cette commission et la participation de toutes les organisations est un objectif. Le remboursement des frais et les droits syndicaux assurés devraient permettre cette représentation. La liste de diffusion COMFP permet un lien permanent entre les organisations FP. Le lien avec les fédérations Sud Santé-Sociaux et Sud Collectivités Territoriales qui participent à la commission doit être renforcé pour avoir une meilleure élaboration revendicative et plus cohérente sur l'ensemble des trois fonctions publiques.

Si les débats ont permis de suivre l'actualité et de donner des mandats aux représentants de Solidaires dans les instances fonctions publiques ou pour les stratégies d'action, et de fournir du matériel, le point noir reste l'absence d'une réflexion de fond sur l'élaboration d'un revendicatif commun en profondeur.

Alors que Solidaires, jusqu'en janvier 2007 était ignoré du « dialogue social », la reconnaissance au CSFPE a permis à à notre Union syndicale de prendre toute sa place.

Les rencontres se sont établies rapidement avec la direction générale de la Fonction publique.

Le gouvernement nommé par Sarkozy a lancé très rapidement un agenda de conférences sociales qui ont occupé le terrain tout l'automne 2007. Le débat a porté rapidement sur l'utilité de ces conférences, mais il a été décidé que Solidaires devait continuer à y participer.

Solidaires est maintenant reconnu à part entière par le gouvernement, cela lui permet d'exprimer ses revendications et son refus de la politique gouvernementale. Pour la première fois de son histoire, Solidaires a été partie prenante des négociations salariales. Cela nous a permis de donner rapidement les informations à nos organisations membres et de faire entendre notre voix, y compris dans la presse.

Hormis la période de boycott intersyndical sur la fin du dernier gouvernement, Solidaires a participé à tous les CSFPE. Nous avons pu ainsi nous confronter directement au Ministre sur des sujets aussi importants que la mobilité ou l'application GRH (gestion ressources humaines) de la RGPP. Dans ces instances, nous avons toujours respecté l'avis des organisations membres quand nous avons à examiner des questions concernant tel ou tel ministère. Les documents préparatoires sont systématiquement envoyés aux membres de la commission et nos votes sont le reflet des prises de position de nos syndicats.

Depuis la mise en place de l'équipe de coordination, nous avons pu multiplier les matériaux spécifiques Fonctions publiques soit par des communiqués, soit par des tracts. Le journal Fonctions publiques en version dématérialisée a été très apprécié. Malheureusement, il demande un temps important de préparation et la décision de le diffuser en version papier n'a pour l'instant pas pu être concrétisée. Dès notre reconnaissance au CSFPE, nous avons été intégrés dans l'intersyndicale Fonction publique. Si notre présence a permis de renforcer un pôle plus combatif autour de la FSU, de la CGT et de Solidaires, il est parfois difficile de continuer à signer des appels intersyndicaux parfois trop mesurés.

La mise en place d'une meilleure coordination nationale dans les secteurs du privé

Le dernier congrès avait insisté sur la nécessité de mieux coordonner les syndicats du privé qui se développent. Ce travail a beaucoup progressé ces trois dernières années.

Solidaires Industrie

Le dernier congrès avait adopté une motion de la Coordination Solidaires Industrie-Métallurgie qui appelait à mettre en œuvre une AG de l'ensemble des syndicats du privé, pour proposer une perspective de structure type coordination, fédération. Depuis, l'Union syndicale Solidaires Industrie a été créée le 15 mai 2006.

Aujourd'hui, en attendant d'obtenir la reconnaissance de sa représentativité de branche, Solidaires Industrie a gagné une reconnaissance de fait par l'existence, et l'organisation en son sein, de nombreux syndicats d'entreprise affiliés (Fagor Brandt, Renault, PSA, Alstom, Fenwick Linde, Valeo...) comme de syndicats établis à l'échelle d'une région ou d'un département (Métaux 33, Basse Normandie, Industrie 35...).

Les syndicats qui composent Solidaires Industrie ont aussi gagné une reconnaissance sociale en participant à des grèves d'audience nationale comme celle de Citroën-Aulnay en mars 2007 ou plus récemment à celle de la Snecma/SPS à Bordeaux; ou bien en étant en première ligne par rapport à la mobilisation sur la question des suicides au travail (Renault Guyancourt et PSA entre autres).

IV^e Congrès Solidaires

Solidaires Industrie a obtenu une certaine « reconnaissance institutionnelle », en étant auditionnée par la commission des lois de l'Assemblée nationale (au même titre que l'Uimm, l'Unsa et les confédérations) sur la question de la pénibilité au travail.

Solidaires Industrie a pu aider des syndicats d'entreprise à faire reconnaître leur représentativité, ce qui contribue à la reconnaissance de Solidaires en général. Solidaires Industrie a été à l'initiative d'une journée nationale sur l'emploi (avec la participation de Sud Michelin) et a participé de façon importante aux journées Solidaires en comité d'entreprise.

Solidaires Industrie représente environ 800 adhérent-e-s et 18 syndicats d'entreprises (plus de nombreux petits syndicats affiliés à une Union comme celle de Basse Normandie par exemple). Des identifiants (autocollants, badges et drapeaux) sont en cours de réalisation. La coordination a permis, avec le concours d'un demi-permanent détaché du SNUI, d'assurer la réalisation mensuelle d'un journal « Solidaires industrie », la création d'un site web qui rassemble les tracts, journaux et communiqués publiés par l'Union ou les syndicats, la mise en place d'une trésorerie nationale, avec versement de cotisations à la structure interprofessionnelle nationale Solidaires.

Des AG des syndicats qui définissent la politique de Solidaires Industrie sont convoquées tous les deux mois, avec une participation importante. Un secrétaire et un trésorier (issus de Sud Industrie 35) ont été désignés.

Récemment Solidaires Industrie a participé avec la plupart des syndicats du privé à une réunion sur la question des GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières) avec Sud Chimie-Pharma, Sud Aérien, Télécom, Santé-Sociaux, Virgin, Supper et Michelin.

Solidaires Industrie enregistre chaque semaine de nouveaux contacts qui, souvent, ont du mal à aboutir en raison des règles de représentativité qui constituent un obstacle très grand dans le privé pour constituer des syndicats. Mais l'avancée dans la structuration en branche nous donne une crédibilité plus importante pour les salariés qui prennent contact avec nous, à la recherche d'un syndicalisme de combat et démocratique.

Solidaires dans la Chimie-Pharmacie

Dans le secteur Chimie-Pharmacie, la période récente se caractérise par la poursuite du développement de l'Union syndicale Sud Chimie-Pharma, sa structuration et une nouvelle étape de fonctionnement collectif.

Le développement de nouvelles structures s'est poursuivi notamment : Metzeller, Total Flandres, Chimex, Laboratoires Besins, BASF Coatings.

Ce développement a comme conséquence le renforcement de Sud dans plusieurs groupes :

- Sanofi (8 sections)
- Total (2 sections et un potentiel de développement sur plusieurs unités)
- SME (Sud première organisation syndicale de cette filiale de SNPE)
- BASF (La constitution récente d'une section dans l'usine Coatings confère à Sud une position décisive dans le paysage syndical de BASF en France)
- Goodyear Dunlop (2 sections dans les deux principales usines chez Goodyear Dunlop France) où se sont constituées des coordinations des syndicats Sud.

Les conséquences les plus marquantes sont l'acquisition de la représentativité de Goodyear Dunlop au plan national et la représentativité de Solidaires au comité de Groupe Sanofi.

Par contre, certaines sections ou syndicat subissent au plan organisationnel les restructurations imposées par le patronat et peuvent se réduire de façon significative, voire disparaître; c'est le cas par exemple de Sud Kodak ou Sud ICI. La représentativité reste une entrave sérieuse au développement. Cette étape a été particulièrement difficile pour certaines sections, notamment Total Flandres qui a subi pas moins de 3 procès avant d'obtenir la représentativité et... 50 % des voix aux élections professionnelles.

Sud Chimie-Pharma regroupe à ce jour trente sections syndicales représentatives et 850 adhérents et a décidé d'associer le sigle Solidaires à son logo.

Un conseil syndical se réunit une fois par an et un secrétariat national a été constitué. Sud Chimie-Pharma a été présent dans de nombreuses luttes souvent motivées par de profondes mutations de ce secteur.

Le syndicat est intervenu sur des questions sociétales et internationales comme: l'accès aux médicaments avec Médecins sans Frontières, le Reach (produits toxiques) avec Greenpeace, la question de l'agriculture et des phytosanitaires avec la Confédération paysanne, contre Total en Birmanie avec la Ligue des Droits de l'Homme...

Ces positionnements sur des sujets de société en relation directe avec les activités productives des sites où Sud est présent illustrent un aspect fondamental du syndicalisme que nous voulons développer: un syndicalisme qui place la transformation sociale au premier plan de ses préoccupations et ne se contente pas d'une défense égoïste des intérêts particuliers des salariés. Ils entrent bien souvent en opposition ouverte avec les orientations des trusts et nécessitent un certain courage des sections Sud qui peuvent subir le contre-coup de ces positionnements.

Solidaires dans les transports

L'Union Solidaires Transports s'est mise en place grâce aux efforts en moyens de Sud-Rail (local équipé, finances, un permanent à plein temps) et à la volonté politique de toutes les composantes: urbains, cheminots, aériens, autoroutes,

IV^e Congrès Solidaires

RATP, marchandises... Après six mois de débats, des statuts ont été adoptés pour l'Union Solidaires Transports (UST), fin 2004, avec l'élection d'un bureau intégrant cheminots, urbains, aériens et routiers. L'UST laisse une indépendance totale aux syndicats, prend ses décisions à l'unanimité et sert de coordination des activités, d'outil de circulation des informations.

Avec une cotisation de 0,50€ par adhérent et par an, cette structure légère ne peut pas faire face à toutes les nombreuses demandes de solidarité financière, notamment juridiques, mais l'UST regarde le dossier, accorde (ou pas) une aide et les différents syndicats viennent compléter cette solidarité.

Le développement de l'UST se poursuit. Elle est constituée maintenant de 8 fédérations ou syndicats nationaux: Rail, Aérien, Autoroutes, Météo, Convoyeurs de fonds, RATP, Taxis.

Dans les transports urbains (13 sections ou syndicat), interurbains (4), marchandises (7), dans l'apprentissage à la conduite (auto-école), dans le transport sanitaire, la messagerie à 2 roues. Il s'agit d'adhésions individuelles, par section ou par la constitution de syndicat.

Dans tous les cas, l'UST offre à chaque nouvel adhérent, section ou syndicat: une aide juridique, une aide à la conception de tracts, des formations syndicales. Sans attendre que les règles de représentativité évoluent, l'UST assiste les sections ou syndicats à exercer une activité syndicale (tracts, diffusion, lettres recommandées). La décision de nomination de délégué-e syndical-e est prise en commun, sachant qu'elle entraîne le plus souvent une assignation devant le tribunal.

Ce fonctionnement a permis, d'une part de rassembler dans la confiance quasiment tous les syndicats existants malgré leur légitime volonté de ne pas subir un dirigisme, des décisions imposées d'en haut; d'autre part de créer de nombreux syndicats et sections.

Le nombre important de syndicats (inter)urbains a permis la création d'une coordination nationale urbaine, qui s'affirme. La deuxième assemblée générale a eu lieu cette année; elle a permis à chaque syndicat de partager leur actualité et de dégager quelques revendications communes. Une volonté collective: obtenir la représentativité dans la Convention collective des transports Urbains. Le ministère du travail semble accepter...

Afin d'amplifier son développement, l'UST a créé un site Internet, une brochure, de nouveaux outils à la disposition des différents syndicats et Solidaires Locaux. Aussi, nous demandons à toutes les structures de faire connaître l'UST auprès des différents réseaux de Transports Urbains de vos communes et de nous prévenir de l'existence de Syndicats ou en cours de formation.

L'Union Solidaires Transports n'a pas encore intégré la structure Solidaires nationale mais la question de sa place au BN et au CN devra être réglée rapidement à l'issue du congrès national.

Les autres secteurs

Un travail de structuration nationale dans le secteur du Nettoyage s'est mis en place au cours de l'année 2007 et devrait conduire à la constitution d'une Union Solidaires Nettoyage regroupant les organisations de Solidaires qui syndiquent en leur sein les salariés du nettoyage de leur entreprise et les syndicats locaux (régionaux ou départementaux) Sud Nettoyage qui organisent les salariés du nettoyage des autres secteurs professionnels.

Dans le secteur du commerce, des syndicats nationaux existent comme Sud Fnac ou Sud VPC, ainsi que des syndicats locaux rattachés aux Solidaires (Sud Virgin, Sud ED...) mais pour l'instant, nous n'avons pas trouvé les moyens de coordonner nationalement ce secteur.

L'organisation des retraité-e-s au sein de Solidaires

C'était un engagement du congrès de Bobigny de décembre 2004 d'essayer de mieux structurer les retraités au sein de Solidaires.

Depuis cette date, la commission retraité-e-s a poursuivi ses réunions et ses travaux, en s'appuyant régulièrement sur l'expérience des syndicats et des fédérations qui ont déjà une bonne organisation interne de leurs adhérents retraités et sur les initiatives de certains Solidaires locaux (région ou département) qui rassemblent des retraités cotisant directement et des retraités par ailleurs adhérents de fédérations ou de syndicats membres de Solidaires. Il fallait tout à la fois comparer les situations retenues par les différents syndicats et fédérations membres, inciter celles et ceux qui n'organisaient pas encore leurs retraités à le faire, inviter le plus grand nombre des Solidaires locaux à prendre modèle sur ceux qui organisaient localement leurs retraités, et poursuivre le rapprochement des éléments revendicatifs spécifiques «retraités» présentés par les quelques fédérations et syndicats participant aux réunions de la commission. Pendant le même temps, il s'agissait d'essayer de mettre au point les projets de statuts d'une association des retraités de Solidaires en appliquant les principes de fonctionnement de notre union syndicale.

Une première réunion nationale des retraités Solidaires le 17 octobre 2006 a regroupé une trentaine de camarades retraité(e)s qui ont pu désigner un bureau provisoire et préciser le programme de travail. L'assemblée générale constitutive de l'Union nationale interprofessionnelle des retraités de Solidaires (UNIRS) s'est tenue le 6 février 2007 et a pu élire un conseil d'administration conformément aux statuts de l'association et mettre en place un bureau.

Sous l'impulsion de ces quelques camarades du bureau et avec l'appui du secrétariat national de Solidaires, au cours de l'année 2007 les statuts de l'UNIRS ont pu être effectivement déposés le 28 septembre 2007, un projet de règlement intérieur précisant le fonctionnement de l'association a été mis au point, une

IV^e Congrès Solidaires

information a été faite vers les Solidaires locaux et vers les fédérations et syndicats membres, et un travail a été engagé pour élaborer un projet de plate-forme revendicative des retraités de Solidaires, comprenant des revendications générales et des revendications plus particulièrement exprimées par des personnes retraitées (retraites, dépendance, tutelle et curatelle, santé, logement, etc).

La seconde assemblée générale de l'UNIRS du 9 avril 2008 a permis de constater que la sensibilisation des fédérations et des syndicats membres de Solidaires à la nécessité de s'organiser pour essayer que leurs adhérent-e-s continuent leur engagement syndical après leur départ en retraite s'améliorait un peu, avec toutefois encore des lacunes importantes de la part de plusieurs organisations. Pendant le même temps, des Solidaires locaux, en nombre croissant, organisent leurs retraités et commencent à être reconnus par les unions des retraités des confédérations dans les départements, voire par quelques autorités administratives locales.

Tout ceci devra être poursuivi et amélioré au cours des prochaines années. Il serait dommageable pour Solidaires et pour ses fédérations et syndicats membres que les nombreux départs en retraite qui ont déjà commencé et vont se poursuivre soient autant de pertes sèches d'adhérents, de militants, d'expériences, de savoirs, de temps disponible.

La place des retraités et de l'Unirs dans les instances nationales de Solidaires devra être débattue au prochain congrès national.

La représentativité

La question de la représentativité reste centrale. Depuis notre dernier Congrès, la situation a évolué d'une façon importante. La fin de mandat du gouvernement précédent a émis les pistes d'une réforme de la représentativité. Mais malgré le rapport Hadas-Lebel et l'avis du Conseil Economique et Social sur cette question, aucune initiative politique n'a été prise.

La décision rendue par le Conseil d'Etat en décembre 2006 a permis à Solidaires d'être reconnu au niveau Fonction Publique d'Etat, mais cette reconnaissance importante pour notre organisation ne doit pas masquer les difficultés qui subsistent.

La situation reste difficile au niveau local comme pour certaines organisations nationales.

Cela freine aussi notre développement dans le privé où nos syndicats sont régulièrement attaqués par le patronat mais aussi par d'autres organisations syndicales.

La position commune adoptée par le Medef et certaines organisations syndicales, après négociations auxquelles Solidaires (comme l'UNSA et la FSU) n'ont pas été conviées va bouleverser le paysage syndical. Tout est fait comme si le patronat, le gouvernement et certaines centrales souhaitent limiter le paysage syndical à deux camps. Déjà le mariage programmé entre l'UNSA et la CGC et les rumeurs

d'autres recombinaisons laissent présager un « reformatage » de la situation. Dans la Fonction publique, les résultats aux élections dans les Collectivités territoriales de novembre prochain constituent un enjeu très important pour notre Union. Dans la Fonction publique hospitalière, grâce à la fédération Sud Santé-Sociaux, la représentativité de Solidaires est acquise.

Depuis le dernier Congrès, nous avons poursuivi notre réflexion sur les différents aspects de la représentativité et élaboré une plate-forme revendicative cohérente sur cette question.

Solidaires a participé régulièrement à l'Observatoire de la démocratie sociale et des libertés syndicales, initié par l'Unsa. Cette participation nous a permis de ne pas être isolés sur le dossier de la représentativité ni sur nos revendications sur ce sujet. L'Observatoire a pris différentes initiatives, comme le colloque du 6 novembre 2006 ou des conférences de presse.

Solidaires a aussi collaboré, avec la CGT et la FSU, à un ouvrage collectif qui vient d'être publié par la fondation Copernic.

Solidaires a pris deux initiatives militantes pour tenter de donner plus de visibilité à nos positions : l'envahissement du Conseil d'Etat en 2006 et la manifestation devant le siège du Medef en mars 2008.

Nous avons pris du retard dans l'élaboration d'un « livre noir » recensant les procès et les attaques que nos syndicats subissent de la part du patronat, des directions d'entreprise ou d'administrations, voire d'autres syndicats. Nous avons du mal à recenser nationalement les procès, leurs résultats, à mutualiser les expériences.

Le demi-permanent juridique de Solidaires fournit un travail très important sur ces questions, en appui aux syndicats contestés. Mais l'objectif de faire vivre un réseau ou un groupe de travail des militants investis sur ces questions n'a pu être réalisé, faute de temps disponible pour l'animer.

Les élections prud'homales

Lors des élections Prud'homales de 2002, nous avons obtenu au niveau national 1,5 % des voix en présentant seulement 177 listes (30 % du corps électoral). Là où nous nous sommes présentés nos listes ont souvent fait 5 %, voire plus.

La cinquantaine d'élus de 2002 a pu accéder aux formations institutionnelles légales. La commission nationale Solidaires formation a, plus ou moins régulièrement, assuré le suivi avec ces élus. Mais le lien avec les Solidaires locaux a été inégalement fait. Il faudra que le suivi des élus, et le lien avec eux, soit largement amélioré dans l'avenir.

La création ces dernières années de syndicats du secteur privé affiliés à Solidaires nous permet une plus grande ambition pour le scrutin 2008. Le développement de notre travail interprofessionnel passe inévitablement par notre visibilité lors de

IV^e Congrès Solidaires

cette consultation. Au vu des enjeux pour notre représentativité, (tant nationale qu'au niveau des départements et des entreprises) et des enjeux en termes de défense des salariés dans une période d'attaques incessantes, les élections prud'homales sont une des priorités de Solidaires pour l'année 2008. Dans ce cadre, le Bureau national de Solidaires a fixé l'objectif de 5 % au niveau national: cela suppose un effort très important de l'ensemble des organisations pour monter beaucoup de listes et de dégager des moyens humains et financiers conséquents. Sur les moyens financiers, la décision de lancer une souscription, pour aider au financement de la campagne, a été prise à l'unanimité des organisations de Solidaires début 2007, mais dans les faits, celle-ci a eu le plus grand mal à se concrétiser; elle n'a pas rapporté la somme escomptée... Heureusement, l'engagement financier supérieur à leur engagement initial, de certaines organisations nationales a pu compenser ce manque à gagner et permettre d'atteindre l'objectif fixé initialement.

Une commission nationale se réunit depuis 2006, qui demande encore à être élargie à l'ensemble des organisations nationales.

Cette commission impulse la constitution des listes, fournit un certain nombre de matériels d'information (fiches techniques, textes réglementaires...) aux équipes des Solidaires locaux qui ont en charge la constitution des listes, élabore le matériel de propagande qui doit rythmer la campagne, anime, à la demande des Solidaires locaux, des réunions dans les départements ou régions, pour aider à la mise en route de la campagne.

Les structures nationales

Le Bureau national et le Comité national

Un bilan chiffré de la participation des structures membres (nationales et locales) aux instances nationales depuis le précédent congrès a permis de dégager un certain nombre de tendances fortes. En moyenne, 23 organisations nationales sont présentes lors des Bureaux nationaux et 50 structures (26 organisations nationales et 24 Solidaires locaux) lors des Comités nationaux. Ces chiffres témoignent d'une faiblesse de participation qui pose non seulement un problème en matière de règles de fonctionnement (le quorum n'étant pas toujours atteint) mais surtout elle entraîne une perte dans nos capacités de réflexion et d'élaboration collective. Il conviendra d'essayer de mieux cerner les raisons de cette participation restreinte: indisponibilité au sein des structures, manque de motivation, ordres du jour trop chargés ou/et inadaptés, problématiques des débats ouverts, absence ou retard dans les notes préparatoires... Par ailleurs, il conviendra de s'interroger sur le déficit flagrant observé en matière de mixité dans ces instances.

Si la participation des Solidaires locaux au Comité national est en deçà du niveau

que laissait présager la revendication politique fortement portée lors de notre précédent congrès, il convient de souligner qu'aucun déséquilibre ou clivage n'ont été observés dans cette instance entre Solidaires locaux et organisations nationales. L'expérimentation du droit de vote des Solidaires locaux n'a pas bouleversé l'organisation et le fonctionnement de notre Union syndicale. Le fonctionnement au consensus continue de fonctionner plutôt bien et les synthèses ont permis de prendre des décisions sans avoir à recourir à des votes qui restent exceptionnels.

Les instances nationales ont globalement rempli leur fonction de mise en œuvre des orientations de Congrès et de définition des positions et des campagnes interprofessionnelles à mener par notre Union syndicale. Les nombreuses thématiques mises en débat tout au long de la période ont par ailleurs permis d'avancer dans notre analyse collective et nos revendications communes dans plusieurs domaines (nouveaux droits du salarié-e, représentativité...).

Le Secrétariat national

Au lendemain du congrès national de 2004, le secrétariat national était composé de sept camarades. Malheureusement, notre camarade Hervé Alexandre, dirigeant historique du Spasmet, nous a quittés quelques mois après son arrivée au SN, victime d'une tumeur mortelle.

Patrick Macaire, du Snabf-Solidaires est venu renforcer le SN jusqu'à l'été 2007 puis, il a choisi de mettre fin à ce mandat ayant bénéficié d'une retraite anticipée. A la veille de ce congrès, malgré un renforcement récent (passage à temps complet de Thierry Lescant depuis le 1^{er} janvier 2008 et arrivée sur un mi-temps de Catherine Lebrun) le Secrétariat national continue de reposer sur un nombre toujours trop peu important de personnes issues uniquement de cinq organisations nationales : Snui, Sud Anpe, Sud Culture Solidaires, Sud PTT, Sud Santé Sociaux. Celui-ci est aujourd'hui composé de sept membres (dont deux retraités et deux secrétaires nationaux à mi-temps) auxquels s'ajoute un mi-temps juridique. Sans renforcement, le Secrétariat ne peut pleinement assumer l'ensemble des tâches qui lui incombent. Ce constat récurant traduit une réelle disproportion entre notre projet syndical extrêmement ambitieux et une implication trop réduite des structures quand il s'agit de prendre concrètement en charge les tâches quotidiennes qui en découlent.

Dans le cadre d'un mandat reçu lors du Comité national d'octobre 2007, le Secrétariat national a rencontré un certain nombre de responsables d'organisations membres afin de faire un point avec celles-ci dans la perspective de son élargissement. Il est important que les diverses pistes évoquées en ces occasions se concrétisent et que l'ensemble des autres organisations membres continuent de réfléchir sur les possibilités existant en leur sein.

IV^e Congrès Solidaires

L'installation début 2008 du Secrétariat national dans de nouveaux locaux au 144 bd de la Villette à Paris constitue un élément important dans la mise en place d'une permanence nationale «digne de ce nom». Ce déménagement a permis non seulement d'améliorer les conditions de travail du Secrétariat national mais aussi d'accueillir certaines autres composantes de notre Union syndicale : Solidaires Fonctions publiques, commission formation syndicale...

Les commissions nationales

L'Union syndicale Solidaires s'est dotée de commissions nationales ou de groupes de travail, plus ponctuels, dont le rôle est d'assurer le suivi de tel ou tel secteur, ou d'un sujet revendicatif particulier, de faire des propositions au BN et au CN. Certaines ont un fonctionnement régulier, d'autres se sont arrêtées faute de participation des organisations de Solidaires ou/et de difficultés dans le suivi et l'animation par le SN.

A la veille de ce congrès, il faut constater le non-fonctionnement de la commission «services publics», de celle sur «la santé au travail», «champ de syndicalisation»... Des décisions de mise en œuvre prises lors du dernier congrès n'ont pas été concrétisées, comme celle de mettre sur pied une commission «originaires des DOM», même si un début de travail s'est fait depuis le début de l'année 2008, à l'initiative de Sud PTT et relayée par la commission Fonction publique.

La commission femmes

L'objectif de cette commission est d'organiser l'intervention et la réflexion «femmes» de Solidaires en interne mais aussi en participant à différents collectifs ou à différentes initiatives se situant sur le terrain du droit des femmes.

La commission se réunit quatre ou cinq fois par an. Huit organisations nationales y ont participé de façon plus ou moins régulière : Sud Anpe, Spasmet-Solidaires, Sud PTT, Sud Cam, Sud Culture Solidaires, Sud Education, Sud Energie, Solidaires Douanes.

L'intersyndicale : Solidaires est engagé depuis le début (1997) dans les journées intersyndicales femmes qui réunissent chaque année entre 250 et 350 personnes, en grande majorité des femmes, appartenant à Solidaires, la FSU ou la CGT. Solidaires est l'organisation qui représente plus de la moitié des participant-e-s à ces journées. Les thèmes traités abordent aussi bien les questions liées au travail (égalité professionnelle, conditions de travail, temps de travail, santé, précarité, retraites...) que les questions touchant au rapport de domination (comme les violences, le rapport au corps, l'image des femmes, la prostitution...). La question de la place des femmes dans le syndicalisme a été abordée à plusieurs reprises et a confirmé que les difficultés sur cette question sont, pour l'essentiel, communes aux trois organisations syndicales.

Ce cadre unitaire, qui dure depuis plus de 10 ans, est assez exceptionnel au vu des difficultés unitaires au plan interprofessionnel national. Il a permis à deux reprises (en 2003 et en mars 2008) une expression commune CGT, FSU et Solidaires sur l'enjeu des retraites pour les femmes.

La commission a élaboré en 2005 un « Guide des droits des femmes » qui a été diffusé au sein de Solidaires à 13 000 exemplaires (et épuisé). Une nouvelle édition actualisée est programmée pour le début 2009.

La commission a édité des maquettes de tracts nationaux notamment pour le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, ou à l'occasion de la conférence gouvernementale égalité en novembre 2007.

Elle a organisé un débat lors du Bureau national de mars 2007 sur le système prostitutionnel. Dans le cadre des campagnes nationales de Solidaires, comme sur les retraites ou les enjeux du Traité constitutionnel européen, la commission a publié des analyses sur les enjeux de genre dans ces campagnes.

La commission, à la demande du secteur formation, a animé des journées dans le cadre des rencontres Solidaires de juin.

La commission a relayé et a fait le suivi des activités de la Marche mondiale des femmes (MMF), notamment les manifestations pour la Marche mondiale 2005. Si Solidaires reste formellement membre du Collectif national des droits des femmes (CNDF), notre participation s'est amoindrie à cause de nos propres difficultés à assurer un suivi des réunions mais aussi en fonction d'un certain nombre de critiques que nous avons formulées dans le passé (fonctionnement, budget, intégration des plus jeunes, fonctionnement collectif...) qui, de l'avis de la commission, ne sont toujours pas réglées et qui n'incitent pas à notre participation.

La commission international

L'existence d'une commission répond à l'importance que nous donnons à la dimension internationale de notre syndicalisme.

La commission regroupe un nombre trop restreint d'organisations : seulement sept organisations nationales ont participé, plus ou moins régulièrement, aux réunions de la commission : Snupfen, Sud PTT, Snui, Sud Rail, Sud Santé-Sociaux, Sud Aérien, Sud Education. Elle se réunit environ une fois par trimestre et donne lieu à un compte-rendu diffusé à toutes les organisations de Solidaires.

La commission permet de mutualiser les contacts dans les différents pays. Ceux-ci se sont multipliés depuis le dernier congrès. Des liens, plus ou moins réguliers, plus ou moins formalisés existent maintenant avec différents syndicats dans différents pays, notamment : CGT Espagne, Snapap Algérie, Suttaaas Sénégal, Esk Pays Basque Espagne, CGT Burkina Faso, LO RCD, SDL Italie, Cub Italie, Orsa Italie, Confédération Cobas Italie, RMT Grande Bretagne...

IV^e Congrès Solidaires

Des contacts existent aussi, par le biais du processus du FSE, avec certains militants de la Fgtb ou de la Csc en Belgique, de IG metal en Allemagne, de la Fiom Italie. Mais aussi avec des réseaux comme le réseau international TIE, l'association Cocidirail du Mali, l'Association des chômeurs diplômés au Maroc, Attac-Maroc, Labor Notes aux USA, avec l'association Solidarité Irak, Association de Solidarité avec les travailleurs d'Iran.

L'envoi en Algérie, à l'invitation du Snapap (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique), d'une délégation de Solidaires composée de sept camarades de différents secteurs a été une expérience très constructive. Au niveau européen, nous avons continué à essayer de construire un réseau syndical européen alternatif avec des forces syndicales qui, dans et hors la CES, refusent d'accompagner les politiques libérales. Cette démarche s'est heurtée à beaucoup de difficultés; pas d'élargissement et même plutôt un rétrécissement des forces, sectarisme de certaines organisations... Dans ces conditions, le travail par secteurs d'activités, sur des initiatives ponctuelles et les contacts bilatéraux sont plus intéressants et productifs, même si nous gardons l'objectif d'un tel réseau.

Un groupe de travail « Solidaires Palestine » s'est constitué sur la base des missions syndicales organisées par Solidaires en 2005 et des contacts qui ont été pris sur place: des liens ont été établis avec des syndicats indépendants. Une journée de formation Solidaires est prévue le 26 mai 2008 sur la situation en Palestine, l'histoire et les mouvements sociaux.

A chaque fois que nous avons été sollicités sur des actes de répression anti-syndicale, nous avons manifesté notre solidarité par des interventions auprès des ambassades concernées, des messages de soutien ou la participation à des initiatives de solidarité (Maroc, Tunisie, Japon, Irak, Algérie...). Dans le domaine de la solidarité concrète, nous avons relayé la vente, au sein de Solidaires, du café zapatiste, en soutien aux communautés zapatistes du Mexique.

Solidaires a participé aux Forums sociaux: de façon limitée à quelques camarades pour les Forums sociaux mondiaux de Mumbai, Bamako et Nairobi; de façon plus large pour le FSE d'Athènes (une centaine de participants de Solidaires) où nous avons contribué à mettre sur pied un réseau européen de défense des services publics.

Solidaires a été présent au contre G8 de Rostock avec une délégation d'une cinquantaine de personnes.

La commission a réalisé les trois premiers numéros de la revue Solidaires International avec pour objectif de faire connaître les réalités du mouvement syndical dans les différents pays, en les situant dans le contexte social et politique du pays. Cette revue représente un travail important et donne de la visibilité à la démarche internationale de Solidaires. Mais elle est trop faiblement diffusée au sein des organisations de Solidaires.

L'activité syndicale internationale représente un coût financier important que certaines organisations de Solidaires ont du mal à assumer : il est donc important de travailler à une plus grande mutualisation entre les organisations de Solidaires pour développer ce travail international.

La commission protection sociale

Après plusieurs années d'existence, on peut constater que les travaux de la commission «Protection sociale» sont très fortement liés à l'intensité des attaques menées par les gouvernements contre la politique sanitaire et sociale, contre l'assurance-maladie et l'hôpital public. Face à la contre-réforme libérale du printemps 2004 qui devait déboucher sur la loi Douste-Blazy du 13 août 2004, la commission avait pu produire notamment une dizaine de fiches qui avaient été autant d'outils pour la mobilisation. Le mandat donné par le congrès de Bobigny de décembre 2004 était de poursuivre ce travail d'analyse des politiques menées et d'élaboration de propositions à mettre en débat au sein de Solidaires.

C'est ainsi que les réunions de la commission ont été relancées avec un triple objectif : faire un suivi de la réforme de l'assurance-maladie sous ses différents aspects (financement et « déficit », tarifs des honoraires des professionnels libéraux, médicaments et remboursements, frais laissés à la charge directe des patients et des usagers, le médecin référent, etc.) ; poursuivre le débat au sein de Solidaires et affiner nos propositions en matière de financement ; alimenter le débat dans Solidaires sur les réformes à apporter en matière de gestion et de fonctionnement de l'assurance-maladie (notre revendication d'une « véritable démocratie sanitaire » étant un peu courte).

Le constat a été fait que les questions touchant à la protection sociale, et plus particulièrement à l'assurance-maladie étaient trop souvent absentes des préoccupations premières des fédérations et des syndicats membres, et cela avait aussi des conséquences sur le nombre de militant(e)s s'engageant dans les travaux de la commission.

Au cours des premières réunions la commission a voulu mener parallèlement une réflexion d'ensemble sur nos propositions alternatives en partant de notre demande première, à savoir parvenir à un véritable service public de santé, et un travail de suivi de la contre-réforme Douste-Blazy. La réflexion générale a amené la commission à essayer de décliner ce que peut signifier un service public de santé tant au regard des professionnels de santé que du médicament (recherche, fabrication, distribution...) et des structures (hôpital, cliniques privées, maisons de santé...). Mais rapidement les membres de la commission ont été totalement pris par tout ce qui relevait du suivi de la réforme et par les multiples initiatives des gouvernements venant encore mettre en cause l'assurance-maladie et le service public hospitalier.

IV^e Congrès Solidaires

Une nouvelle fiche a pu être rédigée et diffusée au sein de Solidaires au printemps 2007 « Assurance-maladie, bilan d'une contre réforme libérale ». Pour le reste, il nous faudra de nouveau relancer cette commission pour parfaire nos contre-propositions, toujours en matière de gestion et de fonctionnement de l'assurance-maladie et quant à son financement, sachant qu'il nous faut toujours demeurer très réactifs par rapport aux reculs que les gouvernements ne cessent de nous imposer dans le domaine de la santé et de la protection sociale. Pendant le même temps Solidaires a pu, plus particulièrement grâce à l'activité de quelques camarades, continuer de travailler dans un certain nombre de collectifs agissant sur les thèmes de la santé : les Etats généraux de la santé et de l'assurance-maladie (EGSAM), la coordination des hôpitaux de proximité, la convergence des services publics, les travaux lors des FSE, le collectif contre les franchises médicales, etc. Notre engagement mériterait certainement d'être plus large et plus continu.

La commission Solidaires Immigration

Depuis notre précédent congrès, une Commission Solidaires Immigration a été relancée au sein de notre Union syndicale. Celle-ci a notamment réalisé la brochure Solidaires "Immigration : une politique cynique bénéfique au patronat" dont la pertinence a été reconnue tant en interne qu'en externe. Depuis lors, cette commission n'a plus d'existence réelle, même si chacun-e de ses membres continue à assumer certaines tâches (participation aux réunions préparatoires et représentation dans les initiatives unitaires, rédaction des expressions...) au nom de notre Union syndicale dans les différents domaines concernés. Ce constat, auquel s'ajoute l'échec de la liste de discussion interne large mise en œuvre en parallèle à la commission, est grandement lié au nombre très limité de structures qui se sont investies dans cette commission et au peu d'écho rencontré par les appels à venir renforcer la prise en charge du travail au sein de celle-ci. Dès lors, la commission n'a pas réussi à mener en tant que telle les autres objectifs qu'elle s'était initialement fixée, notamment la mise en œuvre d'une journée interne de forum/débat sur la place des syndicalistes par rapport aux questions liées à l'immigration et aux sans papiers. La mise en œuvre en mars 2008 d'une formation interprofessionnelle de ce type sous l'impulsion de Sud Education, et la réussite de celle-ci, doit permettre de redynamiser la Commission Immigration de Solidaires.

Les outils

La formation syndicale

La formation syndicale est un outil décisif pour assurer l'avenir de Solidaires et de ses différentes organisations.

La commission formation a travaillé dans le cadre du mandat du dernier congrès : construire une politique de formation interprofessionnelle nationale, répondre aux besoins des équipes, et en particulier des nouvelles structures du privé, mettre en place des principes de mutualisation financière et relancer l'institut de formation : le CEFI (Centre d'étude et de formation interprofessionnelle).

La participation à la commission, même si elle s'est améliorée, est restée limitée à un nombre restreint d'organisations (moins de 10 et de façon irrégulière). La relance du CEFI-Solidaires en 2006, la réunion d'assemblées générales, la mise en place d'une trésorerie-comptabilité, la déclaration du CEFI comme organisme de formation et la gestion de l'activité de formation sous égide du CEFI... tout cela va dans le sens de faire vivre un outil de formation qui a vocation à être reconnu dans l'avenir par le ministère du travail. Si nous avons avancé sur la mise en place d'une cotisation en 2007 et en 2008, la question de la mutualisation des ressources financières liées à la formation syndicale s'est heurtée à plus de difficultés, tant les réalités sont différentes d'une organisation à l'autre dans Solidaires.

De nombreux échanges ont eu lieu avec Culture et Liberté avec qui nous avons construit en 2007 un accord de partenariat national, permettant de mettre en œuvre l'organisation commune de CFESS (congrès de formation syndicale), mais aussi d'engager une réflexion sur l'éducation populaire et certains contenus et objectifs de la formation syndicale.

Le catalogue national des formations Solidaires organisées par le CEFI s'est étoffé, grâce à une meilleure information diffusée par un plus grand nombre de Solidaires locaux. La création et le développement de nouvelles implantations syndicales imposent de ne pas limiter la formation syndicale aux seules formations sur le fonctionnement des IRP (institutions représentatives du personnel). Nous avons maintenant une meilleure connaissance des formations interprofessionnelles organisées au plan local.

Plusieurs formations CE, CHS-CT, DP, de droit du travail ou thématiques (inégalités, retraites) sont organisées de façon interprofessionnelle au plan national comme au plan local. Encore trop peu de Solidaires locaux s'engagent dans cette mise en place d'une véritable formation locale interprofessionnelle. La nécessité politique et la demande sont pourtant de plus en plus importantes, ce qui pose la question d'un meilleur partage interprofessionnel des sessions organisées par les organisations professionnelles, d'un approfondissement des besoins interpro et du nombre de formateurs : des formations de formateurs continuent à être mises sur pied pour répondre à ces besoins.

La tenue chaque année des rencontres Solidaires permet de vraies rencontres interprofessionnelles mais aussi intergénérationnelles, sous une forme originale mêlant débat théorique et activités concrètes. Ces rencontres visent aussi à donner une cul-

IV^e Congrès Solidaires

ture et une «envie» interprofessionnelle. Elles rassemblent chaque année en juin, pendant une semaine entre 80 et 100 personnes : c'est une organisation assez lourde mais qui, au vu des bilans faits par les participants, correspond à un vrai besoin.

Fin 2007, en partenariat avec une association militante de Lyon (FAC : Formation action citoyenne), nous avons mis en place deux nouvelles formations : l'une sur la mondialisation, l'autre sur la santé au travail. Les deux ont connu un grand succès et devront être reprises dans les propositions de formation pour l'avenir. La commission a assuré un travail important en publiant 4 premiers Cahiers de formation : équipes militantes et section syndicale, CE, DP, CHS-CT. Un numéro 5 est en préparation sur le syndicalisme et le juridique.

En marge de l'activité formation, en décembre 2006, nous avons organisé, pour la première fois, les rencontres «Solidaires en CE» qui ont réuni 200 personnes et ont permis une première mise en commun de la réflexion sur la participation aux comités d'entreprise, les différences d'expériences, les lignes conductrices à élaborer pour les élu-e-s des syndicats de Solidaires. Le bilan tiré a été assez largement positif : il faudra voir dans l'avenir quelles suites donner à cette initiative.

L'information et la communication

Le site Internet : www.solidaires.org

Le site Internet de Solidaires constitue une «vitrine» non négligeable pour notre Union syndicale. Il s'agit, à travers celui-ci, non seulement de présenter notre projet syndical commun, mais aussi de proposer un véritable outil syndical au service des adhérent-es et de toutes celles et de tous ceux qui s'y connectent. Pour répondre à ces enjeux, de nouvelles rubriques viennent régulièrement compléter l'architecture initiale du site et celui-ci est mis à jour quotidiennement. Une Lettre hebdomadaire (par ailleurs diffusée par mel sur les listes internes) est mise en ligne chaque dimanche afin de lister les nouveautés de la semaine écoulée - plus d'une centaine d'articles étant mis en ligne chaque semaine.

La constante progression des chiffres de fréquentation du site – malgré des difficultés récurrentes d'accès liées aux problèmes rencontrés par notre hébergeur – tout particulièrement lors des périodes de mobilisation sociale, témoigne d'un intérêt croissant de la part d'un nombre de plus en plus important de personnes. La mise en place, dès la création du site, d'un espace privatif et de forums en son sein traduisait la volonté d'en faire un outil de transparence et de démocratie au service de l'ensemble des structures et de leurs adhérent-es. Le but était de favoriser les échanges transversaux et directs afin d'essayer de contrebalancer une circulation de l'information trop souvent pyramidale et indirecte. Malheureusement, force est de constater que cette partie privative reste à ce jour très sous utilisée. En effet, malgré de nombreux rappels, la diffusion des

codes d'accès (qui incombe à chacune des organisations nationales et des Solidaires locaux) est restée extrêmement restreinte. Seules quelques rares structures ont adopté une démarche volontariste en la matière en direction de leurs militant-es, voire de l'ensemble de leurs adhérent-es. Dans la très grande majorité des cas, les informations de connexion sont restées confinées entre quelques personnes. Constat qui peut sembler pour le moins contradictoire avec le type de syndicalisme dont nous sommes porteurs. Alors que la création d'espaces mutualisés et de discussion sur le site reste toujours un objectif affirmé, il est primordial que chaque structure «joue le jeu» en la matière.

Le journal Expressions Solidaires

L'existence d'un journal national interprofessionnel constitue un lien important entre les adhérent-es des différentes structures membres et favorise la visibilité interne comme externe. A ce titre, il est important que celui-ci soit diffusé de la manière la plus exhaustive possible. Une périodicité régulière et la récente mise en place d'un système de routage pour le journal de notre Union syndicale constituent des éléments positifs qui ne peuvent que faciliter cette large diffusion. A ce jour, la forme de celui-ci, un quatre pages format tabloïd, reste modeste et vise avant tout à mettre en exergue un point particulier de l'actualité à travers un dossier central. Si une réflexion sur le bien fondé d'une évolution plus ambitieuse de ce support n'est pas illégitime, celle-ci ne pourra passer que par des moyens humains et financiers plus importants de la part des structures membres.

L'information interne

L'information interne par courrier postal étant désormais complètement abandonnée au niveau national, celle-ci repose désormais uniquement sur la messagerie électronique et sur les différentes listes de diffusion qui peuvent exister. Cet outil permet une transmission rapide des informations et des matériels en direction de l'ensemble des structures. La relative abondance des envois nécessiterait sans doute de mettre en place un processus plus rationnel qui puisse notamment permettre à chaque destinataire de mieux cerner les priorités de la période. Par ailleurs, ce type de diffusion reste de fait porteur d'un mode d'organisation centralisé qui ne permet pas assez les échanges transversaux. Pour palier à cette dernière difficulté des conférences téléphoniques sont régulièrement organisées au sein de notre Union syndicale dans les périodes de mobilisations majeures.

L'information externe

Des communiqués permettent très régulièrement de faire connaître les analyses et les positions de notre Union syndicale face à l'actualité. Des tracts nationaux et des tabloïds sont également proposés dans le cadre des principaux dossiers revendicatifs et échéances mobilisatrices. Depuis le précédent congrès plusieurs brochures ont été réalisées. Certaines étaient ponctuelles (femmes,

IV^e Congrès Solidaires

immigration, «2007 : les vrais enjeux»), d'autres, comme la Revue internationale et les Cahiers de formation syndicale, sont devenues pérennes. Par ailleurs, il convient de souligner que l'utilisation de certains supports (affiche, autocollant, diaporama...) reste à ce jour, notamment pour des raisons de coûts, trop limités aux seules campagnes les plus importantes.

Remarque générale: Il convient de rappeler que la totalité de la diffusion électronique de l'information nationale de notre Union syndicale (messagerie et site Internet) est assurée, comme pour bon nombre de structures membres, via le r@s (Réseau associatif et syndical) dont Solidaires est partie prenante. Créé il y a maintenant plus de dix ans, le r@s, qui fonctionne sur le mode de la mutualisation, s'est donné comme but de permettre aux associations progressistes, aux syndicats, aux organisations de citoyens, de communiquer au moyen des réseaux informatiques, notamment Internet. La pertinence politique d'une telle existence reste plus que jamais d'actualité. Cependant, les problèmes techniques qui perturbent régulièrement le fonctionnement normal de nos listes de diffusion et de notre site remettent de fait en cause la fiabilité même de notre système de communication. Alors que se profilent des échéances aussi importantes pour notre Union syndicale et ses structures membres que les élections prud'homales, il est primordial que des solutions fiables soient rapidement trouvées.



2005 – 2008 : Repères chronologiques

2005

- 18 janvier** Promulgation de la loi relative à la programmation pour la cohésion sociale (dite loi Borloo).
- 26 janvier** Ouverture du 5^e Forum social mondial à Porto Alegre (Brésil).
- Février/mars** Mobilisation des lycéen-ne-s contre le projet de loi sur l'avenir de l'école et la réforme du baccalauréat. Les manifestations vont se multiplier pendant plusieurs semaines dans l'ensemble du territoire avec blocage d'établissements et occupation des locaux alors que le gouvernement a déclaré l'urgence sur ce projet de loi.
- 5 mars** Succès numérique et politique de l'initiative nationale organisée à Guéret à l'appel du « Collectif Creusois pour la défense et le développement des services publics ».
- 19 mars** Manifestation européenne à Bruxelles.
- 31 mars** Promulgation de la loi réformant l'organisation du temps de travail dans l'entreprise.
- 17 avril - 2 mai** Dans le cadre des « Marches contre la précarisation de nos vies » plusieurs marches régionales en direction de Paris se déroulent du 17 au 30 avril (suivies d'une participation au défilé du 1^{er} mai et d'une journée d'action le 2 mai).
- 28 et 29 mai** Etape européenne de la Marche mondiale des femmes à Marseille.
- 29 mai** Victoire du « Non » au référendum sur le Traité constitutionnel européen avec 54,67 % des suffrages, contre 45,33 % pour le « Oui » (30,63 % d'abstention).
- 2 juin** Présentation du nouveau gouvernement dirigé par D. de Villepin.
- 5 juillet** Laurence Parisot, PDG de l'IFOP, succède à Ernest-Antoine Seillière à la présidence du Medef.
- 3 août** Publication au Journal officiel de six ordonnances habilitant le gouvernement à prendre des mesures d'urgence pour l'emploi, dont notamment l'ordonnance relative au contrat de travail « nouvelles embauches ».
- 5 août** Publication du décret sur le contrôle des chômeurs instituant une gradation des sanctions et donnant aux Assedic le pouvoir de suspendre les allocations à titre provisoire et pour certains motifs.
- 10 et 11 sept** Mobilisation sur les trains privés à Dugny initiée par Sud Rail et Solidaires avec des débats autour du service public, de la répression, du rail en Europe... et le démontage symbolique d'un rail.

IV^e Congrès Solidaires

- 14 septembre** La Haute Autorité de santé recommande le remboursement de 221 médicaments.
- 20 septembre au 13 octobre** Mouvement contre le projet de privatisation de la SNCM (Société nationale Corse-Méditerranée) avec blocages de bateaux.
- 4 octobre** Plus d'un million de manifestants descendent dans la rue pour exprimer le mécontentement général et désavouer tant le gouvernement que sa politique libérale.
- 1^{er} - 24 novembre** Deux jeunes décèdent dans un transformateur EDF à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) en essayant d'échapper à la police. Le 18, le gouvernement instaure l'état d'urgence comme seule réponse aux émeutes qui se propagent en Seine-Saint-Denis et à plusieurs villes de France.

2006

- 18 janvier** Signature officielle de la nouvelle convention d'assurance chômage UNEDIC.
- 19 janvier** FSM à Bamako (Mali).
- 10 février** La responsabilité du gouvernement est engagée devant l'Assemblée nationale sur le contrat première embauche (CPE). Le projet de loi est considéré comme adopté en première lecture en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. La mobilisation contre ce projet continue de prendre de l'ampleur.
- 11 et 14 février** Mobilisations à Strasbourg contre la directive Bolkestein.
- 15 février** Publication du décret abrogeant le deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 qui vise à exprimer la reconnaissance de la France envers les Français rapatriés d'Afrique du Nord et d'Indochine. L'alinéa supprimé disposait que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ».
- 2-31 mars** Poursuite de la mobilisation contre le CPE. Le 30, le Conseil constitutionnel valide la loi sur l'égalité des chances, dont l'article créant le CPE. Le 31, J. Chirac promulgue la loi mais demande au gouvernement deux modifications la réduction de la période d'essai de deux ans à un an ; le droit du jeune salarié à connaître les raisons de la rupture du contrat.
- 18 mars** Cyril, adhérent de Sud PTT, est blessé par les charges des forces de l'ordre place de la Nation à Paris à la fin d'une des manifestations contre le CPE. Il restera 4 semaines dans le coma dont il sortira, heureusement, sans séquelles.
- 29 mars** Présentation, en Conseil des ministres, d'un projet de loi sur

- l'immigration qui regroupe des dispositions de promotion de « l'immigration choisie » et des restrictions en matière d'immigration pour des motifs de vie privée et familiale.
- 4-6 mai** FSE à Athènes (Grèce).
- Juin** Suite à la mobilisation des collectifs de soutien aux jeunes étrangers scolarisés menacés d'expulsion du territoire, avec leur famille, à la fin de l'année scolaire, N. Sarkozy, ministre de l'Intérieur, propose des régularisations « au cas par cas » (dans ce cadre, selon les chiffres officiels, un peu moins de 30 000 demandes seront déposées durant l'été et environ 6 000 personnes seront régularisées).
- 28 juin** Présentation, en Conseil des ministres, du projet de loi sur la prévention de la délinquance dont le noyau dur concerne les mineurs.
- 4 juillet** Le ministre des Transports et les acteurs du transport public signent une Charte sur le « service garanti » en cas de grève. Elle incite les signataires à mettre en place des systèmes de prévention des conflits dans les entreprises, déjà en vigueur à la RATP et à la SNCF.
- 17 août 2006** évacuation violente par les forces de police des familles du squat de Cachan » (Val-de-Marne). Cette lutte va durer jusqu'au 12 octobre, date à laquelle un accord a été trouvé pour un relogement des familles concernées.
- 27 octobre** Mobilisation à Vienne (38) contre la répression des mouvements sociaux.
- 8-30 novembre** Le 8, adoption définitive par le Parlement du projet de loi relatif au secteur de l'énergie. Le 30, le Conseil constitutionnel tranche pour la conformité de la privatisation de GDF à la Constitution et sa mise en œuvre après le 1^{er} juillet 2007 (fin du monopole de la fourniture du gaz pour les ménages). Il censure par ailleurs le maintien de tarifs réglementés après le 1^{er} juillet 2007.
- 16 décembre** Suite à l'installation, par l'association « Les Enfants de Don Quichotte », de 200 tentes de sans domicile fixe le long du canal Saint-Martin à Paris, le ministre délégué à la Cohésion sociale et à la Parité annonce, le 28, l'extension des horaires d'ouverture des centres d'urgence et l'augmentation du nombre de places en hébergement de « stabilisation » pendant l'hiver.
- 2007**
- 20 au 25 janvier** Forum social mondial de Nairobi (Kenya).
- 1^{er} février** Promulgation de la loi n° 2007-130 du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social.

IV^e Congrès Solidaires

- 10 mars** Etats généraux du service public initié par la Convergence nationale des Collectifs de défense et de développement des services publics (Salle Olympe de Gouges - Paris)
- 31 mars** Manifestation « Tintamarre des mouvements sociaux » initiée par le réseau « Convergence des mouvements sociaux ».
- 1^{er} mai** Publication d'un arrêté entérinant la hausse de 2 euros du tarif de la consultation des médecins généralistes, qui sera portée à 22 euros à partir du 1^{er} juillet, puis à 23 euros en 2008.
- 6 mai** Lors du second tour de l'élection présidentielle, N. Sarkozy, candidat de l'UMP, est élu président de la République avec 53,06 % des suffrages exprimés, contre S. Royal, candidate du PS, qui en recueille 46,94 %.
- 18 mai** Présentation du Gouvernement de François Fillon.
- 6 - 8 juin** Mobilisation à l'occasion du sommet du G8 à Rostock. En amont de celui-ci, plusieurs marches contre la précarisation sont organisées depuis la mi-mai à partir de différents points de l'Europe.
- 7 juin** Second tour des élections législatives.
- 20 juin** Présentation en Conseil des ministres d'une communication sur la Revue générale des politiques publiques (RGPP) et d'un projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat qui comporte notamment l'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts immobiliers pour l'acquisition d'une résidence principale, la réduction du « bouclier fiscal »
- 10 août** Promulgation de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités. La principale disposition du texte prévoit la généralisation de l'autonomie à toutes les universités dans un délai de 5 ans suivant la publication de la loi. Promulgation de la loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs elle instaure des peines minimales applicables aux récidivistes et permet éventuellement d'exclure les mineurs multirécidivistes de l'excuse de minorité lorsqu'ils ont commis des délits ou des crimes violents.
- 21 août** Promulgation de la loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs négociation obligatoire entre l'entreprise de transport et les syndicats de salariés avant le dépôt de tout préavis de grève, mise en œuvre d'un service minimum en cas de grève ou de perturbation prévisible, information préalable des usagers par l'entreprise de transport.

- 7 septembre** Lancement de la négociation entre les partenaires sociaux sur la modernisation du marché du travail.
- 13 octobre** Journée nationale de mobilisation contre les franchises médicales
- 24 et 25 octobre** Grenelle de l'environnement
- Novembre** Le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté lance l'expérimentation dans un certain nombre de départements du revenu de solidarité active (RSA).
- 14 novembre** L'Organisation internationale du travail (OIT) adopte un rapport condamnant le contrat nouvelles embauches en vigueur en France depuis août 2005, car la période d'essai de deux ans n'est « pas raisonnable ».
- 15 novembre** Le 15, le Conseil constitutionnel valide sous réserves le recours possible aux tests ADN dans le cadre du regroupement familial, disposition controversée du projet de loi sur la maîtrise de l'immigration, l'intégration et l'asile. Le 20, la loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile est promulguée.
- 28 novembre** Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi relatif à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental.
- Novembre** La mobilisation des étudiants contre la loi Libertés et responsabilités des universités (LRU) se poursuit.
- 5 décembre** Poursuite de la mobilisation des professionnels de la justice contre la réforme de la carte judiciaire qui prévoit la suppression de 23 Tribunaux de grande instance, 178 tribunaux d'instance, 55 tribunaux de commerce et 63 conseils de prud'hommes. Le 27, les décrets sur la future carte judiciaire sont adoptés en comité technique paritaire au ministère de la Justice malgré le refus des syndicats.
- 6 décembre** Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi relatif à la réforme du service public de l'emploi prévoyant la fusion des réseaux ANPE et UNEDIC en un nouvel organisme chargé de l'indemnisation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi au deuxième semestre 2008, ainsi que la création d'un Conseil national de l'emploi chargé de veiller à la cohérence des politiques de l'emploi.
- Novembre** Face aux projets gouvernementaux en matière de régimes spéciaux de retraites, des mouvements d'ampleur éclatent dans différents secteurs concernés, notamment à la SNCF et à RATP.
- 12 décembre** Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi sur le pouvoir d'achat qui prévoit notamment le rachat sous certaines conditions des jours RTT et jours stockés sur un compte-épargne temps.

IV^e Congrès Solidaires

14 décembre Un accord est signé avec le ministère du logement et de la Ville pour le relogement des 374 familles sans logis installées depuis plusieurs semaines rue de la Banque à Paris.

19 décembre Le gouvernement, les syndicats et le patronat se réunissent dans le cadre d'une conférence sociale. Le président de la République annonce les principaux chantiers de l'agenda social 2008, notamment réforme du marché du travail, de la formation professionnelle, du service public de l'emploi et des règles de validation des accords sociaux.

2008

1^{er} janvier Entrée en vigueur de la loi de financement de la Sécurité sociale qui instaure des franchises médicales non remboursables.

11 janvier 2008 Signature par quatre organisations syndicales et le Medef d'un accord interprofessionnel qui donnera lieu à la loi dite de « Modernisation du marché du travail ».

23 janvier Le rapport sur les 316 propositions pour « libérer la croissance » est remis par le président de la Commission, J. Attali, au président de la République.

4 février Réunis en Congrès à Versailles, le Parlement vote la réforme constitutionnelle préalable obligé à la ratification du « Traité européen de Lisbonne ».

Mars La crise larvée au sein du Medef éclate au grand jour suite à différentes révélations liées à l'existence d'une caisse noire du patronat de la métallurgie (UIMM) qui a notamment servi à « fluidifier les relations sociales ».

9 et 16 mars Elections municipales et cantonales.

20 mars Solidaires est partie prenante de la « Nuit des libertés » organisée à Paris pour dénoncer la loi instaurant une rétention de sûreté.

Avril Le 4 avril, le Conseil de la modernisation des politiques publiques, présidé par Nicolas Sarkozy, rend ses nouvelles orientations. Le 9 avril, le projet de texte sur la mobilité des fonctionnaires et le parcours professionnel est adopté en Conseil des ministres. Le 17 avril, remise d'un livre blanc sur les valeurs et les missions de la Fonction publique

9 avril Les négociations menées par les partenaires sociaux sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme aboutissent à la définition d'une « position commune ».

Avril/mai Mobilisation dans les lycées et collèges contre les annonces de suppression de postes.

Résolution 1

**Contexte
international
et national**

Résolution 1 – partie 1

1 - Un monde dominé par une finance sans limites

L'Union syndicale Solidaires s'efforce de participer à une amélioration de l'efficacité du syndicalisme pour faire aboutir les revendications des salariés, retraités, étudiants, privés d'emplois... Pour y parvenir il est toujours nécessaire de tenir compte dans le système capitaliste libéral des réalités évolutives changeantes de l'environnement économique, social, politique, culturel, syndical, etc. Cette analyse doit bien entendu être menée au niveau national, mais aussi, et de plus en plus, au plan européen, les décisions prises au niveau de l'Union européenne, de plus en plus nombreuses et dans des domaines de plus en plus larges, étant ensuite plus ou moins directement applicables dans chaque Etat membre. Et cette analyse doit également porter sur les changements qui se produisent au niveau international et mondial et qui interfèrent très fortement sur les réalités européennes et nationales.

Un examen par une organisation syndicale de l'environnement international et mondial n'a pas forcément à être exhaustif (ce qui serait d'ailleurs déjà difficile à réaliser) mais il doit essayer de mettre en lumière les principales évolutions de la période qui ont et qui auront des conséquences très directes sur les conditions de vie et de travail de chacune et de chacun. Il convient aussi d'examiner tout ce qui peut peser sur les conditions de l'action syndicale et revendicative et obliger à des évolutions de la stratégie syndicale, la satisfaction des revendications restant l'objectif à atteindre.

Une des caractéristiques principales des évolutions du monde depuis plusieurs années est le rôle dominant pris par la finance, bien au-delà des seules relations commerciales. Cette place surdéterminante prise par la finance est le résultat d'un ensemble de choix, notamment politiques, qui ont conduit progressivement à libérer les capitaux, et aussi leurs détenteurs, de toute contrainte et de tout contrôle en matière de circulation internationale et d'implantation territoriale. Les évolutions technologiques ont pu faciliter ces choix politiques ; les capitaux peuvent ainsi se déplacer d'un pays à un autre au libre choix de leurs détenteurs et, bien entendu, en fonction de leurs seuls critères.

Il faut bien comprendre que chaque fois que le champ d'intervention « libre » des marchés est étendu c'est, à chaque fois, un pouvoir accru pour celles et ceux qui sont en position de forces sur « les marchés », c'est-à-dire celles et ceux qui disposent de plus de moyens financiers ; à chaque fois donc, c'est plus ou moins un recul de la démocratie politique pour une extension d'un genre de

démocratie censitaire ou actionnariale (le pouvoir politique se confondant avec le pouvoir financier : celles et ceux qui ont le plus de moyens financiers ont le plus de pouvoirs politiques).

Dans l'équilibre, toujours instable, entre le capital financier et le capital industriel, c'est aujourd'hui le premier qui donne le la. Cette situation a maintenant des conséquences géopolitiques nettes, les rapports de forces géostratégiques étant modifiés en partie par l'accumulation de capitaux disponibles dans certains pays émergents comme la Chine, permet, notamment, aux possédants de faire pression sur les acquis du salariat dans les pays développés

La primauté prise par la valeur des actions des sociétés capitalistes modifie la structure de la propriété des entreprises, et la recherche du rendement du capital devient le seul objectif de ces entreprises. L'optimisation du rendement financier et du cours boursier conduit des entreprises à cesser des activités industrielles rentables dès lors qu'une activité financière sera plus favorable à la valeur des actions.

Ceci a forcément des conséquences directes sur les modes de production des entreprises qui vont faire de l'emploi une des premières variables d'ajustement. La mise en concurrence accrue des salariés à l'intérieur d'un territoire par le maintien d'un chômage de masse est accentuée par une mise en concurrence plus forte des salariats des pays riches et des pays pauvres.

En jouant de la diversité des législations et des réglementations sociales, fiscales, environnementales, sanitaires, etc., touchant tant les productions de biens et de services que les transports de marchandises et les services financiers, les multinationales ont désormais

fait du monde le territoire de leurs activités, et elles utilisent telle ou telle région en fonction des avantages qu'elles tirent de ces différences entre systèmes législatifs. L'absence d'harmonisation entre les réglementations nationales n'est pas qu'un résultat de l'histoire, c'est de plus en plus la conséquence des volontés des entreprises multinationales.

En mettant ainsi les territoires en concurrence les multinationales sont en mesure de faire pression pour tirer partout à la baisse toutes les réglementations, «charges et contraintes», taxes, cotisations qui pouvaient avoir été fixées et devoir leur être appliquées. Dans nombre de pays les gouvernements ont déjà modifié leurs législations pour répondre à ces demandes, ce qui explique les convergences vers le bas qu'on peut constater dans l'évolution des législations nationales comme les parallélismes de nombreux conflits sociaux : déréglementations du droit du travail et du droit social, réformes des régimes de protection sociale (maladie, retraite et chômage), casse des services publics, et des

Les multinationales utilisent telle ou telle région en fonction des avantages qu'elles tirent de ces différences entre systèmes législatifs.

IV^e Congrès Solidaires

solidarités, systèmes fiscaux favorables aux capitaux et faisant plus appel aux consommateurs et aux salariés, etc.

Dans le cadre de la mondialisation libérale, les échanges de marchandises s'accroissent de manière exponentielle en raison principalement de la montée en puissance de la Chine et de l'Inde. Cette frénésie marchande qui se traduit entre autres par un épuisement généralisé des ressources et des matières premières de la planète, ainsi que par un accroissement dramatique des pollutions liées aux productions et transports, ne fait plus l'objet que d'un simulacre de régulation. En effet, les barrières publiques de protection environnementales, fiscales, sanitaires, sociales et normatives sautent l'une après l'autre, laissant les Etats ainsi que l'Union Européenne sans défense douanière, vétérinaire... face aux fléaux véhiculés par la mondialisation marchande.

L'ensemble de la planète est désormais le niveau du champ d'intervention du libre-échange et de la libre circulation des capitaux. Ceci a ouvert de nouveaux espaces et de nouveaux territoires aux réseaux financiers internationaux et aux appétits des principales multinationales. Partout le capitalisme financier peut organiser la rareté des capitaux pour en accroître la demande et en augmenter la valeur, et renforcer ainsi les pouvoirs des principaux détenteurs de capitaux. Une telle situation, qui favorise la concurrence entre les systèmes sociaux et fiscaux, est propice aux délocalisations, même si aujourd'hui le phénomène reste limité.

Les pays du sud sont intégrés dans ce système avec ce qu'ils peuvent apporter par leurs matières premières, leurs ressources énergétiques, leurs minerais ou leurs territoires agricoles pour alimenter les marchés mondiaux. Leur insertion dans le marché mondial de la finance se fait ainsi tout à la fois comme fournisseurs d'éléments permettant d'organiser des spéculations et comme débiteurs endettés à l'égard du système financier international.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), en lien avec le FMI et la Banque mondiale, est l'outil qui vise à rendre universelles les règles du libre-échange, à assurer la liberté de circulation de capitaux, en complément d'innombrables traités bilatéraux, à l'initiative principale des Etats-Unis et de l'Union européenne. La suppression des droits de douane dans les pays du Sud prive ces Etats d'une grande partie de leurs moyens financiers, alors que leur économie interne ne permet pas encore la mise en place d'un système fiscal diversifié assurant le financement d'un budget permettant de mener de réelles politiques publiques. Cependant, l'OMC est aujourd'hui en crise suite à l'impossibilité de résoudre les contradictions entre les différents Etats et à l'émergence d'un mouvement de contestation de ses orientations. Pour résoudre cette crise les Etats, et notamment les grandes puissances, tentent de la contourner pour passer des accords de libre-échange bilatéraux.

Cette ouverture généralisée des frontières pour les capitaux et les marchandi-

ses facilite l'implantation des entreprises multinationales et leur accaparement des potentialités de ces territoires ; ceci se traduit par des endettements des pays du sud qui vont être obligés de produire des biens utiles aux multinationales (afin d'avoir des devises pour rembourser ces dettes) et par leur impossibilité d'organiser des systèmes économiques autocentrés où les productions serviraient prioritairement aux populations de ces pays.

La mise en concurrence des mains-d'œuvre au niveau international a fait un bond énorme depuis l'ouverture des anciens pays communistes au capitalisme international, puis avec l'entrée dans le système commercial mondial d'Etats-continentaux comme la Chine et l'Inde qui disposent de populations énormes aux droits économiques et sociaux quasiment inexistantes. Ceci rend encore plus forte la confrontation entre les systèmes sociaux. Les « règles » fixant l'organisation des transports des biens et des marchandises comme l'existence des « territoires sans lois » que sont les paradis fiscaux et judiciaires participant à cette organisation des dumpings qui tirent vers le bas les réglementations dans l'ensemble des pays.

Les successions de crises financières particulièrement liées aux déplacements des surplus financiers et à leurs recherches de profits rapides provoquent des déplacements constants des bulles spéculatives dans lesquelles s'engouffrent particulièrement les capitaux les plus mobiles. La crise dite « de l'immobilier américain » du printemps 2007 illustre fortement l'interdépendance des systèmes bancaires et financiers internationaux ; les institutions financières internationales comme les principales banques centrales ont dévoilé à cette occasion leur rôle réel comme organismes de défense, en dernier recours, du système financier mondial

Face à cette globalisation financière il est nécessaire de mettre progressivement en place, au moins, des réglementations globales démocratiques dans lesquelles les objectifs sociaux, culturels et environnementaux auraient la primauté sur les objectifs purement financiers. Cette inversion des normes internationales devrait se traduire notamment dans le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce, et dans ceux du Fonds monétaire international comme de la Banque mondiale ; parallèlement, les pouvoirs comme les choix de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation mondiale de la santé ou de l'UNESCO devraient être renforcés.

La régulation financière doit conduire à ce que la finance soit au service des politiques décidées collectivement et ne serve pas d'instrument de domina-

La régulation financière doit conduire à ce que la finance soit au service des politiques décidées collectivement et ne serve pas d'instrument de domination du monde par une minorité.

IV^e Congrès Solidaires

tion du monde par une minorité. Elle ne peut résulter que d'un ensemble d'orientations nouvelles : mise en cause du principe actuel de liberté totale de circulation des capitaux ; mise en place de taxes globales pour financer des solidarités internationales et des biens publics mondiaux ; interdiction des flux financiers avec les paradis fiscaux et judiciaires et demande sur le plan international la suppression de ceux-ci ; annulation de la dette publique des pays en développement.

2 - Notre engagement international

L'apparition du mouvement altermondialiste sur la scène politique correspond à un tournant antilibéral amorcé dans les opinions publiques dès le milieu des années 1990. Ce tournant s'explique essentiellement par les difficultés qu'engendre le capitalisme. Non seulement les politiques menées ont aggravé considérablement le sort des neuf dixièmes de l'humanité, mais elles ont été incapables de mettre en place un cadre institutionnel susceptible de prévenir les crises et d'encadrer et maîtriser le capitalisme global financiarisé.

Cette prise de conscience cristallisée à Seattle en 1999 et amplifiée par les grandes échéances de mobilisation internationales a permis l'émergence d'un espace de débat public mondial. Est ainsi en train de se constituer un embryon d'opinion publique mondiale qui surdétermine sur certaines questions (écologie, dette, OMC, guerre, etc.) les évolutions des opinions publiques nationales. Alors que pour les idéologues libéraux, le règne du marché et de la concurrence était censé apporter la prospérité pour toutes et tous, des secteurs de plus en plus larges de l'opinion mondiale prennent conscience que la mondialisation libérale est porteuse d'accroissement

Le mouvement altermondialiste apparaît comme profondément hétérogène. Loin d'être une faiblesse, cette diversité est une force car elle permet au mouvement d'occuper un large espace politique et d'être présent sur de nombreuses problématiques.

des inégalités sociales et de la pauvreté, qu'elle débouche sur une crise écologique majeure et qu'elle remplace la décision démocratique par de pseudo-lois naturelles de l'économie.

Dans ce cadre, le mouvement altermondialiste apparaît comme étant le résultat de la convergence de préoccupations sociales, écologiques et démocratiques. Il s'agit d'un mouvement profondément hétérogène où se rencontrent des organisations d'histoire, de culture et d'orientation différentes. Loin d'être une faiblesse, cette diversité est une force car elle permet au mouvement d'occuper un large espace politique et d'être présent sur de nombreuses problématiques. S'est ainsi constitué un mouvement social global capable d'intégrer

en son sein les points d'entrée distincts, les priorités différentes de ses diverses composantes. Son hétérogénéité, l'autonomie de chacune de ses composantes peuvent garantir, à condition qu'on y veille, qu'aucun de ses éléments ne pourra exercer son hégémonie.

L'hétérogénéité du mouvement n'empêche cependant pas qu'il soit uni sur des lignes de force et des principes selon lesquels le monde devrait fonctionner. Ces principes découlent de ce qui est à la racine du mouvement actuel, le refus de la marchandisation du monde et l'aspiration à une démocratie réelle : nouvelle hiérarchie des normes dans laquelle les droits collectifs des êtres humains l'emportent sur le droit au commerce, sur la libre concurrence et plus globalement sur la loi du profit ; participation effective, à tous les niveaux, des citoyens aux décisions qui les concernent. Le mouvement altermondialiste permet ainsi une convergence de dynamiques qui doit aboutir à une remise en cause du système socio-économique actuel. Il va au-delà de la nécessaire construction d'un front de résistance au néolibéralisme pour être la démonstration en actes qu'un autre monde est possible.

Les forums sociaux sont un des moments fondamentaux d'apparition politique du mouvement altermondialiste, espaces de débats et de confrontations, ils constituent un point d'appui pour sa construction ainsi que pour l'élaboration d'alternatives et la mise en place de campagnes de mobilisations sociales. Les élargissements observés lors des derniers forums sociaux, mondiaux comme continentaux, témoignent d'un mûrissement constant du mouvement altermondialiste. Cette évolution s'est traduite à différents niveaux. Une expansion géographique, due au fait que le Forum social mondial (FSM) ne se déroule plus exclusivement à Porto Alegre et que les forums continentaux se sont développés à travers la planète, a permis une ouverture dans le nombre et l'origine des délégations participantes. Ainsi, des mouvements sociaux issus de parties de notre globe jusque-là absentes de ces processus (Balkans, pays de l'Est pour le Forum social européen (FSE) par exemple) sont désormais parties prenantes de ceux-ci. Dans le même temps, divers mouvements et réseaux (paysans, jeunes, exclus, migrants, femmes...) ont pris une place croissante dans l'organisation et les travaux des forums ainsi que dans les campagnes qui en résultent, favorisant ainsi un élargissement des thématiques abordées.

Le mouvement altermondialiste et les forums sociaux ont connu une montée en puissance considérable en seulement quelques années d'existence. Cependant, ce développement ne doit pas cacher certaines difficultés actuelles. Beaucoup reste encore à faire pour que les débats dans les forums sociaux ne soient pas simplement formels et pour qu'ils permettent une réelle confrontation. Dans le même temps, les forums sociaux ne sont pas devenus les lieux qu'ils devraient être en matière d'impulsion et d'aboutissement dans l'élaboration d'alternati-

IV^e Congrès Solidaires

ves. De la même façon, la question des mobilisations initiées à l'occasion des forums sociaux reste entière et, sauf cas exceptionnels (telle la décision prise lors du FSE de Florence d'organiser une journée mondiale de mobilisation contre l'intervention militaire en Irak) les forums n'ont pas réellement permis l'élaboration de stratégies d'action communes, malgré la tenue de l'Assemblée des mouvements sociaux qui regroupe, dans le cadre des forums, les mouvements disposés à agir ensemble. Le dépassement de cette situation suppose notamment que puissent être élaborées des plates-formes de revendications et de propositions, tel le travail en cours visant à la rédaction d'une Charte des principes pour une autre Europe, et que des initiatives publiques et coordonnées soient mises en

Il est indispensable pour le mouvement syndical d'avoir un outil d'intervention pour mieux peser face à la globalisation et aux multinationales.

œuvre, par exemple en organisant des meetings et des manifestations dans une série de capitales sur la question des droits sociaux.

La recherche d'élargissement de la base sociale exprimée dans les FSE et FSM précédent n'a pas pleinement été réalisée. L'Union syndicale Solidaires réaffirme comme objectif la nécessité de cet élargissement social

Les thèmes portés par le mouvement ont réussi à imposer dans le débat public une critique de l'idéologie libérale. Le mouvement n'a cependant pas réussi à peser réellement sur les orientations des gouvernements et des institutions internationales, ni à construire les rapports de forces nécessaires pour imposer ses propres alternatives. Dans ce cadre, l'insertion du mouvement syndical dans le mouvement altermondialiste est une question essentielle.

La lutte contre la mondialisation libérale, contre la marchandisation des activités humaines et l'engagement de l'Union syndicale Solidaires dans le mouvement altermondialiste sont une composante essentielle de son activité interprofessionnelle. Dans cette logique l'Union syndicale Solidaires se bat pour une mondialisation au service des êtres humains, qui garantisse et élargisse leurs droits économiques, sociaux, culturels, écologiques et politiques.

C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires encourage ses adhérent-e-s à militer dans la lutte contre la mondialisation libérale et les processus de marchandisation. Dans cet esprit, l'Union syndicale Solidaires a, notamment, participé à la fondation d'Attac et ses militant-e-s y sont fortement investis, tant au niveau local que national. L'association a été fragilisée pendant de longs mois par une crise interne extrême qui a fait peser de lourdes menaces sur sa survie même. L'éclatement d'Attac aurait été un échec pour toutes celles et tous ceux qui luttent contre les politiques néolibérales. Le vote sans ambiguïté de ses adhérent-e-s a permis l'élection d'une direction incontestable et une clarification sur les orientations de l'association. A cette occasion, c'est la nature même d'Attac qui

a été réaffirmée. Association pluraliste, Attac constitue un lieu de rencontre entre des individus et des mouvements d'origine et d'orientation politique diverses ayant choisi de réfléchir et d'agir ensemble contre la mondialisation libérale. Association d'éducation populaire tournée vers l'action, intervenant sur de multiples terrains, Attac doit aujourd'hui continuer de jouer un rôle important dans la construction unitaire du mouvement altermondialiste dans toute sa diversité.

Si les forces syndicales se situant clairement en rupture avec l'accompagnement social des politiques libérales ont une implication importante dans le mouvement altermondialiste, il n'en est pas de même des confédérations syndicales actuelles, en particulier de la Confédération européenne des syndicats (CES). Le syndicalisme a été depuis plus d'un siècle l'outil privilégié de la résistance du salariat à travers le monde face au capitalisme. Il demeure le cadre essentiel de la résistance à l'exploitation vers lequel se tournent des centaines de milliers de salariés-e-s à travers toute la planète. Ces vingt dernières années, le paysage du syndicalisme mondial s'est profondément transformé. Il est indispensable pour le mouvement syndical d'avoir un outil d'intervention au niveau international qui soit en capacité de mieux peser face à la globalisation et aux multinationales. Toute démarche de rassemblement international est a priori positive. A ce titre, nous devons porter une grande attention à la création de la Confédération syndicale internationale (CSI). Cependant, il est trop tôt pour porter une appréciation pertinente sur cette structure récente d'autant que critères permettant d'apprécier celle-ci doivent être multiples : orientations et textes officiels, stratégie et alliances, prises de positions effectives, rapport aux institutions internationales, fonctionnement concret... A l'issue d'un premier débat en Bureau national il a été décidé qu'un mandat exploratoire était donné pour qu'une délégation de Solidaires rencontre la CSI pour un premier échange de vues et d'informations. Suite à cela un débat devra être organisé dans l'Union syndicale pour faire le point sur cette question et voir les éventuelles suites à donner.

La dimension internationale fait partie de notre démarche syndicale et à ce titre un travail international, même limité et perfectible, existe au sein de notre Union syndicale. Si celui-ci ne se limite pas au seul mouvement syndical (implication dans différents réseaux internationaux, investissement dans les forums sociaux – notamment dans l'élaboration des FSE, etc.), nos liens avec un certain nombre d'autres forces syndicales à travers le globe se sont nettement développés ces dernières années.

Il s'agit à la fois de faire vivre la solidarité internationale, dimension indispensable de notre syndicalisme – solidarité avec les militant-e-s syndicaux qui subissent la répression dans leur pays ou solidarité avec les peuples du monde qui subissent la domination et la guerre –, et de tisser des liens et travailler à la

IV^e Congrès Solidaires

construction de mobilisations syndicales sectorielles ou interprofessionnelles au niveau européen et international.

L'action syndicale internationale doit être mieux intégrée dans notre activité interprofessionnelle. Des liens ont été noués avec des organisations syndicales dans différents pays : ils doivent être poursuivis et renforcés avec la volonté de les pérenniser et de les concrétiser dans des actions de solidarité mais aussi dans des actions de luttes syndicales contre les grands groupes internationaux.

Même si la tentative de construire un réseau syndical européen avec des organisations syndicales, qu'elles appartiennent ou non à la CES, qui refusent d'accompagner les politiques néolibérales se heurte à beaucoup de difficultés et n'a pu se mettre en place durablement, la construction d'un syndicalisme européen de combat et de transformation sociale doit constituer une priorité essentielle de notre union syndicale. En effet, l'Europe et notamment la commission européenne sont désormais les structures décisionnelles incontournables des politiques libérales et de régressions sociales appliquées par tous ses Etats membres. Afin de les combattre, nous devons nous saisir de tous les leviers à notre portée et mettre en commun les réseaux constitués ou en voie de constitution au sein de chacun de nos syndicats. Pour plus d'efficacité, il nous faut renforcer les échanges réguliers et directs par exemple avec la CGT d'Espagne ou le SNAPAP d'Algérie, favoriser la mise en place de réseaux sectoriels quand cela est possible, organiser des actions concrètes de solidarité contre toutes les formes de répression que subissent les syndicalistes dans le monde. Ces actions doivent être relayées par la commission internationale dans les organisations de Solidaires.

Des fédérations de syndicats membres de l'Union syndicale Solidaires participent actuellement à la création d'une coordination syndicale euro-maghrébine articulée autour de campagnes d'actions et de solidarité sur les deux rives de la Méditerranée.

Depuis plusieurs années, des contacts ont été pris par des organisations de Solidaires dans le cadre de missions syndicales en Palestine. Ce travail reste l'affaire de quelques organisations et de quelques militants. La journée de formation organisée en mai 2008 permet d'inscrire ce travail dans une analyse globale et de donner plus de cohérence à cette démarche au sein de Solidaires. Le travail de solidarité avec des forces syndicales en Palestine, qui tentent d'organiser les travailleurs dans des conditions extrêmement difficiles, s'inscrit dans la volonté de Solidaires d'œuvrer avec d'autres à construire une paix juste et durable au Proche-Orient reposant notamment sur le droit pour le peuple palestinien et pour le peuple israélien de disposer chacun d'un état aux frontières reconnues et garanties sur la base des résolutions internationales.

Dans les contacts internationaux que nous avons pris, nous sommes sollicités pour aider à des stages de formation pour des syndicats en construction. Cette

question doit être traitée en lien avec la commission formation syndicale de Solidaires. L'expérience de participation de 3 militants du syndicat SUTTAAS (syndicat de l'aérien du Sénégal) au stage Solidaires du Pluc en juin 2007 a été une expérience positive à renouveler avec des militants francophones.

Ce travail syndical international est un élément indispensable de notre projet syndical face à la mondialisation libérale, aux institutions internationales qui la développe, et face aux multinationales qui mettent en concurrence les salariés d'un bout à l'autre de la planète. Ce travail est aujourd'hui porté par la commission internationale de Solidaires dans laquelle trop peu d'organisations sont investies. La commission a la responsabilité de suivre les contacts et les initiatives, de les relayer dans les instances et les organisations de Solidaires; elle a aussi en charge la publication de la revue «Solidaires International».

Le travail d'information et de connaissance du mouvement syndical international se concrétise par la revue «Solidaires International». L'implication des structures de Solidaires doit être renforcée dans l'élaboration et la diffusion de cette revue pour permettre à cet outil de servir au plus grand nombre et permette que les questions internationales ne soient pas réservés à des spécialistes.

3 - Amplifier notre combat pour « une autre Europe »

L'Acte unique de 1986, complété par les traités de Maastricht et d'Amsterdam, a transformé l'Union européenne en un espace privilégié de promotion des politiques néolibérales: politique industrielle réduite à l'application du droit de la concurrence, gestion de la monnaie sortie du champ de la décision politique, concurrence fiscale entre les Etats, services publics remis en cause au nom de la concurrence, démantèlement progressif des mécanismes régulateurs des marchés agricoles, dumping social, budget européen réduit aux acquêts, etc. Le droit de la concurrence, inscrit au cœur des traités, devient un droit organisateur de l'Union, un droit normatif, véritable droit «constitutionnel» avant la lettre qui réduit la plupart du temps les autres textes européens à être des déclarations d'intention sans portée opérationnelle pratique. Dans ce cadre, l'Union européenne se transforme de plus en plus en un camp retranché (accords de Schengen) vers l'extérieur, et en un espace de contrôle policier à l'intérieur de ses frontières.

L'élargissement non maîtrisé de 2004 aggrave encore cette tendance lourde de l'Union à se transformer en simple zone de libre-échange. Refusant de mener de réelles politiques publiques européennes, et en refusant notamment d'augmenter de façon significative le budget européen en faveur des nouveaux entrants, le développement de ceux-ci est laissé, pour l'essentiel, aux mains de la politique de la concurrence. La tentative avortée d'imposer, avec la direc-

IV^e Congrès Solidaires

tive Bolkestein, le principe du pays d'origine comme nouveau principe régulateur de l'Union illustre cette orientation.

Ces orientations ont été grandement facilitées par l'absence, de fait, des peuples et des citoyens dans la construction de l'Union. Son fonctionnement révèle un profond déficit démocratique avec une confusion des pouvoirs qui voit l'organe exécutif de l'Union, la Commission, doté de pouvoirs législatifs et judiciaires, qui fait du Conseil un organe législatif alors même qu'il est la réunion des exécutifs nationaux et qui prive le Parlement européen de toute capacité d'initiative législative, même si ses pouvoirs de codécision avec le Conseil sont augmentés.

Mais, si la Commission a le monopole de la proposition législative, aucune directive européenne n'a pu cependant être adoptée sans l'accord des gouvernements nationaux qui ont, de plus, négocié entre eux, et sans la plupart du temps les soumettre à leur peuple, les traités qui infléchissaient la construction européenne dans le sens d'une acceptation toujours plus grande des impératifs du capitalisme financier. La mise en place, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, de la « méthode ouverte de coordination » renforce encore le rôle des gouvernements qui décident d'objectifs à tenir qui ne sont jamais débattus, tant d'ailleurs au niveau national qu'au niveau européen.

Le projet de Traité constitutionnel européen (TCE), loin de rompre avec ce mode de construction, visait à l'entériner dans un texte d'une haute portée politique et symbolique. C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires s'est prononcée contre ce traité et a participé activement à la campagne unitaire qui a abouti à son rejet. Force est de constater cependant que le double rejet français et néerlandais n'a pas abouti à transformer fondamentalement l'Union européenne et n'a pas permis aux forces progressistes européennes de reprendre l'initiative sur le terrain de la construction de l'Europe.

Cette incapacité a laissé le champ libre aux grandes manœuvres des Etats et des institutions européennes qui ont abouti au traité de Lisbonne qui reprend l'essentiel du TCE. En particulier, ce texte maintient le droit de la concurrence comme droit communautaire essentiel et la Charte des droits fondamentaux, qui devient certes juridiquement contraignante, ne crée aucun droit social européen qui pourrait à minima le rééquilibrer. De plus, certains pays se voient dispenser d'appliquer cette Charte. Ainsi, les droits sociaux au niveau européen, même réduits à la portion congrue, ne sont pas obligatoires au même titre que les règles du marché intérieur. Le social serait donc en option et la concurrence obligatoire. C'est l'officialisation du dumping social.

Tant par son contenu que par la méthode qui a présidé à sa rédaction, et qui visait à exclure les peuples et les citoyens de tout débat public sur l'avenir de l'Union et le contenu du traité, ce texte est inacceptable. C'est pourquoi dans

la cohérence de ses engagements antérieurs, l'Union syndicale Solidaires s'est prononcée contre ce traité et a exigé la tenue d'un référendum. La ratification du traité de Lisbonne par voie parlementaire est un coup de force anti-démocratique qui rend illégitime ce traité et ses conséquences antisociales. L'Union syndicale Solidaires agira pour l'annulation de ce traité et pour la mise en chantier d'une Europe sociale, démocratique, laïque, écologiste et pacifiste.

L'Union syndicale Solidaires se prononce pour une refondation de la construction européenne qui rompt à la fois avec la diplomatie secrète des Etats et l'imposition des principes et politiques néolibérales. Cette refondation doit se faire par les peuples et les citoyens d'Europe qui doivent affirmer par là même leur destin commun. L'Europe a été l'affaire des gouvernements et des technocrates, elle doit devenir celle des peuples et des citoyens. C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires œuvre à la perspective d'un processus constituant populaire européen et celle d'une assemblée constituante élue directement par les citoyens de tous les pays d'Europe. Au-delà, sous peine d'en être réduit à mener des batailles défensives dans des conditions de plus en plus difficiles, il nous faut être capable de porter nos exigences au niveau européen pour imposer les ruptures nécessaires.

Dans l'immédiat, et sans oublier qu'il est nécessaire de créer des espaces pouvant assurer les débats démocratiques, sur le plan institutionnel, l'Union syndicale Solidaires se prononce pour :

- la fin du monopole législatif de la Commission européenne et le partage de ce pouvoir avec le Parlement européen, les Parlements nationaux, le Conseil et les citoyens;
- le contrôle par le Conseil et le parlement des pouvoirs propres de la Commission en matière de concurrence;
- l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen corrélé à une participation des parlements nationaux au processus communautaire;
- le développement de la démocratie participative : capacité d'intervention directe des citoyens par la saisine des instances de décision de l'Union au moyen d'une pétition européenne rassemblant un million de signatures ; possibilité de tenir un référendum européen sur un projet de directive par une pétition européenne rassemblant cinq millions de signatures.

Les organisations de Solidaires devront s'approprier le débat sur ces revendications. Un débat spécifique sur ces points sera organisé lors d'un comité national. L'Union syndicale Solidaires se prononce pour une réorientation des politiques économiques européennes, à partir d'objectifs chiffrés en terme de réduction

L'Union syndicale Solidaires se prononce pour une réorientation des politiques économiques européennes, à partir d'objectifs chiffrés en terme de réduction du chômage et des inégalités sociales.

IV^e Congrès Solidaires

du taux de chômage et des inégalités sociales. Un lien entre les politiques budgétaire et monétaire européennes doit également être mis en œuvre en conséquence, en réformant le Pacte de stabilité, de même que le statut et les objectifs de la Banque centrale européenne (BCE). La BCE doit ainsi être responsable devant le Parlement européen et avoir pour objectif un plein emploi de qualité. Une politique coordonnée de réduction du temps de travail à l'échelle européenne, sans perte de salaire, peut, avec une réelle volonté politique, être appliquée et contribuer efficacement à la lutte contre le chômage. Enfin, la réunion des ministres des finances de la zone euro (Eurogroupe) doit utiliser les prérogatives que lui confèrent les traités en matière de politique de change, notamment vis-à-vis du dollar. Le niveau du budget européen doit être considérablement augmenté et il faut créer une fiscalité européenne harmonisée sur les revenus du capital, réformer celle sur les bénéficiaires et instaurer une taxe sur le marché des changes. Enfin les services publics doivent pouvoir échapper au droit de la concurrence.

Au niveau social, l'Union syndicale Solidaires se prononce pour la mise en place d'un processus qui permette d'aller vers des droits sociaux identiques dans tous les pays de l'Union par l'instauration de critères de convergences sociales : fixer une liste des droits sociaux fondamentaux (salaire, minima sociaux, revenu minimum garanti, pensions...) au niveau européen ; déterminer leur contenu précis en fonction du niveau de développement du pays considéré (PIB/par habitant) ; instaurer des normes de convergences, à définir au cas par cas et mettre en place un calendrier précis et contraignant comme pour les critères monétaires de Maastricht. Une clause de non régression permettrait d'éviter tout recul social.

L'Union syndicale Solidaires se bat pour renforcer les droits transnationaux des salariés, ce qui passe par :

- reconnaître le droit de grève européen et interdire la pratique du « lock-out », ce qui suppose d'en faire des compétences communautaires ;
- renégocier la directive sur les comités d'entreprise européens (CEE) afin de leur donner un pouvoir accru ;
- instaurer au niveau européen la notion « d'unité économique et sociale » plus protectrice pour les salariés concernés pour rendre les entreprises donneuses d'ordre responsables des salariés de leurs entreprises sous-traitantes et garantir les mêmes droits à tous ;
- renégocier la directive 96/71/CE (droit du travail) et le règlement 1408/71 de coordination des régimes de sécurité sociale concernant les travailleurs détachés pour en renforcer les obligations de respect des normes d'emploi du pays d'accueil ;
- retirer la directive Bolkestein ;

- élaborer une véritable directive sur le temps de travail protégeant réellement les salariés...

Faire valoir ces exigences suppose que se développe un véritable espace public européen permettant que soient posés et débattus l'avenir de l'Union et les alternatives à l'Europe néolibérale et antidémocratique actuelle. Un tel espace public se met progressivement en place sous le triple impact des mobilisations sociales européennes, de l'action de différents réseaux européens et sur la montée en puissance du Parlement européen qui en fait une cible toute désignée des actions citoyennes. L'Union syndicale Solidaires porte la perspective de construire un mouvement social européen, en capacité d'agir sur les politiques européennes. Un tel mouvement, qui doit regrouper forces syndicales et associatives, doit pouvoir avancer des alternatives concrètes pour construire une « autre Europe ». Dans ce cadre, il s'agit, pour construire les rapports de forces nécessaires, d'être en capacité de mener des campagnes de mobilisation à l'échelle de l'Europe.

Le Forum social européen (FSE) pourrait être un point d'appui pour réaliser cet objectif. Force est de constater cependant que, malgré le succès de ses premières éditions, le FSE a du mal à trouver un second souffle, subissant de plein fouet les divergences existant entre les différentes organisations qui y participent sur la nature de la construction européenne, les rapports à l'Union et les alternatives possibles. Ces divergences ont empêché jusqu'à présent que le FSE soit un cadre permettant que soient réellement discutées les stratégies à mettre en œuvre pour imposer des alternatives aux politiques néolibérales européennes.

La Confédération européenne des syndicats (CES) ne s'est pas engagée pleinement dans le FSE. Ce refus s'explique fondamentalement par l'orientation majoritairement retenue par la CES qui vise simplement à infléchir la construction européenne dans un sens plus social, et non pas de se battre pour une Europe fonctionnant suivant des principes radicalement différents. Cette orientation, qui l'a amenée à approuver le TCE, lui fait considérer avec méfiance le mouvement altermondialiste et lui fait refuser souvent une démarche unitaire comme l'a montré l'impossibilité d'avoir une seule manifestation à Strasbourg en février 2006 contre la directive Bolkestein, Ces manifestations européennes contre la directive Bolkestein, à Bruxelles et à Strasbourg (70 000 et 15 000 participants) témoignent de la naissance d'une volonté de lutte citoyenne et sociale collective réelle à l'échelle de l'Union européenne. L'Union syndicale Solidaires se doit de participer activement aux processus de construction de tels mouvements afin qu'ils se multiplient dans les années à venir. L'enjeu est de donner une visibilité aux refus des politiques antisociales de l'Union européenne. Enfin, d'autres initiatives des mouvements sociaux, incluant syndi-

IV^e Congrès Solidaires

cats et associations, participent également à la construction d'une véritable contestation de la mondialisation à un niveau élargi : les contre-sommets anti-G8 et les marches européennes contre la précarité, auxquels Solidaires a participé, en sont des exemples qu'il s'agit de développer à toutes les échelles.

Dans cette situation, le prochain FSE, qui se tiendra à Stockholm en septembre 2008, n'en prend que plus d'importance. Pour l'Union syndicale Solidaires, le FSE, malgré les difficultés actuelles, reste un cadre essentiel, non seulement pour débattre, mais aussi pour construire des perspectives de mobilisation sociales et citoyenne à l'échelle européenne. Le FSE de Stockholm doit être, dans ce cadre, une priorité pour notre Union syndicale.

En outre, en Europe comme au-delà, la pratique syndicale internationaliste de Solidaires est tournée vers la construction et la coordination de réseaux syndicaux, dont l'objet essentiel doit être la construction de mobilisations de masse, ce qui passe notamment par une meilleure connaissance des réalités de chaque pays, des participations croisées aux formations syndicales, des rencontres de travail par secteurs professionnels ou sur des thèmes précis, du matériel syndical international commun utilisable dans les entreprises.

4 - Un patronat et un gouvernement qui accélèrent l'offensive libérale

(NB : nombre des points abordés dans ce chapitre sont approfondis dans la résolution 2.)

Dans une société qui se délite et dans laquelle le futur apparaît de plus en plus incertain, les angoisses du lendemain, la peur de l'avenir nourrissent l'essor de la xénophobie et les demandes sécuritaires dans une partie de la population victime directe des politiques néolibérales. En l'absence de réponse politique alternative crédible, se développe donc une autre réponse centrée sur la demande d'ordre, le rejet des plus faibles et le repli identitaire, basée sur la recherche de boucs émissaires. C'est notamment en jouant sur ce registre que le candidat N. Sarkozy a remporté l'élection présidentielle française en mai 2007 en captant une partie non négligeable du vote des classes populaires tout en s'assurant du soutien des classes dominantes. Il a réussi à être porteur de la « rupture » alors même qu'il était une pièce maîtresse du gouvernement précédent. Il est apparu comme un candidat antisystème alors même qu'il en est le pur produit. Il est apparu voulant défendre « la valeur travail » alors même qu'il défend les intérêts directs des plus grands capitalistes français.

Cette victoire, qui s'inscrit également dans un contexte de mondialisation capitaliste généralisée et de concurrence acharnée où l'intérêt des marchés financiers prime sur tous les aspects de la société, ouvre la voie à une accélération

des réformes exigées par les tenants de ces idéologies et à un alignement de la situation française sur les rapports de forces sociaux européens. N. Sarkozy est clairement mandaté par le Medef pour appliquer le programme de « refondation sociale » que celui-ci exige depuis son lancement en 1999 par son ancien président, E. A. Seillière. Ces orientations ne constituent pas uniquement une question nationale, mais correspondent à une exigence européenne, incluse dans l'agenda de Lisbonne et confirmée par le sommet de Barcelone, qui vise à restaurer et accroître les marges de profits pour les actionnaires. Utilisant au maximum le maintien d'un chômage de masse, la fragmentation du salariat, le faible rapport de forces syndical, et l'acceptation sans trop de heurts par les directions confédérales des projets de réformes libérales, les attaques sont menées systématiquement sur de multiples fronts.

Le projet de N. Sarkozy : défaire le programme du Conseil national de résistance et ainsi liquider tout ce qui reste de solidarité et d'égalité dans la société française.

Même s'il s'inscrit dans la continuité des politiques libérales mises en œuvre depuis vingt-cinq ans, le projet de N. Sarkozy et de son gouvernement constitue un nouveau palier. Il s'agit, comme l'a résumé D. Kessler, ex-numéro 2 du Medef, de « défaire le programme du Conseil national de résistance » et ainsi liquider tout ce qui reste de solidarité et d'égalité dans la société française. N. Sarkozy entend faire sauter les derniers verrous (retraites, contrat de travail, code du travail, sécurité sociale...) et en finir avec les droits collectifs garantis à toutes et tous pour mettre en avant une société où chacun et chacune (travailleur/euse, chômeur/euse, malade...) serait, soi-disant, seule responsable de sa situation.

La stratégie mise en place pour atteindre ces objectifs consiste à attaquer sur tous les sujets en même temps (régimes spéciaux, code du travail, contrat de travail, franchises médicales, universités, immigration, fiscalité, services publics...) afin de saturer l'espace médiatique et politique, paralyser les réactions et essayer de tétaniser et diviser les salarié-e-s et le mouvement syndical et social. Dans le même temps, un pseudo-dialogue social est instauré pour essayer d'endormir ces derniers en multipliant tables rondes, conférences, « Grenelle » alors même que les calendriers, les contenus... et les conclusions de ces « concertations » sont généralement fixés à l'avance par le gouvernement et le patronat. Cependant, le pouvoir en place n'est pas sans faiblesses comme l'a montré son échec relatif lors des élections législatives après l'annonce d'une éventuelle instauration de la TVA « sociale », les mobilisations qui ont éclaté dès les premières mesures prises, la baisse rapide de la popularité de Nicolas Sarkozy lors des élections municipales et cantonales de mars 2008. Dans cette situation, la question des stratégies mises en œuvre par le mouvement syndical sera déterminante pour empêcher des régressions sociales majeures.

Celles-ci peuvent se décliner sur plusieurs axes :

La remise en cause du rôle de redistribution de l'Etat

La prise en charge par l'Etat de certaines fonctions sociales est aujourd'hui largement remise en cause : santé, logement, éducation, culture, emploi, formation, transports, services de l'Etat, etc. Dans tous les domaines concernés, la logique est la même : réduction des moyens humains et financiers et remise en cause même du rôle social de l'Etat. Concrètement, la décentralisation et la réforme de l'Etat sous leurs formes actuelles poursuivent un double objectif : alléger la contribution fiscale touchant les entreprises et les contribuables aisés, centrant de plus en plus le rôle du budget au financement des seules fonctions régaliennes de l'Etat (police, justice, armée, services centraux des ministères) ; favoriser « l'attractivité des territoires » pour les entreprises.

Le démantèlement des services publics

Le secteur privé n'est pas le seul à subir les effets de la mondialisation : dans les services publics ou dans les secteurs relevant de missions publiques des Etats en général, les restrictions budgétaires, les directives européennes sur les services d'intérêt général (SIG) et les cessions d'une partie des missions de ces services à des entreprises privées montrent également une même volonté de casser les acquis et les droits des travailleurs et des usagers par un désengagement massif des Etats. Partout, l'harmonisation des législations sociales se fait par et vers le bas.

Depuis plusieurs décennies, on assiste à un double phénomène : faire fonctionner les services publics comme des entreprises privées, la rentabilité financière prenant le pas sur la satisfaction des besoins des usagers/ères ; insérer les services dans un contexte concurrentiel et pousser à la privatisation de la majorité d'entre eux. Nous sommes désormais à une étape décisive de ce processus, avec la privatisation accomplie de la majeure partie du tissu industriel et commercial, et avec l'avancée rapide dans l'ouverture à la concurrence des services publics de réseaux parallèlement à leur privatisation. Après Air France et France Télécom, EDF et GDF sont aujourd'hui le symbole de cette orientation qui vise à tourner la page ouverte dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. Dans ce cheminement, le Medef a amené les gouvernements français successifs à partager les objectifs fixés par le patronat à l'échelle internationale, et souvent mis en musique par les directives de l'Union européenne. Cette offensive contre les services publics se double évidemment de la remise en cause de l'emploi public et du statut des fonctionnaires, notamment par la suppression massive d'emplois et par l'embauche de salarié-e-s sous contrats privés.

La démolition de la protection sociale

Dans le même mouvement, nous assistons à la remise en cause du système de protection sociale structuré après 1945. L'offensive est déjà solidement engagée sur les retraites, après 1993 et 2003, après les décrets de janvier 2008 sur les régimes spéciaux, le gouvernement prévoit dès 2008 d'allonger la durée de cotisation à 41 puis 42 annuités pour l'ensemble des salarié-e-s. Concernant la branche maladie, après la mise en œuvre du plan Juppé en 1995, puis du plan Douste Blazy en 2004, la mise en place de franchises médicales par le gouvernement actuel accentue l'anéantissement des principes de solidarité, l'objectif étant de faire appel à des complémentaires santé, parmi lesquelles les mutuelles de plus en plus assimilées à des assurances privées. Dans l'ensemble des domaines de la protection sociale, comme de la formation et de l'indemnisation et la prise en charge du chômage, l'objectif est de réduire toujours davantage les solidarités et les garanties collectives et d'alléger toujours l'obligation des employeurs d'intégrer dans le salaire des cotisations alimentant la Sécurité sociale dans ses diverses branches et l'Unedic, pour faire reposer l'essentiel du financement sur les seules épaules des salarié-e-s.

La casse du droit du travail et de la négociation collective

Le droit du travail est le produit des rapports de force construits par les salariés-e-s. Si la condition de salarié-e implique la subordination à l'employeur, les luttes sociales, notamment syndicales, ont imposé de nombreuses dispositions juridiques limitant le pouvoir patronal et réglementant les relations sociales dans l'entreprise. De même, les dispositions légales concernant le droit des CE et la négociation collective impliquent une série de contraintes. Si celles-ci ne remettent pas en cause, au bout du compte, le pouvoir patronal, elles freinent et limitent ses marges de manœuvre. La jurisprudence accumulée au fil des années, parfois contradictoire, peut-être encore un point d'appui juridique à l'action revendicative. C'est pour se libérer de ces entraves que le Medef a obtenu du gouvernement la mise en chantier d'une vaste réécriture du code du travail, avec l'assentiment d'une partie du mouvement syndical qui vise, au bout du compte, à le rendre plus inaccessible aux salarié-e-s et à introduire des dispositions plus favorables au patronat. Ramenant ainsi le rapport employeur/employé à un rapport individuel, cette démolition sociale remet en cause la reconnaissance du salariat comme un collectif impliquant des droits spécifiques. Laissant croire ainsi

le Medef a obtenu du gouvernement la mise en chantier d'une vaste réécriture du code du travail, avec l'assentiment d'une partie du mouvement syndical, qui vise à le rendre plus inaccessible aux salarié-e-s.

IV^e Congrès Solidaires

à un rapport égalitaire entre salarié-e-s et patrons. Sont notamment visées toutes les réglementations concernant l'emploi (embauche en statut précaire, utilisation d'entreprises de main-d'œuvre allant jusqu'au marchandage, rupture à « l'amiable » du contrat de travail, individualisation des horaires et des rémunérations...).

Une volonté de précarisation à outrance

Le patronat et son allié gouvernemental développent quantité de moyens pour accentuer la précarisation de la société. Le développement des temps partiels imposés, des contrats de précaires de toutes sortes fait que les travailleurs et encore plus les travailleuses, vivent dans des situations de plus en plus pénibles. La prétendue baisse du chômage ne signifie pas de meilleures conditions de vie et de travail, au contraire nous emboîtons le pas des pays anglo-saxons ; et nous constatons qu'aujourd'hui même des salariés vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Ce phénomène de précarisation a pour objectif aussi de briser toute résistance collective, donc d'affaiblir le rapport de forces syndical.

La casse des tribunaux des prud'hommes

Plusieurs attaques frontales du gouvernement actuel et du patronat visent à affaiblir le droit et la protection des salariés :

- la réforme de la carte judiciaire de Rachida Dati, garde des Sceaux du gouvernement Fillon qui supprime 63 tribunaux prud'homaux sur 137, avec des conséquences encore mal évaluées (désert judiciaire, réforme sans ligne budgétaire de prévue) ;
- la jurisprudence progressiste vieille de 130 ans ;
- les droits des salariés ;
- le fonctionnement des tribunaux de Prud'hommes Solidaires sensibilisera les salariés sur les nouveaux enjeux des élections Prud'homales 2008 ainsi que de la responsabilité de chacun des protagonistes de l'évolution récente du droit du travail.

Allonger le temps de travail

Après la contre réforme sur les retraites de 2003 et celle sur les régimes spéciaux de 2007, nous sommes obligés de travailler plus longtemps pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein. Dans le même temps, l'accélération de la remise en cause des 35 heures – par l'augmentation du contingent des heures supplémentaires, la défiscalisation des heures supplémentaires, la monétarisation des jours RTT, et la volonté affichée par le Medef et le gouvernement de supprimer toute référence au temps de travail hebdomadaire

– conduit à une durée plus longue du temps de travail et à une flexibilité accrue. Et ce, au moment où les conditions de travail s'aggravent pour tous les salariés-e-s du fait d'une demande sans cesse accrue de productivité, dans un contexte de chômage de masse, justement facilité par cette augmentation du temps de travail de celles et ceux qui ont encore un emploi.

Des outils répressifs au service de cette politique

Dans le même temps, le gouvernement multiplie les déclarations et les mesures fondées sur l'ordre, l'autorité et le tout sécuritaire. La répression est devenue un véritable axe de la politique gouvernementale que ce soit envers le mouvement social (étudiants/lycéens, militants anti-OGM, syndicalistes...) ou les sans-papiers et leurs familles. Les récentes révoltes dans les quartiers populaires ont mis en évidence le développement, la frustration et la colère parmi la population des cités urbaines. Le renforcement de la politique sécuritaire de contrôle, de répression et d'enfermement est la seule mesure concrète de ce gouvernement envers des jeunes, pour la plupart issus de l'immigration. La réponse à cette crise sociale ne passe ni par la répression, ni par la provocation, ni par l'utilisation démagogique et électoraliste de ces difficultés sociales. Elle passe par une autre politique sociale et économique, en rupture avec les orientations libérales actuelles, prenant en compte les besoins et les aspirations de la population. L'accès de toutes et tous à des emplois stables, à des rémunérations dignes, au logement, à l'éducation, à la santé, à la fin des discriminations, voilà les conditions d'une véritable justice sociale capable de répondre au profond malaise social qui s'exprime actuellement dans les banlieues. La politique développée est claire : surveiller, punir et réprimer les plus pauvres, par contre fermer les yeux sur la délinquance patronale et financière et dépenaliser la vie économique et notamment le droit des affaires.



IV^e Congrès Solidaires

Cette politique du tout sécuritaire peut aboutir au paroxysme de ce lavage de cerveau, où la société accepte que des hommes et des femmes soient considérés comme indignes d'avoir les mêmes droits que tout autre citoyen du monde (les droits universels de l'Homme et de la Femme); une société qui met au goût du jour la délation institutionnalisée, suite à l'affaire de Villiers-le-Bel en janvier 2008.

Des consignes, soi disant de sécurité, banalisent la délation dans les administrations et entreprises d'Etat, permettent de rafler les immigrés qui n'ont pas pu régulariser leur situation. Avec la mise en place de ces «Plans de lutte contre les fraudes commises par des ressortissants étrangers», des personnes sans papiers sont arrêtées quotidiennement par la police, dans les préfectures, dans les hôpitaux, dans les ANPE, dans des ASSEDIC, dans les CAF, dans des caisses d'assurance maladies... Ainsi en est-il aussi dans les hôpitaux, mais également au guichet des bureaux de Poste, au sein même des écoles ou les élèves sont fichés sur la «base élèves». Par l'application de certaines de ces consignes, le personnel de ces administrations ou entreprises devient (parfois à leur insu) des auxiliaires de police. L'Union syndicale Solidaires refuse que de telles mesures perdurent au sein de nos entreprises et administrations, elle mettra tout en œuvre pour que s'arrêtent ces pratiques indignes et inhumaines, que notre société ne tombe pas dans des dérives sécuritaires et autoritaires.

Une offensive idéologique contre la laïcité

Depuis son accession à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy met à mal un certain nombre des principes fondamentaux en multipliant notamment les déclarations faisant la part belle aux valeurs chrétiennes «fondement de notre civilisation». Cent ans après la loi française de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la laïcité reste une question sensible. Parce que la question de la place des écoles religieuses privées n'est pas réglée et que les régimes d'exception continuent d'exister. Parce que le traitement égalitaire des religions, qu'impose de la loi de 1905, n'est pas aujourd'hui respecté. Parce que la montée des communautarismes, sur fond de souffrance sociale, de discriminations multiples et de politiques sécuritaires pour imposer l'ordre néo-libéral, met en évidence l'écart grandissant entre les idéaux de la République et la république réelle.

Dans cette situation, il est important pour une organisation syndicale d'avoir un certain nombre de repères qui lui permettent de s'orienter dans un débat souvent passionné.

- 1 - Le principe de laïcité impose la séparation du politique et du religieux.
- 2 - Ce principe n'est pas contradictoire avec la possibilité pour des groupes particuliers ou des individus d'affirmer publiquement leurs convictions religieuses ou philosophiques.

- 3 - Cette possibilité doit s'exercer dans le respect des valeurs de la République, des droits et des lois qui les mettent en œuvre.
- 4 - La laïcité implique que toutes les religions soient traitées de façon identique par le pouvoir politique, et ce à tous les niveaux.
- 5 - La laïcité n'englobe pas tous les aspects de la vie sociale. En particulier la question sociale ne lui est pas réductible.

La défense de la laïcité est donc pour l'Union syndicale Solidaires une nécessité pour assurer la coexistence des citoyens, ici en France et en Europe, mais aussi pour soutenir dans le monde entier toutes les femmes et tous les hommes dont les libertés fondamentales sont entravées. Défendre la laïcité, c'est aussi refuser de voir la société s'orienter vers une juxtaposition de communautés religieuses ou ethniques fonctionnant chacune avec ses règles dans un monde cloisonné par les croyances ou les origines.

Les religions sont de plus en plus souvent convoquées dans le discours public pour suppléer au désengagement de l'Etat. Les missions qui leur étaient dévolues au XIX^e siècle, reviennent au devant de la scène :

- contrôle social des populations afin de freiner l'aspiration au changement social;
- renforcement du rôle caritatif pour prendre en charge la pauvreté et l'exclusion. La charité est appelée à remplacer la solidarité.

Une seule école : l'école publique et laïque

L'éducation scolaire est une fonction qui doit être garantie par la société toute entière. Elle ne peut donc se dérouler que dans un espace public et laïque. L'enseignement privé confessionnel joue un rôle social ségrégatif. Les enfants n'ont pas à subir le choix parental d'une éducation scolaire séparée.

De ce fait, Solidaires refuse le dualisme scolaire et est opposé à l'existence d'établissements scolaires privés, majoritairement confessionnels (subventionnés ou non par l'Etat) qui, par l'affirmation de leur « caractère propre », enferment chacun dans une communauté définie par l'origine sociale ou la religion des parents, voire l'origine ethnique.

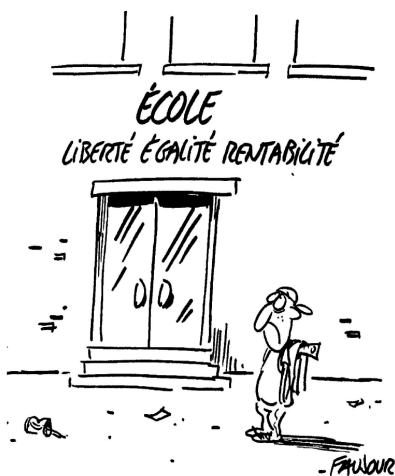
Contre le dualisme scolaire, Solidaires revendique l'unité de l'école publique. C'est pourquoi notre Union syndicale milite pour la nationalisation, sans indemnité ni rachat, de l'enseignement privé et l'intégration dans l'éducation nationale des personnels et des locaux qui relèvent de celui-ci. C'est pourquoi encore nous refusons la mise en concurrence des établissements et revendiquons le maintien de la carte scolaire.

Lutter pour la laïcité, c'est lutter pour que tous les enfants trouvent et gardent leur place dans un service public d'éducation capable de diversifier ses pratiques pédagogiques ; cela ne signifie pas pour autant que nous nous satisfaisions du système scolaire actuel, qui reproduit, voire accentue, les inégalités

IV^e Congrès Solidaires

sociales et laisse chaque jour davantage l'idéologie de la marchandisation s'installer par divers moyens (publicité, sponsoring, accords école-entreprise, Medef dans les lycées...) au cœur du système éducatif.

Contre l'école qui développe, voire magnifie la compétition de chacun contre tous, nous voulons une école qui développe les pratiques et les valeurs de coopération et d'égalité de droit.



Résolution 1 – partie 2

5 - Un syndicalisme bousculé par les évolutions du travail et du salariat

Un salariat éclaté et fragilisé

La liberté donnée aux capitaux de se déplacer et de s'investir, sans contrôles et sans limites, en tout endroit de la planète, participe de l'accélération d'une nouvelle division internationale du travail. L'évolution constante des techniques modifie les conditions de travail et d'emploi, pour produire davantage, des biens et des services anciens et nouveaux.

Les déplacements d'activités entre pays et régions du monde se traduisent par des délocalisations et des relocalisations qui concrétisent une mise en concurrence accrue des mains d'œuvre s'appuyant sur un dumping fiscal, social et environnemental aux multiples conséquences. Tout ceci s'opère sous la pression dominante du capitalisme financier et améliore la situation du grand patronat et des détenteurs de capitaux face aux salariés-e-s, partout dans le monde. En France, cela se traduit par un chômage de masse à partir duquel de nouvelles brèches sont ouvertes contre les droits des travailleurs/euses : extension des précarités ; mises en cause du droit du travail ; casse des statuts des personnels ; dégradation des conditions de travail, d'emploi, et de rémunération provoquant un renforcement des insécurités sociales. Les femmes dont les déroulements de carrière dans le secteur privé sont plus limités que ceux des hommes et dont les salaires sont toujours moindres à qualification égale, sont les premières touchées par le chômage, la précarité, la dégradation des conditions d'emploi et de travail. Les immigrés-e-s, et particulièrement les sans-papiers, sont surexploités-e-s par un patronat qui les utilise comme premier stade d'expérimentation et de mise en place de mesures régressives et répressives. Toutes les attaques menées contre les instruments de solidarité (services publics, retraite, assurance-maladie, éducation, etc.) fragilisent un peu plus durement toutes ces premières victimes d'une société inégalitaire.

Les organisations patronales mènent des politiques qui participent à la transformation et à l'éclatement du salariat par le développement de l'actionnariat salarié, admis et cautionné par certaines organisations syndicales. L'objectif vise à terme à faire de chaque salarié-e un actionnaire, et par là même, un soutien au projet du Medef.

Les effets sont très directs sur la situation du salariat en France : stagnation, voire diminution des salaires ; individualisation renforcée qui diminue le sentiment

IV^e Congrès Solidaires

d'appartenance et d'identité commune; très grandes différences de situation des salarié-e-s entre ceux/celles qui ont encore un statut, ceux/celles des grandes entreprises, ceux/celles des PME – PMI, les précaires, les chômeurs/euses de longue durée; ces différences se croisent parfois à l'intérieur des groupes par le développement de la sous-traitance, et même à l'intérieur d'un établissement ou d'un même lieu de production.

L'état du syndicalisme français

Le syndicalisme français est installé depuis de nombreuses années dans une situation de faiblesse relative. Celle-ci peut se mesurer objectivement par son nombre d'adhérents-e-s et de militants-e-s, par son absence totale dans certains secteurs professionnels et dans certaines catégories d'entreprises, par son attractivité intellectuelle et idéologique réduite, par ses faibles capacités de mobilisation. Pour autant, il détient encore une légitimité importante au regard des élections professionnelles et reste un contre-pouvoir dans la société française. La raison d'être du syndicalisme étant tout à la fois la défense et l'amélioration de la situation des travailleurs/euses en liaison avec un projet de transformation sociale, la faiblesse actuelle, et prolongée, du syndicalisme peut aisément se constater dans ces deux domaines. Les luttes menées et perdues, les luttes non engagées et les reculs sociaux professionnels comme interprofessionnels témoignent des faiblesses du syndicalisme notamment de son manque d'attractivité pour les jeunes, lycéens, étudiants, travailleurs et travailleuses.

Au cours des dernières décennies le syndicalisme français n'a pas trouvé les moyens de s'adapter pour répondre à la nouvelle situation internationale et nationale du salariat. En France comme ailleurs il n'a pas pu, jusqu'à présent, construire des solidarités actives entre salariés-e-s dépendant d'un même patron multinational. De même sa forte présence dans certains « bastions » qui s'étaient construits dans des secteurs à forte concentration ouvrière n'a pas été transférée dans les nouveaux secteurs des services, dans les PME et la sous-traitance. Sa capacité à syndiquer un salariat assez stable professionnellement et géographiquement ne s'est pas retrouvée face à des salariés-e-s plus mobiles dont les métiers se modifient continuellement, et dans des entreprises plus petites et sans marges de manœuvres laissées par le donneur d'ordre. Ce constat vaut évidemment aussi pour notre propre organisation syndicale.

Des mouvements sociaux en lien avec le mouvement syndical

Les salariés-e-s continuent de se donner des organisations syndicales pour essayer collectivement d'améliorer leur situation de travailleur/euse et transformer les rapports sociaux.-Avant la création du syndicalisme, des structures, notamment

associatives, existaient qui se donnaient déjà comme objectif d'agir sur la situation sociale. Tout cela a coexisté avec le développement du mouvement syndical, mais plus le syndicalisme s'est montré fort, organisé et ouvert à de nouvelles problématiques, plus il a su prendre en charge la situation individuelle et collective des travailleurs/euses et moins ce mouvement social a trouvé une raison d'être parfois concurrente et bâtie sur les manques du syndicalisme.

En France, plus particulièrement depuis la fin des années 1980, ont émergé de nouvelles structures associatives traduisant, plus ou moins, des manques ou des insuffisances du syndicalisme organisé. Certaines visent à mieux représenter des groupes de personnes, en fonction de leur situation sociale, de leurs droits, souvent de leur absence de droits. D'autres veulent prendre en charge des revendications particulières communes à un groupe. Certaines cherchent à combler l'absence plus ou moins importante du mouvement syndical dans certaines analyses et à certains niveaux. Ainsi la persistance d'un chômage de masse a conduit des chômeurs/euses à essayer de s'organiser collectivement, parfois avec l'appui de militants-e-s syndicaux, voire de syndicats. Il est important aujourd'hui d'approfondir le débat national engagé dans Solidaires et avec les associations de chômeurs dans la continuité du congrès de 2004 et des expérimentations en cours sur l'engagement réel de Solidaires dans la lutte contre le chômage, dans la défense des chômeurs/euses et, dans ce cadre, d'avancer sur la nécessité de créer ou pas une structure de défense des chômeurs/euses au sein de Solidaires. Dans des conditions difficiles, des précaires ont cherché à s'organiser, soit pour lutter contre ces situations de précarité (comme la lutte des stagiaires, les luttes des non-titulaires dans les Fonctions publiques - notamment dans l'Education nationale), soit pour faire avancer des droits afférents à cette situation de précarité, comme les luttes menées pour le droit aux transports en commun gratuits par les associations de chômeurs/euses. La remise en cause du régime spécifique des intermittent-e-s du spectacle a provoqué chez cette catégorie de salariés-e-s la construction de coordinations et d'actions collectives. Plus largement, des « sans », au-delà des sans-emploi, ont mis en place également des réseaux de réflexion, d'action et d'intervention (sans logement, sans papiers, etc.) pour des luttes dont la visibilité est certes variable mais dont la réalité est toujours bien vivante. En matière d'immigration, osons avouer que les manques du syndicalisme restent d'actualité et n'ont pas beaucoup avancé depuis notre congrès de 2004, même si ces luttes ont pris avec l'émergence de RESF (Réseau éducation sans frontières) une dimension nouvelle. Ces précarités sont utilisées par le patronat pour favoriser le travail illégal, terrain sur lequel le mouvement syndical ne s'est pas suffisamment impliqué.

La situation plus particulière des femmes au travail comme hors du travail a amené des mouvements de femmes à prendre en charge les revendications

IV^e Congrès Solidaires

des travailleuses, également trop souvent oubliées par les organisations syndicales. Pendant le même temps des coordinations de salariés-e-s en lutte ont été créées, en liaison avec des organisations syndicales, mais aussi parfois en opposition avec certaines autres. Les attaques menées contre les services publics, les fermetures de certains établissements publics (écoles, bureaux de poste, hôpitaux de proximité, lignes de transports publics, etc.), comme les fermetures d'entreprises privées et les opérations de licenciements ont conduit fréquemment à la création de collectifs de défense regroupant les salariés-e-s directement concernés, les usagers/ères, la population, les élus-e-s locaux, etc. Nous souhaitons une plus grande implication des syndicats de l'Union et des Solidaires locaux dans ces dynamiques de lutte quand elles sont réelles.

L'idéologie libérale dominante, qui porte vers la marchandisation de tous les aspects de nos vies rend indispensable la création d'un mouvement social et citoyen en mesure d'appréhender tout le champ que veulent s'approprier les marchés financiers. Mais si nous voulons être efficaces contre toutes les formes que revêt le capitalisme actuel nous devons tenter d'être présent-e-s partout où il intervient. Le syndicalisme et les syndicalistes doivent porter, avec l'ensemble des organisations du mouvement social, les revendications de ce dernier dans le monde du travail et celle du monde du travail à l'extérieur de l'entreprise.

Depuis vingt ans, de nouveaux réseaux associatifs ont vu le jour, en liaison avec les nouvelles formes continentales et internationales du capitalisme. Leur champ d'intervention peut être plus ou moins large : la dette, l'AMI, l'OMC, l'AGCS, la spéculation financière, les marées noires, les OGM, les multinationales du médicament, de la chimie, de l'agro-alimentaire, de l'armement, de l'énergie, etc. Des organisations syndicales participent parfois à la création et au fonctionnement de ces réseaux qui sont, au plan local national et international, autant d'outils pour créer de nouvelles solidarités, de nouveaux lieux de résistance et d'élaboration alternative.

Des luttes sociales toujours présentes

Les faiblesses et les insuffisances du syndicalisme français ne sont cependant pas telles qu'il soit incapable de mener des luttes. La situation n'est pas égale entre tous les secteurs ni entre toutes les organisations syndicales et chaque syndicat n'est pas forcément homogène lorsqu'il s'engage dans l'action. Pour autant, on ne peut pas dire que le syndicalisme français a été atone depuis 2004.

La liste serait longue des luttes engagées à l'initiative d'équipes militantes, de sections syndicales ou de syndicats, pour s'opposer à des suppressions d'emplois, à des vagues de licenciements, à des plans sociaux, à des fermetures d'entreprises, ou à la répression antisyndicale. Ces actions ont parfois été étendues à l'ensemble d'un bassin d'emploi ou à tout un secteur profes-

sionnel, voire à une agglomération, comme à Marseille à l'automne 2005. Les mobilisations de la jeunesse scolarisée en 2005 contre la loi Fillon d'orientation scolaire et celle des étudiants en 2006 contre la loi dite « d'égalité des chances » constituent certainement la bonne nouvelle des dernières années pour le mouvement social. Malgré la répression policière, très dure et sciemment organisée, qu'ont eue à subir les manifestants dans de nombreuses villes, ces mouvements appuyés par des journées de grève fortes et renouvelées ont contribué à interroger le syndicalisme tout entier sur ses pratiques de lutte ainsi que sur la démocratie dans les luttes. Si les organisations syndicales traditionnelles n'ont pas voulu prendre réellement en considération les formes de ces mouvements et leur revendication d'abrogation de l'ensemble de la loi, il reste qu'elles ont contribué à l'extension de la lutte contre le CPE. Mais sans les assemblées générales et coordinations nationales, et sans l'occupation des universités et lycées, la lutte contre le CPE n'aurait sans doute pas eu une issue victorieuse. L'Union syndicale Solidaires, ainsi que l'ensemble des syndicats qui la composent, continueront à soutenir et à participer activement aux luttes auto-organisées.

Dans la phase actuelle de développement dominant d'un capitalisme financier qui peut facilement choisir de s'établir sans contraintes dans n'importe quel endroit de la planète, les travailleurs/euses se retrouvent immédiatement dans un rapport de forces défavorable. Contre ceux qui estiment qu'il ne reste plus qu'à négocier les modalités de nos défaites dans un contexte sur lequel il serait impossible de peser, l'Union syndicale Solidaires a fait le choix d'être aux côtés de celles et ceux qui persistent dans la défense des positions sociales acquises par les travailleurs/euses et pensent que rien n'est irrémédiable.

Il est indéniable que dans nombre de domaines le mouvement syndical a connu des reculs et des échecs, faute d'avoir su, ou pu, voire voulu mener des actions, mais aussi parfois malgré ces actions : inégalités accrues dans la répartition des richesses, baisse du pouvoir d'achat, maintien d'un chômage de masse et accroissement des précarités, casse des statuts, privatisations régulières et continues des services publics, etc. Au printemps 2003, plusieurs semaines de mobilisation et de grèves, avec un nombre de manifestant-e-s supérieur à celui du mouvement de 1995, n'auront pas suffi à empêcher le gouvernement d'imposer un recul brutal du droit à la retraite, et la décentralisation des personnels TOS (techniques, ouvriers et de service) de l'Education nationale. La collaboration à ce projet de régression sociale d'une partie des confédérations syn-

Contre ceux qui estiment qu'il ne reste plus qu'à négocier les modalités de nos défaites dans un contexte sur lequel il serait impossible de peser, l'Union syndicale Solidaires a fait le choix d'être aux côtés de celles et ceux qui persistent dans la défense des positions sociales acquises.

dicales (CFDT, CFTC, CGC), le manque de détermination d'autres organisations syndicales, l'absence de blocage économique – en particulier dans le secteur des transports du fait du refus de la CGT d'engager les agents SNCF dans ce combat – et enfin la mobilisation des médias et de leurs « expert-e-s », aux côtés du gouvernement, lui permirent d'infliger une lourde défaite au mouvement syndical. Cinq ans après, cet échec et l'amertume qu'il suscite continuent à peser sur les luttes et les mobilisations, même si de nombreux/euses acteurs/trices du printemps 2003 ont gagné en analyse et en compréhension des attaques à l'œuvre contre l'ensemble de la protection sociale.

L'issue de la mobilisation de fin 2007 sur les régimes spéciaux a constitué un échec pour les salarié-e-s directement concernés. Echec qui a fragilisé l'ensemble du salariat dans la perspective de l'ouverture en 2008 du débat sur l'avenir des retraites. Cependant, le gouvernement n'a pas obtenu « une victoire à la Thatcher » et le niveau de mobilisations observé lors de ce conflit, ainsi que dans d'autres sur la même période, a démontré que l'atonie observée après l'élection présidentielle était désormais dépassée.

Une situation syndicale ouverte dans un contexte d'offensive contre le monde du travail

Structurellement, l'élément nouveau des vingt dernières années est certainement le développement, à côté des cinq confédérations dites représentatives, d'un syndicalisme organisé, à des titres divers, au plan interprofessionnel (FSU, UNSA, Solidaires). Un droit syndical contraignant et une jurisprudence difficile n'ont, pour autant, pas pu empêcher qu'apparaissent et se développent ces nouvelles organisations, à côté des cinq confédérations.

Depuis les grandes grèves de décembre 1995, un renouveau du syndicalisme s'est incarné par le développement de syndicats Sud, et l'évolution de syndicats et d'équipes syndicales issus essentiellement des confédérations (CFDT et CGT) qui rejoignent l'Union syndicale Solidaires. Si ce développement, qui reste encore limité, témoigne d'une remise en cause des pratiques du syndicalisme confédéré dans sa forme actuelle, il montre également une aspiration de nombreux salariés à autre chose pour le syndicalisme, notamment la volonté de chacun de maîtriser ses actions et ses revendications.

Nous ne voulons pas ici, tenter une analyse exhaustive de l'évolution de toutes les organisations syndicales depuis 2004. A travers les luttes, les mobilisations et les attentismes de ces dernières années, nous voulons tenter une analyse qui s'attarde davantage sur les positionnements des principales organisations (CGT, CFDT, FSU) c'est-à-dire celles dont le positionnement pèse davantage, selon nous, sur les possibilités de résistance aux tentatives de destructions sociales en cours. Par cette analyse, il ne s'agit pas de nous dédouaner de nos propres

responsabilités et insuffisances, en tant qu'Union syndicale Solidaires, mais de mieux comprendre les évolutions actuelles du syndicalisme pour être plus efficaces nous-mêmes, pour peser sur le mouvement syndical et agir ainsi sur ses revendications et ses actions. La CFDT, après ses différentes crises internes marquées par des exclusions autoritaires et des départs massifs, est certainement, parmi les trois principales confédérations, celle qui est maintenant la plus homogène. Sa pratique d'accompagnement des contre-réformes libérales, lors du plan Juppé en 1995, lors de la réforme de l'Unedic en 1996, en 2003 sur les retraites et à l'automne 2007 par son accord global avec la réforme des régimes spéciaux de retraite, a provoqué, à chaque fois, des départs d'équipes militantes, pour une autre organisation, ou pour l'isolement ; mais à chaque fois aussi des salariés-e-s continuent d'estimer que là est le réalisme, et que là est l'action syndicale réelle. Elle a été remise en selle après 2003 par la volonté de la direction confédérale de la CGT d'avoir un interlocuteur syndical «à sa hauteur» et a su habilement reprendre pied et se repositionner dans le mouvement social contre le CPE, pour en limiter le cadre revendicatif, tout en montrant une capacité de mobilisation assez réduite. Elle a présenté son ralliement au Traité Européen comme un nouveau compromis.

Il est absolument indispensable de combattre cette stratégie d'accompagnement avant même toute mobilisation qui porte au renoncement, par l'explication et le débat, par la pratique et l'action. Après avoir été favorisée par les gouvernements de gauche comme de droite et par le Medef qui disposaient, avec la CFDT, d'une organisation conciliante ayant choisi le camp de «la réforme», contre les ringard-e-s et les archaïques, elle doit faire face à la stratégie de la CGT qui la concurrence sur ce terrain et qui pourrait à terme la marginaliser. Pour la direction confédérale CFDT, la question est de savoir jusqu'où elle peut aller dans la compromission sans pour autant aller trop loin face à un gouvernement qui n'entend pas laisser de grain à moudre. Aujourd'hui, cette direction est forcée de reconnaître que sa confédération n'est pas le pilier central et de référence du syndicalisme français qu'elle envisageait d'être il y a vingt ans. En fait, par ses choix successifs, sur le fond et la forme, elle apparaît affaiblie face à une CGT qui mord de plus en plus sur son espace.

Depuis décembre 1995, la CGT a su se positionner pour occuper la place centrale dans le mouvement syndical français. Après être parvenue à détacher son destin de celui d'un Parti Communiste en déclin, après avoir réussi à se faire admettre dans la Confédération européenne des syndicats, elle parvient maintenant à donner d'elle une image de syndicalisme de proposition, de revendication et d'action pour la défense des acquis sociaux.

Après le conflit majeur sur les retraites de 2003, différentes élections professionnelles ont été marquées par un net recul de la CFDT et un déplace-

IV^e Congrès Solidaires

ment assez sensible au profit de la CGT. Cette confiance d'un grand nombre de salariés-e-s tranche avec l'appréciation des militants-e-s les plus investis-e-s dans la grève de 2003 qui jugent timorée, voire inacceptable, l'attitude de la direction confédérale et de ses fédérations les plus importantes, maintenues à l'écart du conflit. Depuis, la CGT a privilégié un « syndicalisme rassemblé » qui visait essentiellement à un recentrage avec la CFDT. Devant les critiques d'une base toujours fortement en désaccord par rapport aux exigences du Medef, la direction confédérale de la CGT a été pendant un temps dans une position de grand écart.

L'opposition ferme de la direction de la CGT à l'élargissement et au renforcement de la grève générale reproductible pendant le conflit de 2003 sur les retraites s'est reproduite lors du projet gouvernemental sur la réforme de l'assurance maladie en 2004 contre lequel aucune mobilisation sérieuse n'a été engagée. Cette stratégie est réapparue dans le conflit de 2004 à EDF/GDF sur le changement de statut et enfin sur la liquidation des régimes spéciaux à la SNCF, RATP, EDF/GDF. Il ne s'agit donc pas de tergiversations, mais d'un recentrage accéléré vers un syndicalisme de compromission sociale.

Sur la question du Traité constitutionnel européen, le secrétaire général de la CGT a été mis en minorité et la Confédération s'est positionnée contre le TCE. Mais cela ne s'est pas traduit dans les faits par une campagne nationale, même si certaines structures de la CGT ont participé à des initiatives unitaires au plan local.

Placée devant le dilemme du risque de ternissement de son image radicale, en maintenant son alliance avec la CFDT et sa recherche de reconnaissance comme partenaire social institutionnalisé, la CGT se trouve ponctuellement obligée, depuis plusieurs années, de travailler avec des forces syndicales et sociales, certes minoritaires, mais qui parviennent parfois à constituer un pôle significatif de résistance et d'action contre les projets et les décisions du gouvernement et du patronat.

La mobilisation des étudiants contre la loi d'Égalité des Chances pendant l'hiver 2006 a permis à la direction confédérale de la CGT de soigner son image unitaire et combative en s'engageant dans ce combat qui a infligé un recul sur le CPE au gouvernement Villepin. La CGT a mobilisé ses adhérents dans d'énormes manifestations unitaires. Elle a accepté l'ouverture de l'intersyndicale nationale à Solidaires. Cette intersyndicale, dans laquelle la CGT a joué un rôle prépondérant, n'a pas voulu reconnaître la coordination étudiante comme interlocuteur à part entière même si des représentants de la coordination ont été entendus à deux reprises par l'intersyndicale. Il n'a pas été possible, au sein de l'intersyndicale, d'aller au-delà du mot d'ordre de « Retrait du CPE ». Le recul du gouvernement, à un an de la campagne présidentielle, est donc passé en quelque sorte pour une victoire de la CGT aux côtés des étudiants. A la veille du congrès confédéral l'image de Bernard Thibault s'est renforcée au sein

de la CGT, et l'image de celle-ci est sortie renforcée auprès des étudiants (ce qui est nouveau) et du Parti Socialiste qui, à son congrès, a offert une standing ovation au secrétaire général de la CGT.

Pour limitée qu'elle soit, cette victoire a redonné du crédit à la lutte. Elle a montré que l'échec et la division n'étaient pas une fatalité. Elle a permis également de faire davantage connaître l'Union syndicale Solidaires, y compris aux militants de la CGT. Elle a surtout permis de faire rentrer toute une génération de jeunes militants dans le mouvement social.

La fin du quinquennat de Chirac a été marquée par un attentisme revendicatif (dans lequel la CGT a pris toute sa place) ponctué de quelques manifestations rituelles dans lesquelles la CGT se montre chaque fois largement la plus nombreuse.

Face au train de mesures antisociales sans précédent du gouvernement Sarkozy fraîchement élu, la CGT se contente d'une approche sectorielle et entend mobiliser sur de nouvelles journées à répétition afin de forcer le gouvernement à négocier alors que celui-ci s'applique à « défaire méthodiquement et rapidement le programme du Conseil National de la Résistance » comme le dit le Medef. Cette approche montre le conflit sur le CPE comme une simple parenthèse et non comme une réorientation de la stratégie de lutte de la CGT après les échecs de 2003 et 2004. A l'occasion de la mobilisation de fin 2007 sur les régimes spéciaux, la direction de la CGT s'est rapidement tournée vers une posture d'accompagnement en abandonnant à quelques heures mêmes du début de la grève reconductible à la SNCF sa position initiale de refus de la réforme et de toutes négociations entreprise par entreprise. Dans le même temps, elle combattait sectoriellement toute idée de grève reconductible à EDF/GDF malgré des taux de grévistes très importants lors des journées ponctuelles de mobilisation. Les mois à venir montreront si l'évolution de la stratégie de la CGT dans la perspective de devenir l'interlocuteur privilégié du gouvernement se poursuit voir s'accélère. Il nous faudra être très attentif aux débats qu'une telle orientation peut provoquer dans cette confédération.

Cette critique importante que nous faisons de la stratégie de la CGT ne correspond aucunement, pour Solidaires, à une volonté de rompre les possibilités de travail unitaire. Chaque jour, nous côtoyons sur nos lieux de travail, dans les départements, des militants et des équipes de la CGT avec qui le travail syndical est possible. L'analyse critique est indispensable parce que la CGT est la première organisation syndicale du pays, parce qu'elle est la première organisation dans un grand nombre de secteurs où sont investis les adhérents des syndicats de l'Union syndicale Solidaires. L'analyse critique est aussi indispensable parce qu'elle constitue pour nous une boussole dans l'action unitaire. Et si effectivement la grève générale ne se décrète pas, comme ont

pu l'écrire Solidaires et la CGT, elle doit être en revanche, mise en débat et aux votes lors des assemblées générales de salarié-e-s. Elle ne doit pas être combattue mais préparée, organisée et soutenue quand elle s'installe dans certains secteurs.

La FSU s'est efforcée d'élargir son champ de syndicalisation par l'adjonction de nouvelles organisations syndicales créées par une partie des équipes militantes sorties le plus souvent de la CFDT après le printemps 2003. Dominante dans l'Education nationale, la FSU continue d'être traversée par des débats portant sur l'étendue de son champ de syndicalisation et sur ses rapports aux autres organisations syndicales, notamment vis-à-vis de la CGT. Structurée en syndicats de catégories et en courants elle est traversée par des divergences stratégiques notamment entre premier et second degré.

Si elle a participé aux appels à la mobilisation durant le conflit du CPE, elle a montré une réelle difficulté à mobiliser en convergence les personnels enseignants avec les étudiants et les lycéens. Durant les mouvements de l'automne 2007, elle a refusé d'appeler nationalement à la grève le 18 octobre 2007 pour se cantonner dans une approche syndicale centrée sur la fonction publique où elle reste la première organisation syndicale. Présente dans certains mouvements sociaux même si, parfois, il s'agit d'initiatives plus individuelles de militants que de véritables engagements de la structure, la FSU se trouve contrainte par ses limites, comme pouvait l'être la FEN dans les années soixante et soixante-dix. Dans une période où chacun comprend bien que les luttes doivent rapidement se porter à un niveau interprofessionnel pour avoir quelques chances d'aboutir, la FSU apparaît comme la moins interprofessionnelle des organisations en présence et, de ce fait, souvent aspirée dans le sillage de la CGT.

Malgré les changements intervenus à sa direction FO reste le plus souvent installée dans une attitude d'isolement par rapport aux autres organisations syndicales. Plus fondamentalement la question est posée de la continuité de l'existence d'une confédération FO née de la scission de 1947-1948. Une organisation construite sur l'anticommunisme doit forcément se repositionner après la chute du mur de Berlin, l'écroulement des régimes communistes notamment dans tous les pays de l'Europe de l'Est et le recul des partis communistes partout ailleurs, particulièrement en France.

Soutenue pendant des années par une partie du patronat au temps du « grain à moudre » qui était laissé à André Bergeron pour montrer que le « dialogue social » pouvait être plus payant que l'action revendicative et la grève, elle n'est plus le partenaire central du Medef qui n'hésite pas à jouer des contradictions syndicales, qui a trouvé dans la direction de la CFDT, des convergences de fond essentielles et cherche maintenant aussi à neutraliser la direction de la CGT. L'UNSA est née autour d'organisations syndicales de fonctionnaires ou des sec-

teurs publics (dont certaines ont transité par le groupe des dix). Son caractère interprofessionnel semble devenir une réalité déjà attestée par les dernières élections prud'homales de 2002 et confirmée dans plusieurs élections professionnelles, même si son implantation reste très inégale selon les secteurs. Cependant elle est globalement en progression. En effet l'UNSA joue sur le côté pseudo-novateur d'une union de « nouveaux » syndicats, apparemment souple et indépendant. En réalité l'UNSA a un projet syndical qui se situe dans le droit fil du syndicalisme d'accompagnement des contre-réformes patronales et gouvernementales : elle se situe de plus en plus en concurrence avec la CFDT, dont elle a l'ambition à prendre le relais (par exemple dans le rôle qu'elle a joué dans la décentralisation des personnels TOS de l'E. N).

6 - L'Union syndicale Solidaires

Un projet alternatif ambitieux

L'Union syndicale Solidaires rassemble des organisations syndicales aux histoires assez différentes, à l'image de leurs équipes militantes comme de leurs adhérent-e-s. Si les passés sont différents, les aspirations et les projets sont très rassembleurs et convergent autour de valeurs, démarches et pratiques qui construisent notre identité commune. Cela suppose de mettre en avant, sans gommer les débats, ce qui nous rassemble : l'accord sur un projet syndical novateur, au-delà même des débats nécessaires à avoir pour approfondir notre projet.

Notre volonté première et fondatrice est d'être une organisation syndicale interprofessionnelle, de faire et de développer ensemble un syndicalisme différent dans son fonctionnement et dans ses pratiques. Cela repose sur un double principe : celui de créer une force d'entraide permettant à chaque organisation membre d'exister avec plus de puissance d'action et d'expression dans le champ syndical global et celui de mutualiser les moyens, les savoir-faire des un-e-s et des autres, les compétences acquises dans certains domaines, pour en faire profiter l'ensemble de notre Union syndicale. Le souci de préserver l'autonomie des organisations membres, de ne pas les déposséder de leurs positions, d'éviter les dérives bureaucratiques et la mise en place de superstructures de plus en plus éloignées des réalités des adhérent-e-s et des salarié-e-s, nous a conduits à essayer d'inventer une autre manière de vivre la dimension interprofessionnelle avec, comme toile de fond, la mémoire de nos origines, des écueils

Notre volonté première et fondatrice est d'être une organisation syndicale interprofessionnelle, de faire et de développer ensemble un syndicalisme différent dans son fonctionnement et dans ses pratiques.

IV^e Congrès Solidaires

à éviter, de ce que nous avons pu connaître, pour une partie d'entre nous, dans les confédérations traditionnelles.

Toutes nos orientations sont traversées par deux soucis fondamentaux : le souci démocratique qui nous porte à « ne pas faire à la place de », et le souci d'efficacité qui nous rappelle que le mouvement syndical, c'est le mouvement réel des gens, qu'on ne saurait confondre avec celui des appareils.

Le syndicalisme de résistance et de lutte que nous portons se veut un outil d'analyse, de proposition, d'organisation dont la finalité est de participer à l'amélioration de la situation des travailleurs/euses aujourd'hui et de contribuer aux changements sociaux nécessaires pour transformer la société et donner une place plus importante aux salariés. Il s'agit tout à la fois de faire aboutir les revendications immédiates et de participer à la transformation sociale. Cette démarche, qui s'inscrit clairement dans une critique visant la remise en cause du capitalisme et de sa phase actuelle, la mondialisation néolibérale, doit intégrer des questions aussi essentielles que celle de l'égalité hommes / femmes, de la mise en place d'un nouveau modèle de développement respectueux de l'environnement et de la planète et la redistribution de la richesse produite. Les combats de ces dernières années ont montré que des choix alternatifs existent réellement par rapport à ceux qu'on veut nous imposer au nom de la modernité, de la primauté de la concurrence libre et non faussée... Cette transformation sociale viendra d'abord des combats sociaux et des rapports de forces que nous contribuerons à créer.

Cette volonté de peser sur les choses, d'obtenir des résultats, d'enregistrer des conquêtes sociales au-delà de la sauvegarde d'acquis menacés et attaqués, de construire des solidarités, nous amène à refuser deux attitudes tout autant stériles et illusoire que, parfois, l'emportent dans certaines organisations.

Nous refusons le syndicalisme d'accompagnement qui se satisfait aujourd'hui des changements et des réformes imposés par le capitalisme financier et l'idéologie néolibérale. Pour autant nous ne voulons pas d'un syndicalisme du refus systématique, nous ne sommes pas fermé-e-s à toute forme de dialogue social à condition que celui-ci soit véritablement mis en place et qu'il offre de réelles perspectives pour faire aboutir les revendications des salarié-es.

Nous ne voulons pas nous complaire dans un syndicalisme de témoignage, qui s'autoproclame détenteur de la vérité quand bien même les travailleurs/euses, chômeurs/euses et précaires continuent de l'ignorer, ne partagent pas ses mots d'ordres et ses revendications, ne s'approprient pas ses propositions d'actions. Tout ceci doit bien entendu être constamment imaginé et débattu entre nous et avec les salarié-e-s, puis construit ensemble. C'est dire que le souci d'une démocratie syndicale réelle est également constant au sein de notre Union syndicale comme de chacune de ses organisations membres.

Pour ce faire, il nous faut comprendre les évolutions de notre environnement économique, politique, social, culturel, écologique, etc. Nous devons savoir distinguer les tendances lourdes de l'éphémère. Il nous faut comprendre, agir en conséquence et décider d'une stratégie syndicale tenant compte des objectifs retenus et aussi de ce que nous sommes réellement, de nos forces et de nos capacités actuelles, encore très limitées par rapport à nos intentions. Il nous faut reconnaître nos propres faiblesses sans nous exonérer de nos propres responsabilités dans les différents secteurs professionnels où nous sommes présents et en tant qu'union interprofessionnelle.

Un syndicalisme de terrain ouvert sur la société, travaillant en lien avec d'autres forces sociales et citoyennes

Il nous faut tout d'abord prendre en compte les réalités du système économique. L'affrontement avec le capitalisme, même aujourd'hui de plus en plus financier, se fait surtout sur le lieu de travail, dans l'entreprise : la priorité donnée au profit entraîne une dégradation des conditions d'emploi, de travail, de rémunération. Il est donc toujours fondamental et décisif que le syndicat soit présent à ce niveau. De plus, pour établir les rapports de force nécessaires face au patronat, à ce niveau comme à d'autres, et vérifier que les salarié-e-s adhèrent à nos revendications, il est nécessaire de développer un syndicalisme représentatif aussi bien au niveau de ses résultats électoraux que par le nombre de ses adhésions. Faire du syndicalisme d'adhérent-e-s c'est convaincre de l'utilité de l'adhésion, et c'est toujours faire partager des convictions pour faire adhérer à des valeurs et à des projets communs.

A l'exemple du travail effectué ces dernières années dans des secteurs comme l'industrie, les transports, le nettoyage... il nous faut progressivement être mieux présents et structurés dans les différentes branches professionnelles. Dans le même temps, il faut arriver à créer des liens et organiser conjointement entre les salarié-e-s des entreprises donneuses d'ordres et ceux/celles des entreprises sous-traitantes, et cela y compris au-delà des frontières nationales. Le combat que nous menons en France pour une modification des règles de représentativité syndicale est à cet égard primordial pour nous permettre ensuite de répondre à ces exigences.

Les syndicats de l'Union syndicale Solidaires sont confrontés à des procès en représentativité qui leur sont attentés non seulement par le patronat, mais aussi par d'autres organisations syndicales. Les règles de la représentativité actuelles et ces procès sont destinés, de fait, à empêcher les salarié-e-s de choisir librement leur organisation syndicale. De nombreux rapports officiels récents ont pourtant montré le caractère intenable d'une telle situation. Conformément au préambule de la Constitution de 1946 dont il est fait référence dans le texte de

IV^e Congrès Solidaires

la Constitution de 1958 qui s'applique toujours aujourd'hui, tout salarié doit pouvoir adhérer librement au syndicat de son choix. Il doit donc pouvoir choisir le syndicat qui portera ses revendications. Il faut modifier les règles actuelles de la représentativité pour qu'il n'y ait plus d'entrave à la liberté syndicale et au développement normal de son activité. Ce combat doit continuer d'être un axe majeur d'intervention de notre Union syndicale.

Il nous faut aussi mieux adapter notre syndicalisme aux réalités actuelles, et changeantes, du salariat. Dans ce domaine également il nous faut bien reconnaître que nos pratiques sont encore bien éloignées de nos objectifs. Trop souvent, et c'est également vrai pour nous, le syndicalisme sait au mieux regrouper des salarié-e-s à statut ou bénéficiant de contrats de travail à durée indéterminée leur conférant une relative permanence dans l'entreprise. Il nous faut nous adresser à l'ensemble de celles et ceux qui passent dans les entreprises, les CDD, les précaires de toutes sortes... et aider par notre participation effective aux mobilisations contre la précarité et pour la titularisation de tous, pour le droit de toutes et tous et de chacun-e à un emploi stable sous statut.

Nous adapter aux réalités changeantes du salariat c'est également tenter de faire entrer le syndicalisme dans des secteurs professionnels où il n'a pas encore d'histoire. Il y a aujourd'hui des zones entières de non-syndicalisme où les salarié-e-s se trouvent sans grande capacité de résistance individuelle et collective.

Face à une idéologie et à un système économique qui divisent et magnifient la concurrence, l'affrontement, le chacun-e pour soi, l'individualisme égoïste, nous devons porter et faire vivre la rencontre militante, la coopération, la complémentarité respectueuse des particularités, le pluralisme et la solidarité. Tout cela parce que nous savons aussi que notre syndicalisme ne doit pas s'arrêter aux portes de

Toute action syndicale efficace implique nécessairement que le syndicalisme articule son action dans l'entreprise à une action globale dans la société.

l'entreprise si nous voulons améliorer la cohérence et l'efficacité de nos interventions revendicatives. Toute action syndicale efficace implique nécessairement que le syndicalisme articule son action dans l'entreprise à une action globale dans la société. Ce qui se passe hors de l'entreprise interfère souvent sur les rapports de travail et les rapports de production. Vouloir agir contre un capitalisme néolibéral qui veut tout « marchandiser » nécessite d'intervenir partout

où lui-même veut s'immiscer, casser des solidarités et accroître les inégalités. Ceci a des conséquences sur les champs d'intervention que nous devons donner collectivement à l'ensemble de nos organisations membres. Ceci doit nous conduire à poursuivre nos liens avec d'autres forces sociales et citoyennes dont les aspirations peuvent converger avec les nôtres.

Ces luttes dites du « mouvement social » font partie de l'action syndicale. La lutte pour la « démarchandisation » du monde a nécessairement à faire avec le travail ; il en va de même des luttes de l'immigration, de la solidarité internationale ou de la paix, ou encore des libertés publiques. C'est donc bien en tant que syndicalistes que nous avons toute notre place dans ces luttes qui ne sauraient être des suppléments d'âme par rapport à l'activité syndicale sur le lieu de travail. La présence d'adhérent-e-s et de militant-e-s d'organisations membres dans ces mouvements sociaux ne peut que favoriser le travail commun.

Dans le même temps, l'indépendance syndicale, notamment politique et financière, est une nécessité ; c'est elle qui peut, ensuite, permettre l'unité et l'action revendicative face aux employeurs, au patronat, aux gouvernements. L'Union syndicale Solidaires est très attachée à son indépendance vis-à-vis du patronat et de quelque parti politique que ce soit ; elle réaffirme clairement l'importance d'être un contre-pouvoir quel que soit le gouvernement. Cette indépendance n'est pas synonyme d'isolement. Elle n'est pas non plus synonyme d'apolitisme tant nous ne pouvons être indifférents au contexte dans lequel nous agissons. Ceci nous oblige à avoir, en interne, et démocratiquement, tous les débats généraux et de société indispensables : ainsi nos positionnements théoriques et pratiques résulteront de nos choix collectifs. Cette indépendance nécessite notamment un fonctionnement démocratique permettant un contrôle des élu-e-s et des représentant-e-s syndicaux par ses adhérent-e-s.

Une stratégie syndicale qu'il convient d'affiner

La question de l'unité reste une question centrale pour le syndicalisme parce qu'elle conditionne la puissance du monde du travail face au pouvoir du capital. Cependant l'unité d'action est d'abord l'affaire de travailleurs/euses, mais aussi des jeunes, des chômeurs, des retraités, devant lutter ensemble. Il paraît donc indispensable de favoriser l'unité dans l'action sur le terrain des luttes d'abord, sur la base de revendications unifiantes, même si les accords entre organisations syndicales peuvent permettre aux salarié-e-s de prendre confiance en leurs forces et dessiner des perspectives d'actions. Solidaires ne peut toutefois se satisfaire de journées d'actions sans lendemain, même unitaires, mais doit être moteur de propositions et de réalisations d'initiatives et d'actions (manifestations, grèves), quand bien même les conditions de l'unité syndicale ne seraient pas remplies ou si l'accord unitaire n'était qu'un alibi revendicatif.

La volonté du gouvernement et du patronat, au travers notamment de la modification des règles de représentativité n'a d'autres objets que de favoriser une recomposition syndicale qui légitime, par des accords négociés entre « partenaires sociaux », des reculs pour les droits des travailleurs/euses. A contrario nous continuons de penser que, dans un mouvement syndical dispersé, le rôle

de notre Union syndicale est d'agir pour une recomposition globale du mouvement syndical autour d'une orientation qui s'oppose à l'accompagnement social-libéral des politiques de régression sociale qu'à un syndicalisme de témoignage, proclamatoire et inefficace, pour construire un syndicalisme qui permette de satisfaire les revendications du monde du travail, porteur de transformation sociale et de lutte contre le capitalisme. De nombreux collectifs militants organisés dans des confédérations ou des fédérations syndicales, de nombreux salariés combattifs, syndiqués ou non, souvent investis dans des mouvements sociaux, sont disponibles pour avancer sur cette voie. Cette nouvelle force syndicale que nous mettons en débat, devra se donner pour ambition de rassembler celles et ceux qui veulent agir et souhaitent participer à la construction d'autre chose pour le syndicalisme que des confédérations pyramidales ou des fédérations corsetées dans leur corporatisme. Pour cette perspective, Solidaires doit s'affirmer comme un outil interprofessionnel au service des luttes et œuvrant à l'émergence d'une vaste recomposition syndicale qui regroupe toutes les énergies militantes, dans le respect des différences, désireuses d'inverser le rapport de force en faveur du monde du travail et des sans droits. Cela nécessite à la fois une théorisation, une formation, une pratique à tous les niveaux de notre Union syndicale et la construction de cadres de débat, de confrontation, d'élaboration, unitaires et pluralistes. Des outils (comme par exemple, une revue intersyndicale interprofessionnelle) doivent être proposés pour organiser la circulation de l'information, des réflexions et la solidarité concrète avec les mobilisations en cours.

Le souci d'efficacité dans la construction des rapports de forces doit nous porter à privilégier l'unité d'action avec les autres organisations syndicales quand cela est possible. Si nous leur portons des critiques plus ou moins fortes, comme probablement ces mêmes en ont à notre égard, nous ne pouvons les ignorer : elles représentent elles aussi une partie du salariat, même si nous éprouvons des difficultés à trouver des points d'accroche avec elles malgré l'ostracisme qu'elles cultivent souvent à notre égard. Il aura fallu attendre le conflit sur le CPE pour que notre Union syndicale soit pour la première fois partie prenante d'un cadre intersyndical unitaire au niveau national et que notre représentativité soit officiellement reconnue au sein de la fonction publique d'Etat pour que celle-ci devienne membre à part entière d'intersyndicales dans ce secteur. A tous les niveaux, dans les branches professionnelles et dans les entreprises par le biais des syndicats et fédérations membres, dans les villes et les départements par les Solidaires départementaux et locaux, et au plan interprofessionnel national par notre Union syndicale, nous devons être porteurs/euses d'analyses de discours et de pratiques unitaires sur les bases de la satisfaction des revendications. Ceci est nécessaire « à chaud » dans les phases d'actions

revendicatives. Mais ceci est également utile «à froid» par des pratiques au quotidien favorisant les lieux de rencontres et de débats entre militant-e-s et avec l'ensemble des salarié-e-s. Un tract unitaire, des mots d'ordre d'actions unitaires, ce sont toujours le résultat de discussions entre organisations, et ce résultat reflète toujours plus ou moins le poids relatif de chacune. C'est dire que la valeur du «compromis» dépend fortement de nous, de notre réalité dans les entreprises. La crédibilité de mots d'ordre est une des conditions pour qu'ils soient partagés et portés par des travailleurs/euses, et le nombre comme la qualité des organisations syndicales qui les font leurs sont toujours déterminants. La stratégie mise en œuvre par notre Union syndicale, notamment lors des mobilisations les plus marquantes de ces dernières années (retraites, assurance maladie, CPE), a globalement reposé sur un certain nombre de constantes. Un travail pédagogique de fond a été mené en direction des salarié-e-s et des citoyen-ne-s pour non seulement dénoncer et «déconstruire» les projets gouvernementaux mais aussi pour montrer que d'autres réponses étaient possibles. Notre Union syndicale a affiché une volonté de proposer et de favoriser la construction de cadres unitaires larges, au niveau local comme national, et d'y participer là où on nous a laissé la possibilité de le faire. Elle s'est inscrite pleinement, pour répondre au souci unitaire des salarié-e-s, dans les temps forts de mobilisations issus de ces différents cadres unitaires. Dans le même temps, elle a continué à mettre en avant ses positions et ses revendications propres - notamment celle de la nécessité d'une grève interprofessionnelle reconductible...

Le conflit de fin 2007 lié aux régimes spéciaux est à ce titre révélateur. Une même cohérence politique a été mise en avant par Solidaires et les différentes organisations membres directement concernées. Celles-ci ont eu la volonté de donner toutes les informations aux salarié-e-s. Elles ont produit de nombreux matériels communs qui pointaient notamment l'enjeu global de cette lutte par rapport aux attaques à venir sur le régime général des retraites et l'importance des convergences et de la grève reconductible pour espérer gagner. Ces revendications ont été portées sur le terrain par les militant-e-s dans les assemblées générales et les mandats obtenus en ces occasions ont été défendus par les organisations concernées dans les intersyndicales, les négociations... De la même façon, notre Union syndicale a mené un travail d'explication et une bataille de terrain pour faire connaître ses propositions au plus grand nombre dans la perspective de favoriser l'émergence de convergences et d'une réponse interprofessionnelle à la hauteur des enjeux. A ce titre, elle a essayé de peser pour que les journées de mobilisation arrêtées dans cette période soient des rendez-vous de fortes convergences dans la rue malgré les réticences d'autres organisations syndicales.

La question de l'unité syndicale doit être réappréciée à l'aune de ces bilans collectifs : comment s'affranchir des stratégies syndicales «perdantes» des direc-

tions confédérales (les logiques d'accompagnement et les tergiversations des uns et des autres) ? L'unité syndicale à la base, dans les entreprises, les villes, les départements, dans des cadres pérennes partout où cela est possible, voir l'auto-organisation des salariés par la pratique des assemblées générales massives, souveraines et librement coordonnées, sont des éléments décisifs pour déployer toutes les potentialités des mobilisations sociales. L'adresse de Solidaires (motion adoptée à l'unanimité au Conseil National le 5 février 2008) à toutes les forces syndicales, associatives et militantes, à tous les niveaux, prêtes à travailler ensemble à une riposte globale contre la mise en pièce des acquis sociaux, participe pleinement de cet objectif.

La consolidation et l'élargissement de notre implantation nationale, locale et sectorielle, notamment dans le secteur privé qui concentre la majorité du salariat, la nécessité de rénover l'ensemble du syndicalisme pour en faire un outil efficace au service des revendications des salarié-e-s, la nécessité de briser l'ostracisme syndical dont nous continuons d'être l'objet... doivent être retenus parmi les axes prioritaires pour notre Union syndicale. La place des structures locales est décisive pour ce développement. C'est à ce niveau que le contact peut le mieux se faire et l'aide être la plus efficace.

Les élections prud'homales de fin 2008 constituent une échéance majeure. Les prud'hommes représentent le dernier rempart contre l'arbitraire patronal et constituent souvent l'ultime recours pour le/la salarié-e victime de licenciement ou de non respect de ses droits dans l'entreprise – notamment en cas d'absence de syndicats dans celle-ci. Le gouvernement et le patronat aimeraient bien voir disparaître cette juridiction unique en Europe et contre laquelle les attaques se multiplient : volonté gouvernementale de supprimer un grand nombre de tribunaux à travers le territoire, pressions sur les budgets, menaces contre l'indemnisation des conseillers, remise en cause des spécificités de la procédure prud'homale... Multiplier les élu-e-s prud'homaux Solidaires doit nous rendre plus efficaces pour la défense des salarié-e-s. Nous voulons que tous les droits soient appliqués. Dans les tribunaux, comme dans les entreprises, les syndicalistes Solidaires refusent les compromissions et les petits arrangements « entre amis ». C'est résolument du côté des salarié-e-s, des précaires et des chômeurs/euses que nous nous rangeons.

Par ailleurs, la perspective d'une prochaine évolution de la législation en matière de représentativité syndicale, ne peut que renforcer l'importance cruciale de cette échéance pour notre Union syndicale. Réaliser un bon résultat lors de ces élections permettra également de démontrer que notre courant syndical se développe, que de plus en plus de salariés se reconnaissent dans notre projet syndical et qu'il pèse davantage dans le champ syndical.

Résolution 2

Les axes revendicatifs de Solidaires

Résolution 2 – partie 1

Préambule

Lors de son troisième congrès, les 7 et 8 décembre 2004 à Bobigny, l'Union syndicale Solidaires a commencé à se doter d'une plate-forme revendicative qui devrait, à terme, décliner sur un document unique l'ensemble des revendications qui constituent notre socle commun.

La résolution votée, bien que longue, était loin d'être exhaustive. Elle comportait des parties fortement développées alors que d'autres thèmes revendicatifs étaient à peine abordés. Il était d'ailleurs décidé de mettre en place des groupes de travail au sein de notre Union syndicale pour améliorer ce document, en débattant tout à la fois des questions restées en suspens et de celles non abordées.

Depuis le Congrès de Bobigny ce travail de complément a été partiellement mené par quelques groupes de travail. Pendant le même temps quelques « secteurs » de Solidaires ont entrepris de construire collectivement leurs revendications communes (Fonctions publiques et assimilés, retraités). Par ailleurs les débats régulièrement menés lors des réunions mensuelles du Bureau national ou du Comité national de Solidaires ont enrichi notre plate-forme revendicative, en liaison avec les actualités économiques et sociales. Les groupes de travail nationaux ont permis d'avancer sur l'organisation et le fonctionnement du système de soins et de santé et sur des questions touchant aux discriminations. Une fois par an, le Comité national devra faire un point sur l'enrichissement de la plate-forme revendicative.

Depuis décembre 2004, les politiques patronales et gouvernementales ont multiplié les offensives contre les droits des salariés et contre les outils de solidarité encore existants. Ces attaques tous azimuts se sont multipliées et accélérées avec la présidence Sarkozy et le gouvernement Fillon. Ces nouvelles situations économiques et sociales dégradées font naître de nouvelles revendications.

Le projet de résolution revendicative du quatrième congrès de Solidaires des 3, 4 et 5 juin 2008 témoigne du niveau de cohérence d'ensemble de notre plate-forme revendicative qui veut être tout à la fois la base de nos revendications communes pour la défense et l'amélioration de la situation des salariés et l'axe des orientations à donner à nos actions pour parvenir à une transformation sociale menant à un monde plus solidaire.

Pour la rédaction d'une plate-forme revendicative, notre Union syndicale est confrontée aux mêmes débats que peuvent avoir les fédérations et les syndicats membres : dans un contexte d'attaques tous azimuts de la part du patronat et du gouvernement, de reculs idéologiques et plutôt d'échecs que de victoires

dans les actions syndicales, il faut à chaque fois exprimer des revendications qui permettraient de revenir à un existant récent pour retrouver des « acquis » qui, bien qu'insuffisants et résultats de compromis et de conflits précédents, seraient déjà une première étape dans la voie de progrès sociaux ; mais, en même temps, il faut formuler des revendications de reconquêtes et de conquêtes qui ouvriraient sur un autre cadre économique et social et sur un autre environnement de travail et de vie pour les salariés.

Pour l'Union syndicale Solidaires, faire preuve de réalisme ce n'est pas prendre acte de l'apparente domination de l'idéologie libérale et de l'écrasante domination de la financiarisation marchande de la planète en baissant les bras en signe d'impuissance, voire d'acceptation. Certaines situations humaines, sociales, économiques, culturelles, environnementales sont totalement inacceptables et injustifiables. Notre projet syndical est d'agir pour construire des convergences menant vers des solidarités plus larges participant à la création d'un monde plus solidaire.

1- Emploi

Le système de production capitaliste, caractérisé par la propriété privée des moyens de production, une grande liberté dans les échanges économiques, la recherche du profit et l'accumulation du capital et des richesses fait de l'emploi salarié la norme générale présentée aux personnes pour leur intégration dans le système social.

Pour la plupart des individus, dans une société marchande, l'emploi salarié est donc une situation plus ou moins forte d'exploitation, de perte d'indépendance, de domination, d'aliénation, en contrepartie de l'obtention de quelques moyens financiers. Mais l'emploi salarié est aussi la réponse la plus souvent retenue face à l'aspiration de chaque personne à une existence sociale ; l'emploi salarié peut procurer un sentiment d'utilité aux personnes et conduire à une reconnaissance sociale et à une certaine autonomie sociale.

Ce double aspect de l'emploi salarié, réponse marchande à l'aspiration à une utilité sociale, explique les contradictions qui traversent constamment le salariat : revendications à « avoir un emploi » liées immédiatement à des revendications pour d'autres conditions de domination, d'exploitation, de rémunération, voire des revendications à plus ou moins d'autonomie s'inscrivant dans une sortie plus ou moins grande du salariat et de la société dont il est le fruit.

En France, la période de l'après-guerre, caractérisée par la mise en place d'un plein emploi sur la toile de fond d'une croissance économique soutenue, a vu lui succéder une période de chômage de masse et de longue durée, de précarité et d'accroissement des inégalités sociales. Si la réalité d'un chômage de longue durée a été constante, une caractéristique nouvelle s'est développée, c'est la rotation dans

IV^e Congrès Solidaires

le chômage entre des périodes d'emplois précaires, de passage par le chômage, de formation qui se succèdent, ce que nous appelons la précarisation de l'emploi.

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses mesures ont été mises en place par les gouvernements qui ont régulièrement libéré les entreprises de certaines obligations, contraintes, réglementations, cotisations et taxations, en faisant croire qu'ainsi des emplois seraient conservés ou créés. Ceci a globalement été sans effets sur l'emploi, et il y a toujours entre 4 et 5 millions de personnes privées d'emploi en France, à côté des temps partiels subis et de nombreux salariés en situation de grande précarité. En revanche, et plus sûrement, ces mesures ont fortement participé à l'accentuation des inégalités sociales, au renforcement des avantages des couches privilégiées et au transfert d'une part de plus en plus grand de la richesse produite des salaires vers les profits.

L'intérêt « supérieur » des marchés financiers et leur domination accrue sur tous les aspects de la société font que les emplois, et les salariés qui vont avec, ne représentent plus qu'une simple variable d'ajustement. Les « dégraissages », les suppressions d'emplois, les vagues de licenciements, les délocalisations se concrétisent le plus souvent par une amélioration des cotations en Bourse des sociétés qui les pratiquent, et par des rémunérations fortement augmentées pour les dirigeants « courageux » qui ont mis en œuvre ces politiques. La pression sur les salaires s'accroît avec la politique d'externalisation de leurs activités insuffisamment rentables menées par les grandes entreprises vers des entreprises sous-traitantes soumise et pressurées ; le recentrage sur leur métier de base opéré par certains groupes s'accompagne de restructurations et de fusions qui compriment les emplois et augmentent la productivité accaparée essentiellement par les profits et traduite par une valorisation des actions sur les marchés financiers.

Le maintien d'un chômage de masse et le développement de la précarisation ne sont donc pas un problème pour les couches dirigeantes, mais bien leur solution pour conforter leurs avantages et leurs privilèges. Son maintien, organisé à un niveau élevé, permet de faire pression sur l'ensemble du salariat, de tirer vers le bas les conditions d'emploi, de travail, de rémunération des salariés... et de tirer vers le haut la rémunération brute du capital comme les profits nets après cotisations et impôts.

Cette priorité politique donne sens aux choix des derniers gouvernements qui ont fait de la lutte contre l'inflation l'axe fort de leurs interventions, favorisant ainsi le capitalisme rentier par rapport au capitalisme investisseur, et éventuellement créateur d'emplois. Elle explique aussi toutes les dispositions qui visent à raréfier l'emploi par rapport aux « demandeurs d'emplois » : absence de politique industrielle, suppression d'emplois publics, multiplication des petits boulots, développement de la sous-traitance, augmentation de la durée du travail, appropriation par les actionnaires d'une partie de plus en plus impor-

tante des gains de productivité, recul de l'âge de départ en retraite, mise en concurrence internationale des salariats et de leurs droits sociaux, etc.

Le chômage et les précarités touchent en priorité les femmes, les jeunes et les seniors qui sont les premières victimes d'un système de mise en concurrence accrue des salarié(e)s, de culpabilisation des chômeurs et des chômeuses et de dégageant progressif des entreprises de toutes obligations sociales.

Ces dernières années, le Medef trouve à sa disposition des gouvernements de plus en plus disposés à donner satisfaction à ses revendications: démantèlement du droit du travail, casse du contrat de travail et des grands collectifs sur les lieux de travail, augmentation du temps travaillé (monétarisation des RTT, défiscalisation des heures supplémentaires...) de ceux qui ont un emploi, poursuite de la répartition inégalitaire de la richesse produite en faveur du capital et au détriment des salaires. En individualisant au maximum la relation de travail, le patronat se met en mesure de mieux imposer aux salariés la précarité, la flexibilité et des contraintes supplémentaires consécutives à une exacerbation de la taylorisation. Dans le même temps, l'Etat patron met en œuvre cette même politique au sein de la fonction publique et des entreprises publiques.

L'Union syndicale Solidaires mène la bataille pour montrer que le chômage de masse n'est pas une fatalité et que le plein emploi est aujourd'hui possible en France. Ceci passe prioritairement par une forte réduction du temps de travail journalier, hebdomadaire, annuel et dans l'ensemble de la durée d'activité. Ceci passera aussi par des politiques publiques européennes, nationales et locales dans l'intérêt collectif notamment dans les domaines de la recherche et du développement, de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'acquisition de nouvelles qualifications.

L'Union syndicale Solidaires exprime des revendications immédiates qui visent à stopper les précarités et à favoriser la stabilité des salariés, en exigeant notamment :

- La limitation de la sous-traitance aux travaux qui revêtent un caractère exceptionnel. D'où doit résulter la réintégration de toutes les activités sous-traitées depuis des années. Dans l'attente de la réalisation de cette mesure, les entreprises donneuses d'ordre doivent être entièrement responsables en matière de politique d'emploi pour toutes les sociétés de sous-traitance qui dépendent essentiellement d'elles. Cela implique que les accords d'entreprise puissent s'appliquer aux sous-traitants et que leurs salaires et conditions de travail puissent être alignés sur ceux des entreprises donneuses d'ordres ;

L'Union syndicale Solidaires mène la bataille pour montrer que le chômage de masse n'est pas une fatalité et que le plein emploi est aujourd'hui possible en France.

IV^e Congrès Solidaires

- Que le CDI à temps plein et l'emploi statutaire soient la norme dans le secteur privé et la fonction publique ;
- Que le temps partiel soit choisi et non plus subi, avec automaticité de retour au temps complet sur demande du salarié ;
- Une limitation de la sous-traitance à deux niveaux au maximum (un seul dans le BTP) et son interdiction totale pour tous les travaux dangereux ou insalubres ;
- Une réglementation aux frontières de l'Union européenne imposant que toute marchandise importée respecte les normes en vigueur en Europe, ait été fabriquée dans les conditions de protection des salariés et de l'environnement au moins équivalentes à celles prévalant en Europe, ait été transportée dans des conditions minimisant l'impact de l'environnement ;
- L'application de la convention collective la plus favorable dans les activités effectuées par le ou les salariés de l'entreprise et les sous-traitants ;
- Un retour réglementaire à la hiérarchie des normes : un contrat de travail ne peut déroger à un accord d'entreprise de manière défavorable aux salarié(e)s ; un accord d'entreprise ne peut déroger à une convention de branche de manière défavorable aux salarié(e)s ; une convention de branche ne peut déroger à la loi de manière défavorable aux salarié(e)s ;
- La suppression des diverses formes d'emplois précaires et de contrats atypiques et la titularisation des salariés précaires qui travaillent au sein des fonctions publiques ;
- Une réelle mixité de tous les emplois ; des mesures immédiates qui favorisent le développement de l'emploi des femmes, ne les cantonnent plus dans des emplois peu qualifiés et qui leur ouvrent des secteurs où elles sont actuellement sous-représentées ;
- La mise en œuvre d'une politique volontariste et adaptée, qui permette d'améliorer l'embauche, la formation, la qualification et la validation des acquis des jeunes salarié(e)s et des personnes en recherche d'emploi ;
- L'obligation pour l'employeur d'adapter les cas échéants l'emploi des salariées âgées tout en maintenant leur salaire et leur déroulement de carrière ;
- Le maintien des droits sociaux (salaire, droit à la formation...) entre deux emplois ;
- La mise en œuvre d'une politique de lutte contre le travail non déclaré visant non pas les salarié(e)s mais les employeurs et donneurs d'ordre ;
- Le respect du minimum légal de 6% d'embauche de personnes handicapées dans toutes les entreprises et les administrations sous peine de sanctions véritablement dissuasives, ainsi que la transparence et le contrôle des fonds de l'AGEFIPH et l'adaptation des postes de travail ;
- Un recours au CDD encadré de telle sorte qu'il concerne exclusivement des

situations particulières comme les remplacements pour absences légales (maladies, formation...);

- L'interdiction de licencier par les entreprises qui dégagent des profits. Dans l'immediat, les entreprises qui licencient en faisant du profit doivent, quand elles ont perçu des subventions publiques, pratiquer le remboursement de celles-ci;
- Que la nullité du licenciement s'accompagne d'une obligation effective de réintégration par l'employeur en cas de licenciement abusif prononcé par le tribunal des Prud'hommes;
- En cas de licenciement et/ou d'inactivité non choisie, de chômage, que le salarié conserve le bénéfice de son salaire dont la charge est supportée par les entreprises;
- La suppression du dispositif de séparation conventionnelle;
- La mise en œuvre d'une politique de formation continue sur le temps de travail, tout au long de la vie professionnelle, permettant à tous les salariés de s'épanouir dans et hors de l'entreprise et offrant de réelles perspectives d'évolution de carrière et de salaire;
- Rendre ces revendications effectives passe par une extension des moyens et des prérogatives de l'Inspection du Travail et des représentants du personnel.
- L'accès de tous les chômeurs à une formation continue rémunérée sur la base de leur salaire antérieur ne pouvant être inférieur au SMIC temps plein, permettant d'accéder à un emploi choisi.

La réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures sans perte de salaire, sans flexibilité et avec embauches correspondantes est un objectif pour mettre fin au chômage de masse structurel et aux ravages qu'il provoque dans tous les domaines.

2 - Etablir un véritable droit à l'emploi

Le travail est à la fois un rapport d'exploitation, de domination, d'aliénation, et un mode de reconnaissance et d'autonomie sociale. Le slogan des associations de chômeurs «dedans c'est la misère, dehors c'est la galère» reflète en partie cette double nature du travail.

Toute organisation syndicale qui se donne la double fonction de défense des salariés et de leurs revendications «aujourd'hui» liée à un projet de transformation sociale doit avoir un double objectif, libérer le travail et se libérer du travail. Le mouvement syndical doit à la fois apporter des réponses immédiates aux revendications des salariés, savoir réagir face aux régressions sociales déjà engagées ou annoncées, mais aussi définir des réponses structurelles alternatives qui s'attaquent aux fondements du système d'exploitation de la force de travail. Cela passe notamment par la bataille pour un droit à l'emploi effectif contenu dans un nouveau statut du salariat.

Les bouleversements de la mondialisation

La mondialisation capitaliste n'est pas une simple étape de l'internationalisation du capital, mais un bouleversement total de l'échange marchand. La formation des prix de biens, de marchandises et de services de plus en plus nombreux se fait d'emblée à l'échelle mondiale; une des conséquences directes est l'existence de plus en plus fréquente de normes de compétitivité et de rentabilité, au niveau mondial. Cette mondialisation se caractérise par une ouverture totale des mouvements de capitaux, des flux d'investissements et de marchandises et de nombre de services au niveau planétaire. Ceci entraîne notamment une mise en concurrence directe et brutale entre salarié-e-s des pays riches et des pays pauvres, et donc une mise en concurrence, de fait, entre régimes sociaux par un dumping social accru. Cette mondialisation est marquée par un double mouvement de concentration du capital et de décentralisation des unités productives pour les localiser en fonction des caractéristiques législatives et réglementaires différentes entre les territoires et les Etats ainsi que de l'état du marché de l'emploi, notamment en terme de niveau de salaire et de conditions de travail. Sur ce terrain, étant donné qu'il y a toujours un Etat ou une région où la situation est pire, on voit émerger un système perdant/perdant, avec une « prime » au plus défavorisé. Cette mondialisation obéit à une double logique: la recherche des pires conditions de travail pour avoir le meilleur rapport financier.

Avec la mondialisation, les groupes disposent d'une plus grande latitude pour combiner les éléments salariaux, les coûts du transport, les contraintes fiscales et environnementales, et choisir leur stratégie. Restructuration, sous-traitance, délocalisation, sont la conséquence de l'évolution des marchés, notamment des marchés de masse des pays industrialisés. Ces marchés (automobile, électroménager, alimentation) de l'époque des trente glorieuses, de 1945 à 1970, sont devenus des marchés matures, saturés, à croissance faible en volumes. Les stratégies des entreprises, pour faire du chiffre d'affaires, consistent à réduire les coûts, à externaliser, à acquérir un concurrent, à recentrer sur le « cœur de métier », à licencier.

Pour le patronat, à la mobilité des actifs financiers, aujourd'hui quasi totale grâce aux accords internationaux et aux possibilités offertes par la technologie, doit correspondre une mobilité parallèle du facteur travail. Ceci a donné naissance à une domination durable, et non passagère, de la finance, souvent parasitaire, sur le capital industriel. L'essentiel des échanges commerciaux se fait entre les pays développés. L'exacerbation de la concurrence pousse le chômage à la hausse, la consommation et les revenus sociaux à la baisse, à la casse des services publics et à la signature d'accords internationaux comme ceux de l'OMC et de l'AGCS.

Dans tous les pays ou presque, le patronat n'a de cesse de dénoncer la rigidité des lois sociales et d'exiger leur suppression pour « libérer » les forces de travail. Pour améliorer la rentabilité du capital, les « réformes » mises en place ont le plus souvent pour objet de transférer sur les salariés et les consommateurs des « charges » relevant préalablement des entreprises. Dégager ces entreprises de toute responsabilité sociale et réduire les dépenses sociales de l'Etat, conduit ainsi, de par le monde, aux programmes de privatisation des services publics, à la rétractation de l'Etat social au profit du renforcement de l'Etat pénal pour discipliner les nouveaux pauvres et ériger une forteresse pour protéger les riches.

En France, depuis une quinzaine d'années, les gouvernements successifs ont répondu aux vœux du patronat français en multipliant les dérèglementations du droit social, en déconstruisant le droit du travail et les procédures collectives. La conséquence directe est la fragmentation du salariat, par la multiplication des statuts, des types de contrats de travail, et des garanties sociales. Le chômage, la précarité, la dégradation des normes d'emploi, tout concourt à ce que la force de travail devienne une marchandise comme une autre.

L'insécurité sociale généralisée

Après la seconde guerre mondiale, grâce notamment à un rapport de force favorable aux salariés, le capitalisme s'est vu imposer des garanties sociales : sécurité sociale, salaire minimum, droit du travail, conventions collectives, mise en place de services publics... La croissance est alors de 5 % et le pouvoir d'achat progresse environ au même rythme. Au début des années 80, c'est le tournant libéral, et l'austérité salariale. Multinationales et gouvernements s'allient pour modifier durablement la répartition des revenus au détriment des salariés, en amorçant une alliance entre capitalistes industriels et détenteurs des revenus financiers. Les gouvernements abandonnent tous les outils de contrôle des capitaux, comme le contrôle des changes, les barrières douanières et tarifaires. La mondialisation et la libéralisation sont le fruit de politiques délibérées.

Les restructurations des entreprises débouchent sur l'instabilité chronique de l'emploi ainsi que sur la précarité du travail. Tous les leviers de la flexibilité vont de pair avec les licenciements et les suppressions d'emplois. Même lors des conjonctures économiques plus favorables, les entreprises poursuivent les restructurations, et le théorème libéral « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain » s'avère une mystification.

La concurrence marchande, la lutte acharnée entre entreprises et leurs actionnaires, pour le partage des marges et la richesse créée, sont le fondement unique de cette insécurité sociale généralisée pour les salariés. De plus la criminalité économique et financière est en hausse. De nombreux dirigeants d'entreprises

IV^e Congrès Solidaires

utilisent trucages comptables, délits d'initiés, fausses factures, paradis fiscaux, pour ponctionner plus d'argent que la loi ne l'autorise, au détriment de la collectivité. Le contexte de déréglementation de liberté de circulation des capitaux et de rapidité des échanges favorise le développement des diverses formes de délinquance financière (fraudes, corruption, blanchiment...).

*le théorème libéral
« les profits d'aujourd'hui
sont les investissements de
demain et les emplois
d'après-demain » s'avère
une mystification.*

L'hyper concurrence est la recherche d'une rentabilité au-delà de la moyenne affichée de 15 % pour les actionnaires. Mais ces revenus financiers ne peuvent être totalement déconnectés de la production ou de la richesse créée par les salariés ; la crise de la bulle spéculative des années 2000 en témoigne. On ne peut globalement distribuer aux actionnaires plus de « valeur » que celle qui est dégagée dans le processus de production. Et pour que les actionnaires puissent empocher les 15 %, il faut que les salaires connaissent une baisse relative. Dans la société du « risque » tant vantée par Laurence Parisot, dirigeante du Medef, ce sont principalement les salariés qui sombrent dans la précarité et la pauvreté.

Les politiques de l'emploi

Après 1975, face à la crise mondiale liée au premier choc pétrolier, l'Etat va progressivement se désengager de l'activité économique, donner la priorité à la lutte contre l'inflation au détriment de la croissance et du plein emploi. L'objectif est bien de conserver un chômage de masse qui maintient les salariés dans un rapport de force défavorable par rapport aux employeurs, ce qui va permettre ensuite de tirer vers le bas les salaires, les conditions de travail et les conditions d'emploi, et donc de tirer vers le haut les profits.

Les politiques de l'emploi vont à la fois jouer sur le « coût » du travail, soit disant trop élevé, et la plupart des emplois créés seront des emplois déclassés (salaires réduits, statuts en recul) en favorisant les employeurs (allègements des cotisations sociales) et sur une batterie de mesures ciblées sur des catégories de population en fonction des priorités médiatiques (contrats aidés pour les chômeurs longue durée, les jeunes non qualifiés, les femmes, les salariés les plus âgés...). On voit alors les normes d'emploi voler en éclat avec la progression d'un chômage massif toujours persistant.

Les politiques censées combattre l'exclusion produisent des effets négatifs, voire pervers : détournement des dispositifs mis en œuvre et aboutissant dans les faits à une sélection des plus « employables » au détriment de ceux qui le sont moins, effet de stigmatisation des publics ciblés, ou encore un effet d'enfermement (stages, « trappes à bas salaires »).

Le nombre de chômeurs indemnisés n'a cessé de diminuer et les conditions

d'accès à l'indemnisation se sont durcies, et ce malgré diverses augmentations des cotisations. L'une des justifications mises en avant à la détérioration des droits des chômeurs est qu'un système d'indemnisation « trop généreux » aurait un effet « désincitatif » concernant la recherche d'emploi.

On voit également se confirmer un transfert de responsabilité de l'indemnisation : de l'assurance chômage vers l'Etat et les collectivités locales. En effet, l'Etat prend en charge, depuis 1984, la totalité de certaines actions qui dépendaient auparavant de l'UNEDIC (préretraites, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, aide aux chômeurs créateurs d'entreprise, entre autres).

Nos réponses alternatives

Pour dépasser les insécurités sociales actuelles, pour établir un véritable droit à l'emploi, il faut assurément agir sur tout ce qui, en amont, peut conduire à l'instabilité de l'emploi, aux restructurations continues, aux vagues de licenciements, aux « plans sociaux » qui mettent chaque jour des milliers d'hommes et de femmes dans la précarité. Là comme ailleurs, il s'agit bien de contester la suprématie actuelle des intérêts financiers sur l'ensemble des droits humains et sociaux ; il faut faire en sorte que l'économie soit au service des hommes et des femmes, et non l'inverse. On assiste, en France comme dans d'autres pays, à des affrontements idéologiques sur cette question de l'établissement de nouveaux droits pour les salariés.

La version libérale vise à dédouaner les entreprises de leur responsabilité sociale et considère la flexibilité et le chômage comme un mal nécessaire face à la concurrence mondialisée. Certains préconisent une « taxe sur les licenciements », taxe libératoire modérée en échange d'une liberté absolue de licencier. Une fois la taxe acquittée, la responsabilité du patronat serait déchargée et reportée sur l'Etat et les salariés. Le prix payé par les entreprises dans leur ensemble (coût des plans sociaux et cotisations Assedic) est marginal. L'entreprise n'aurait pas la moindre obligation de reclassement, celui-ci étant confié à un service public de l'emploi unifié s'appuyant sur des officines privées payées au résultat ; c'est tout l'enjeu de la fusion ANPE/UNEDIC. Depuis 2000, le Medef cherche à imposer une « refondation sociale » rétrograde qui vise à casser tous les verrous encore existants du code du travail, notamment en obtenant du législateur la liberté de licencier sans motif, ce que Mme Parisot nomme « la séparabilité ». Le projet de contrat de travail unique répond à ces souhaits.

La version sociale-libérale, avec la notion de « couverture professionnelle universelle », préconise un droit individuel à la formation tout au long de la vie et une garantie de ressources de base pour les chômeurs, mais se garde bien de poser la question du financement et de la responsabilité des entreprises. Elle

IV^e Congrès Solidaires

s'avère être un accompagnement de la flexibilité, voire accrédite l'idée que la flexibilité permet la création d'emplois, alors que l'expérience récente confirme l'inverse: depuis des années, toutes les formes de flexibilité, ou presque, ont été mises en œuvre (intérim, CDD, temps partiel, annualisation du temps de travail...) et le taux de chômage n'a pas diminué. Elle a pour objectifs de renverser la responsabilité du « chômage » ou de « l'inemployabilité » des employeurs vers les individus qui doivent alors se former hors temps de travail et payer leur formation ou accepter n'importe quel emploi.

La recherche de sécurité

La crainte des salarié-e-s de perdre leur emploi c'est la menace de perdre ce qui leur donnait accès à un salaire, à un revenu, à un pouvoir d'achat, à des moyens financiers, même insuffisants, de vivre et de faire vivre leur famille; c'est aussi l'angoisse de perdre la relative « reconnaissance sociale » que peut procurer la pratique d'une activité salariée qui participe un peu de notre propre identité et du regard des autres sur nous-même.

Il s'agit bien de rendre le droit à l'emploi effectif, en sachant que les salariés n'ont pas à faire les frais de décisions et de choix pris par d'autres. Pour ce faire, il faut tout à la fois agir très en amont sur tout ce qui peut contribuer à favoriser le maintien et le développement de l'emploi et intervenir au niveau de chaque entreprise pour y améliorer la place des salarié-e-s.

L'exigence de nouvelles lois et garanties sociales en matière d'emploi doit donc viser plusieurs objectifs:

- sécuriser chaque salarié-e dans son emploi;
- sécuriser les salarié-e-s dans l'emploi salarié;
- garantir, en tout état de cause, un revenu pour les périodes sans emploi.

Cette sécurisation implique globalement de supprimer l'emprise du droit de propriété sur les droits humains, de faire en sorte que les droits sociaux soient privilégiés par rapport *aux intérêts des détenteurs* de capitaux.

L'emploi et pas la finance

L'une des caractéristiques de la mondialisation actuelle tient aux avantages qui ont été accordés aux capitaux de pouvoir se déplacer sans aucun contrôle et sans aucune limite sur l'ensemble de la planète. C'est ce privilège qui explique que les investissements spéculatifs l'emportent sur les investissements réels créateurs de richesses nouvelles, de biens, de services répondant à des besoins, et finalement plus ou moins créateurs d'emplois. Ceux qui disposent aujourd'hui des capitaux ont globalement l'avantage sur ceux qui sont demandeurs de capitaux, et peuvent donc leur fixer des exigences, et même de décider de fermer des entreprises rentables. Il s'agit donc de mettre en place un cadre international et européen favorable

à l'emploi et soucieux de l'environnement : freiner la mobilité des capitaux (par des taxes globales, par des réglementations, par des contrôles); agir contre les paradis fiscaux et judiciaires et les territoires off shore qui participent grandement au dumping fiscal et au dumping social et environnemental; permettre que les règles de l'Organisation internationale du travail (OIT) soient opposables aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et imposer des normes sociales et environnementales; modifier les objectifs de la Banque centrale européenne (BCE) en lui fixant des obligations en matière d'emploi; développer des politiques de la formation et de la recherche au niveau européen; mettre en place une politique industrielle en Europe.

Au plan national il convient, parallèlement, de remplacer les réglementations favorables aux capitaux par des réglementations favorables à l'emploi. La réduction du temps de travail doit être engagée, tant sur la semaine que sur l'année et sur la vie: une telle orientation participerait à la création d'emplois nouveaux. Vivre dans un contexte d'emplois nombreux et disponibles modifierait totalement la donne pour les salariés et réduirait fortement leur crainte de perdre éventuellement l'emploi qu'ils occupent s'ils savent qu'ils peuvent retrouver assez facilement un emploi identique.

Une double garantie

Les progrès sociaux du XX^e siècle ont notamment porté sur une sécurisation des travailleurs par rapport à tout ce qui peut survenir dans leur vie professionnelle et les priver des moyens de subsistance liés à une activité salariée: maladie, maternité, chômage, vieillesse, etc. Depuis plus de vingt ans différentes dispositions concrètes qui venaient donner de la réalité à ces orientations générales ont été contestées par le patronat et les idéologues libéraux et attaquées par de nouvelles législations et de nouvelles réglementations.

L'éclatement du salariat se traduit par un démantèlement progressif des emplois stables en CDI; les employeurs ont bénéficié de divers dispositifs « d'aide à l'emploi » qui ont accompagné la montée de la précarité. Les licenciements économiques seraient justifiés par des difficultés de l'entreprise, par des modifications des processus de production entraînant la fermeture d'unités de production, par des délocalisations pour abaisser les coûts de production. En pratique, le patronat utilise les salariés comme la « variable d'ajustement »: les vagues de licenciements se traduisent souvent par une amélioration de la valeur boursière de l'entreprise! Il faut inverser cette logique en ouvrant le droit à tout individu de disposer d'un emploi et d'un revenu, et, en tout état de cause, d'un revenu dans l'attente d'un emploi. Il faut édicter une nouvelle législation sociale qui garantisse pour chaque salarié une continuité d'emploi, de rémunération, de droits sociaux, de qualification et de carrière.

Pour de nouveaux droits pour les salarié-e-s

Continuité du socle contractuel

La loi doit fonder un nouveau statut du salarié sur le principe de déconnexion des droits du salarié de l'emploi occupé y compris dans les périodes d'inactivité. Lors des périodes intermédiaires entre deux emplois les rémunérations seront garanties intégralement. Cette continuité des droits sociaux y compris la protection sociale serait la reconnaissance d'un statut professionnel permanent. Ces droits nouveaux ne doivent pas couvrir une libéralisation du régime des licenciements mais, bien au contraire, être accompagnés d'un contrôle renforcé par les représentants des salariés dans les entreprises, un renforcement des moyens de l'inspection du travail et des tribunaux prud'hommes.

Tous les salariés ont des droits à la formation professionnelle, à la qualification et à l'éducation permanente que ce soit pour accéder, se maintenir ou évoluer dans l'emploi, pour voir leurs compétences reconnues mais aussi se cultiver, se développer personnellement et culturellement et vers la vie citoyenne et associative. Ces formations sont gratuites, rémunérées correctement et se déroulent pendant le temps de travail.

Obligation de résultat du reclassement

Actuellement, les reclassements, quand ils aboutissent, débouchent sur des déclassements professionnels et des emplois précaires. Cette obligation de reclassement dans des emplois équivalents et à rémunération égale se concrétiserait à plusieurs niveaux, de l'entreprise au groupe, de l'entreprise sous-traitante à l'entreprise donneuse d'ordre, à la filière de production, au bassin d'emploi, à la branche professionnelle ou à la région. En conséquence, l'indemnisation chômage serait réduite aux primo demandeurs d'emploi.

Financement

Le système commercial concurrentiel comme le fonctionnement des marchés peuvent mettre certaines entreprises ou certains secteurs en difficultés, mais, pendant le même temps, d'autres entreprises et d'autres secteurs seront en expansion ; quand une entreprise perd un marché, c'est une autre qui le gagne ; quand une entreprise est en faillite, c'est une autre qui fait de nouveaux profits. A chaque fois on constate, bien entendu, des dégâts dont sont victimes des salariés, et, avec eux, des familles et des populations qui ne sont responsables en rien de cette situation. Ceci justifie pleinement que le financement de ces nouveaux droits soit mis à la charge collective des entreprises, par des fonds mutualisés, Ces fonds collectés devraient permettre de financer tout à la fois le versement d'un salaire de continuité aux salariés pendant les périodes où ils

seraient hors emploi d'assurer le financement des services chargés de leur formation ou de leur reconversion, voire la continuation d'activités reprises par les salariés d'entreprises mises en faillite.

Un débat démocratique sur les priorités sociales

Des priorités sociales

- Cette revendication du droit à l'emploi pour toutes et tous doit s'accompagner d'une analyse critique de la finalité et de la nature des productions;
- La recherche et les innovations technologiques doivent être tournées vers la disparition d'emplois pénibles, permettre d'alléger et de faire évoluer l'intérêt d'une série d'emplois pour les salariés, et non pas de réduire les effectifs et la non-reconnaissance de nouvelles compétences, comme ça se pratique aujourd'hui dans le secteur privé comme public;
- La priorité donnée aux besoins sociaux (santé, protection sociale, logement, éducation, transports et équipements collectifs...) doit permettre d'envisager un autre type de développement, une critique du productivisme, et la création d'emplois répondant aux besoins sociaux et soucieux de l'environnement;
- L'obligation de reclassement des salariés des secteurs concernés permettrait d'anticiper et d'assurer leur emploi futur;
- Cette exigence du droit à l'emploi garanti par ailleurs que la première distribution des richesses produites soit bien sa répartition entre toute la population active et la couverture des besoins de santé, de retraite et de formation;
- L'extension des droits économiques des CE dans les groupes intégrés: obligation de communiquer l'ensemble des éléments permettant de reconstituer la chaîne de création de la plus-value jusqu'aux bornes du groupe. Obligation de responsabilité sociale et environnementale des groupes vis-à-vis de leurs filiales;
- Imposer le maintien des emplois, contester le pouvoir économique et disciplinaire patronal, impliquent l'extension des droits des salariés dans les entreprises, notamment au travers des structures représentatives du personnel (CE, DP), et ce au niveau européen et international également, dans le contexte de la mondialisation. Nous revendiquons un droit de veto exercé par les CE et aussi par des assemblées de salariés sur les réorganisations, les licenciements, les suppressions et les délocalisations d'emplois. Nous revendiquons également un droit de veto des collectivités territoriales. Des conventions collectives uniques par activité, avec une harmonisation par le haut, pour éradiquer les inégalités de situation des salariés;
- Nous demandons le renforcement du droit d'intervention des représentants du personnel des entreprises donneuses d'ordre auprès des salariées des entreprises sous-traitantes;

IV^e Congrès Solidaires

- Nous condamnons tous les plans de suppression d'emploi visant à maintenir et améliorer les profits ou le cours des actions ;
- Nous refusons les modifications de rythme de travail qui ne visent qu'à accroître la rentabilité au détriment de la vie sociale et de la santé des salariés.

Un tel projet de transformation sociale suscitera l'opposition résolue des possédants au nom de la réalité des «lois économiques» de la mondialisation, du maintien de leurs privilèges et pouvoirs. Il est alors indispensable d'avancer la nécessaire mise en place d'outils de contrôle : utilisation des aides publiques comme moyen de réorienter les choix des entreprises, restauration du contrôle des capitaux, instauration d'une autorisation sur toute opération d'investissement international ou de délocalisation, voire d'une possibilité d'expropriation de toute entreprise ou groupe qui s'engagerait dans des opérations de sabotage économique. La reconquête de la force du syndicalisme exige d'être audacieux dans la redéfinition du contenu de la transformation sociale afin de redonner des perspectives au salariat et lui permettre d'inverser les rapports de forces sociaux.

Conditions de travail

La question des «conditions de travail» est très directement liée à celle de l'emploi dans une société où dominent l'appropriation privée des moyens de production et la recherche de leur rentabilité maximum et qui fait de l'emploi salarié la norme. Dans tout pays, et dans toute entreprise, l'état des conditions de travail à un moment donné reflète l'état du rapport de force entre salariés et éléments financiers. Ainsi les conditions de travail peuvent devenir un élément conflictuel quotidien lorsque la dégradation de ces dernières peut constituer un gain financier.

Les travailleurs sont très directement attachés à la défense et à l'amélioration de leurs conditions de travail qui déterminent tout à la fois, et très fortement, leurs conditions de vie au travail et leurs conditions de vie en dehors de l'entreprise. De tout temps le rejet par les salariés des conditions de travail qu'ils jugent intolérables a conduit tout à la fois à des luttes très spécifiques comme à des conflits plus généraux.

Les inégalités d'espérance de vie selon les secteurs d'activité professionnelle et selon les métiers continuent de s'accroître en même temps que s'allonge la durée de vie. Malgré une minimisation importante des déclarations d'accidents du travail par certains employeurs, ou le recours à leur contestation systématique, les accidents du travail sont toujours extrêmement nombreux. Parallèlement, et plus particulièrement dans certaines activités professionnelles, des salarié(e)s sont victimes de lourdes maladies contractées au cours de l'exercice de leur activité salariée et se heurtent à nombre de difficultés pour les faire reconnaître. Régulièrement, de véritables tragédies, comme celle d'AZF à Toulouse, viennent

nous rappeler le potentiel de risques que représentent certaines activités industrielles pour leurs salariés, leur voisinage et l'environnement.

Les évolutions importantes enregistrées année après année dans les moyens techniques et technologiques mis en œuvre pour produire et distribuer les biens et les services ont forcément eu des conséquences les conditions de travail des salariés et continuent d'en avoir. Il est donc indéniable que les conditions de travail évoluent constamment, dans le temps et dans l'espace. Pour autant les revendications demeurent dès lors que ces évolutions n'ont pas supprimé les mauvaises conditions de travail et encore moins leur caractère intolérable.

Le mal être au travail, accentué par les transformations de l'organisation du travail, se développe tant sur le plan physique que psychique. Ce mal être au travail comme les différentes formes de souffrances au travail se rencontrent dans tous les types d'entreprises, des plus petites aux plus grandes, dans le privé comme dans le public et les administrations, dans les ateliers comme dans les bureaux ou sur les chantiers ; les victimes se trouvent chez les hommes et chez les femmes, dans toutes les couches de salarié(e)s, ouvrier, employé, maîtrise, cadre, précaire ou CDI, avec ou sans statut. Plusieurs drames ont récemment ébranlé quelques grandes entreprises et ont permis de mettre en lumière la gravité des détresses qui peuvent pousser des salarié(e)s au suicide.

Au cours des dernières années, les reculs de l'emploi et l'organisation d'un chômage de masse ont conduit les employeurs à accroître la pression sur les travailleurs encore en place. L'exigence d'une rentabilité financière accrue des entreprises se traduit par une recherche de productivité plus grande pour chaque collectif de travail et chaque salarié avec parfois des dégâts environnementaux.

Les mauvaises conditions de travail peuvent donc être la résultante de tout ou partie d'un ensemble de causes

- Charges de travail (nombre d'affaires à traiter, nombre de pièces à produire, de clients à visiter, de ventes à obtenir, de dossiers à boucler ; rythmes de travail, cadences, temps de pause ou de repos) ;
- Durée et modalités du temps de travail (cadencement des périodes de travail, travail de nuit, horaires décalés, allongement de la journée de travail, suppression des pauses, travail le samedi ou le dimanche, nombre de repos dans la semaine ou dans le mois, conditions d'application de la RTT) ;
- Environnement du poste de travail (bruit, nuisances diverses, risques professionnels, dangers) ;
- Intérêt du travail (répétitivité des gestes, monotonie, parcellisation des tâches, compréhension du poste de travail dans le cycle de l'entreprise, liens avec l'objet social de l'entreprise, sentiment d'utilité, rythme et modalités des réformes) ;

IV^e Congrès Solidaires

- Détérioration du lien social dans l'entreprise, procédant notamment d'un mode de gestion reposant sur une plus grande individualisation des gestions et des rémunérations des salarié(e)s qui les met en concurrence et en compétition ;
- Relations hiérarchiques (méthodes de commandement ou de management, modalités d'évaluation de l'activité du salarié, statistiques et chiffrage des activités, individualisations, liens entre l'activité et la rémunération, harcèlement moral et sexuel, possibilités de promotion, prise en compte des qualifications, existence d'un collectif de travail, relations avec les autres salariés) ;
- Rôle des nouvelles technologies (intrusion dans la sphère privée de tâches et pressions professionnelles au travers du téléphone et des micro-ordinateurs portables) ;
- Destruction des collectifs de travail et des traditions de solidarité entre salariés. L'accumulation de ces mauvaises conditions de travail peut se traduire de multiples façons : détériorations de la santé physique et psychologique des salarié(e)s, maladies diverses physiques ou mentales, troubles musculo-squelettiques, stress, détresse, dépression et actes suicidaires.

L'Union syndicale Solidaires rappelle son attachement au principe selon lequel les salarié(e)s, ne doivent pas perdre leur vie à la gagner : c'est le travail qui doit être adapté à l'homme et à la femme, et pas l'inverse ; de même que l'économie et la finance doivent être au service de la population et non l'inverse.

L'Union syndicale Solidaires revendique notamment

- Le respect de l'obligation de l'évaluation des risques professionnels (physiques ou psychiques) dans toutes les entreprises et administrations, obligation découlant de la directive européenne de 1989 ;
- Un fort renforcement des prérogatives et des moyens de tous les acteurs impliqués dans les différents domaines liés aux conditions de travail et à la santé au travail : inspection du travail, médecins du travail et de prévention, ergonomes et assistantes sociales, psychologues, infirmiers et infirmières, CHS/CHS-CT, CE, DP ;
- Une consolidation des dispositifs législatifs encadrant les obligations des employeurs en termes de conditions de travail, d'horaires de travail, de sécurité, de santé au travail, en particulier au niveau des CHS-CT et des CE (extension du droit de retrait, droit de veto sur les activités dangereuses...);
- La création de CHS/CHS-CT couvrant tous les salarié(e)s quand il y a plusieurs employeurs sur un même site ;
- L'alignement des droits et des attributions des CHS du secteur public sur ceux du secteur privé ;
- Une augmentation réellement dissuasive des pénalités en matière d'hygiène et de sécurité en fonction de la gravité de l'infraction ;

- La prise en compte de tous les risques, physiques comme mentaux et psychosociaux (stress, souffrance au travail), dans l'approche juridique des conditions de travail ;
- L'obligation de consulter tous les acteurs de prévention, dont les organisations syndicales, sur tout projet pouvant avoir un impact sur les conditions de vie au travail des salarié(e)s ;
- L'obligation de points spécifiques sur la présence des femmes : analyses des demandes du temps partiel et prise en compte systématique de la situation de parentalité pour les horaires de travail ;
- L'extension du principe de co-responsabilité aux entreprises donneuses d'ordre qui exposent des salarié(e)s d'entreprises sous-traitantes à des risques professionnels ;
- Maintien et renforcement de l'interdiction d'employer des salarié(e)s en CDD, intérimaires ou en contrat de chantier, des femmes enceintes et des mineurs dans des travaux les exposant aux risques chimiques et aux agents classifiés CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques – c'est-à-dire toxiques pour la reproduction) ;
- Une indemnisation intégrale de toutes les victimes, et de leurs ayants droit, d'accidents du travail et de l'ensemble des maladies dues au travail, au-delà des seules maladies professionnelles actuellement reconnues ;
- Création d'un corps de médecins de travail indépendant des directions d'entreprise. Et dans l'immédiat, suppression de toute forme de rémunération variable, bonus, en fonction des objectifs pour les médecins du travail ;
- Interdiction stricte de tout chantage à l'emploi, menace... lorsque les représentants du personnel et notamment le CHSCT interviennent pour l'amélioration ou la dénonciation des conditions de travail. Interdiction de toute externalisation d'activité suite à une telle intervention.

4 - Salaires

L'Union syndicale Solidaires continuera à dénoncer les dispositifs divers de rétribution : intéressement, participation, épargne retraite et autre actionnariat salarié, lesquels prennent de plus en plus la place des augmentations salariales collectives, affaiblissent la protection sociale et ne génèrent pas de montants de retraite.

La contrepartie de la marchandisation de l'activité humaine dans le salariat se traduit par le versement d'un salaire, le prix du travail qui voudrait mesurer la valeur d'échange du travail de chacune et de chacun sur le « marché du travail ». Le salariat est devenu la norme de l'activité humaine marchandisée dans la plupart des sociétés, mais le salaire remplit plusieurs fonctions : il représente l'essentiel des moyens financiers mis à la disposition de très nombreuses per-

IV^e Congrès Solidaires

sonnes pour leur permettre de subvenir à leurs besoins monétaires ; il est aussi un moyen de distinction sociale et de hiérarchisation au sein de la société.

Les différentes fonctions et représentations du salaire expliquent qu'il soit le centre de très nombreuses luttes sociales et de conflits entre des intérêts économiques opposés, voire contradictoires. Au niveau de chaque entreprise, le salaire est un paramètre de mesure du partage des richesses qui y sont créées entre les propriétaires, les actionnaires, et ceux qui apportent leur force de travail ; au niveau global d'un pays, la somme des salaires, la masse salariale, mesure le partage, à un moment donné, du PIB entre la rémunération du capital et celle du travail. La part que s'attribue le capital alimente à la fois les investissements et les profits. Depuis quinze ans, en France, les investissements productifs augmentent peu tandis que l'essentiel des bénéfices va aux actionnaires et à l'achat

La part de la richesse créée affectée aux salaires a chuté de 70% à 60% du PIB en France en vingt ans pendant que la part servant à la rémunération du capital passait de 30% à 40%.

de nouvelles actions. La part restante allouée au travail se retrouve en salaires directs versés « directement » aux salarié(e)s et en cotisations sociales qui financent en grande partie différentes branches de la Sécurité sociale.

Dans des économies relativement fermées sur elles-mêmes la volonté de chaque employeur de limiter le niveau des salaires versés par son entreprise afin d'augmenter ses profits directs se trouve en opposition avec la nécessité économique plus globale

de l'existence d'un pouvoir d'achat suffisant dans le pays pour pouvoir consommer l'ensemble des biens et des services qui y sont produits. Les ouvertures très fortes des économies nationales au cours des dernières décennies, et particulièrement de l'économie française, permettent plus facilement aux entreprises de trouver tout à la fois des mains-d'œuvre moins « chères » hors des frontières et également des consommateurs potentiels en mesure d'absorber une partie des productions nationales d'autres pays.

Cette nouvelle situation a largement été utilisée et s'est traduite par une offensive générale contre les salariés de tous les pays par leur mise en concurrence brutale. C'est ainsi que la part de la richesse créée affectée aux salaires a chuté de 70% à 60% du PIB en France en vingt ans pendant que la part servant à la rémunération du capital passait de 30% à 40%. Ceci représente actuellement environ 160 milliards d'euros en moins pour les salaires chaque année, et 160 milliards d'euros en plus pour le capital. On en voit les conséquences tous les jours dans la très forte augmentation des inégalités, dans l'augmentation des difficultés matérielles de nombreuses personnes (7 millions de personnes, dont 2 millions d'enfants, vivent au-dessous du seuil de pauvreté), dans le refus d'augmenter la part du salaire différé pour la santé et la retraite, et dans

l'accroissement des patrimoines d'une minorité (100 milliards d'euros de profits pour les sociétés du CAC 40 en 2006, sur lesquels 40 milliards ont été reversés à leurs actionnaires).

La marchandisation du travail s'appuie sur des stratégies d'intéressement de participation, de diverses primes rendant de plus en plus variables les rémunérations. Cette part variable est soumise aux résultats de l'entreprise et/ou des objectifs. L'Union syndicale Solidaires dénonce cette politique au service d'une idéologie de régression sociale.

Les capacités d'achat et de consommation des salariés, les moyens financiers dont ils disposent pour subvenir à leurs besoins, dépendent pour l'essentiel du niveau de leurs salaires, mais aussi du niveau des biens, services et prestations collectivisés qui sont mis à leur disposition par la société à un moment donné. Que ce champ de l'intervention publique soit réduit et ce sont autant de biens et de services qui deviennent marchandisés et accessibles seulement aux personnes qui disposent des moyens financiers suffisants.

Le président Sarkozy se déclare préoccupé du « pouvoir d'achat » des familles, mais il ne veut en rien revenir sur le partage des richesses produites, bien au contraire. La « solution » serait dans une plus grande libération de la grande distribution, dans la généralisation du « hard discount » et dans quelques baisses de prix ! Il propose aux salarié-e-s modestes de « travailler plus » (jusqu'au-delà de 65 ans) pour « gagner plus », de faire des heures supplémentaires qui coûteront moins aux entreprises, et de se fournir dans les commerces qui « cassent les prix », y compris le prix du travail ! Pour Solidaires, l'augmentation du pouvoir d'achat passe avant tout par l'augmentation des salaires.

L'Union syndicale Solidaires revendique notamment

- Un salaire mensuel d'au moins 1 500 € nets (2008) qui apparaît comme un minimum pour permettre à chacune et à chacun de vivre décemment compte tenu du coût de la vie, et une augmentation prioritaire et forte des salaires les plus faibles conduisant à une réduction de l'éventail des salaires ;
- Pour combattre l'élargissement de l'éventail des salaires et favoriser l'unité des travailleurs, nous nous battons pour des augmentations de salaires égales pour tous ;
- Des augmentations de salaires en montant uniformes ;
- Un rattrapage des pertes cumulées de pouvoir d'achat par une augmentation de 300 € nets pour tous ;
- L'égalité salariale entre les hommes et les femmes ;
- L'arrêt des politiques patronales et gouvernementales d'individualisation des salaires, sous quelque forme que ce soit, qui visent à éclater les collectifs de travail en installant le salaire au « mérite » ;

IV^e Congrès Solidaires

- Que la part des salaires dans la valeur ajoutée progresse par rapport à son niveau actuel ;
- Une revalorisation des accords de branches et la fixation des salaires professionnels par niveau de qualification (avec un indice et un départ de grille a minima égaux au SMIC) ;
- Un maintien du pouvoir d'achat par des salaires suivant l'évolution réelle des prix (l'échelle mobile des salaires), et son augmentation par une norme de progression salariale équivalente à celle de la productivité du travail, c'est-à-dire au PIB par tête ;
- Une forte revalorisation du point d'indice et une évolution des salaires définie par l'octroi de points d'indice supplémentaires (afin de réduire l'éventail des revenus) dans la fonction publique et les entreprises publiques et le rééquilibrage par le haut des grilles indiciaires et du point ou du taux horaire pour les salarié-e-s du privé. Ceci doit être accompagné d'un relèvement du début de grille indiciaire des fonctions publiques ;
- Des négociations salariales régulières obligatoires dans les entreprises de moins de 50 salariés avec l'obligation d'une augmentation au moins égale au taux de l'inflation ;
- Solidaires refuse l'individualisation des rémunérations à emploi équivalent et exige des négociations collectives sur les salaires, les grilles et les déroulements de carrière ;
- La reconnaissance des qualifications dans les déroulements de carrière ; la garantie d'une progression régulière de celles-ci ;
- Une revalorisation très significative du montant des retraites, des minima sociaux et des indemnités chômage, sans exigences de durée antérieure de travail, celles-ci ne pouvant en aucun cas être inférieures à 75 % du salaire d'activité mais plafonnées pour les hauts revenus et ne pouvant être inférieur au SMIC ;
- L'accès aux minima sociaux pour les moins de 25 ans, avec une individualisation des droits, lesquels doivent être indépendants de la situation familiale ;
- La création d'un revenu socialisé d'études versé à tout jeune travailleur en formation, à partir de 16 ans, se déclarant fiscalement indépendant de ses parents. D'un montant au moins égal au SMIC, ce revenu sera financé par des cotisations sociales et géré par des représentants étudiants et salariés.